



COMPTES CONSOLIDES 2017 DE TECHNICOLOR

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées. Le rapport de certification sera émis dans les prochains jours après finalisation de l'audit de certaines filiales.



COMPTES CONSOLIDES 2017 DE TECHNICOLOR

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	2
ETAT DE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	3
ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	4
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	6
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	7
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	
1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	9
1.1. PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'EXERCICE.....	9
1.2. DESCRIPTION DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE	10
2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION.....	14
2.1. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION.....	14
2.2. CHANGEMENTS DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION EN 2017	16
2.3. CHANGEMENTS DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION EN 2016.....	17
2.4. TITRES DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE ET PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES	18
3. INFORMATION PAR SEGMENT ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE	18
3.1. INFORMATION PAR SEGMENT.....	18
3.2. CHIFFRE D'AFFAIRES ET INFORMATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE	21
3.3. PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION.....	22
4. ECARTS D'ACQUISITION, IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES.....	22
4.1. ECARTS D'ACQUISITION	22
4.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	23
4.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	26
4.4. PERTES DE VALEUR NETTES SUR ACTIFS NON COURANTS OPÉRATIONNELS	28
4.5. ENGAGEMENTS LIÉS AUX CONTRATS DE LOCATION SIMPLE	32
5. AUTRES INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES.....	32
5.1. ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	32
5.2. RELATION AVEC LES PARTIES LIÉES	34
6. IMPÔT	35
6.1. IMPÔT DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT	35
6.2. SITUATION FISCALE DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	36
7. CAPITAUX PROPRES.....	38
7.1. VARIATION DU CAPITAL	39
7.2. AUTRES ÉLÉMENTS DES CAPITAUX PROPRES.....	40
7.3. RÉSULTAT PAR ACTION.....	41
8. ACTIFS FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS.....	42
8.1. CLASSIFICATION ET ÉVALUATION À JUSTE VALEUR.....	42
8.2. GESTION DES RISQUES FINANCIERS.....	44
8.3. DETTES FINANCIÈRES.....	49
8.4. CHARGES FINANCIÈRES NETTES.....	53
8.5. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	54
9. AVANTAGES AU PERSONNEL.....	56
9.1. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS.....	56
9.2. PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES ASSIMILÉS	56
9.3. PAIEMENTS SUR LA BASE D'ACTIONES.....	65
9.4. SOMMES ALLOUÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUX MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF	69
10. PROVISIONS ET RISQUES	70
10.1. DÉTAIL DES PROVISIONS.....	70
10.2. RISQUES ET LITIGES	71
11. OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES PRÉSENTÉES DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	74
11.1. ACQUISITIONS ET CESSIONS DE FILIALES ET AUTRES PARTICIPATIONS	74
11.2. IMPACT EN TRÉSORERIE DES OPÉRATIONS DE RENÉGOCIATION DE LA DETTE ET DE FINANCEMENT	75
11.3. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS COMMERCIAUX	76
12. ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION ET ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES.....	77
12.1. ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION.....	77
12.2. ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS.....	79
13. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE.....	79
14. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	79
15. LISTE DES PRINCIPALES ENTITÉS CONSOLIDÉES.....	80

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	(en millions d'euros)	Note	Exercice clos le 31 décembre	
			2017	2016*
ACTIVITÉS POURSUIVIES				
Chiffre d'affaires			4 231	4 628
Coût de l'activité			(3 651)	(3 935)
Marge brute			580	693
Frais commerciaux et administratifs	(3.3)		(355)	(384)
Frais de recherche et développement	(3.3)		(172)	(177)
Coûts de restructuration	(10.1)		(43)	(44)
Pertes de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels	(4.4)		(9)	(13)
Autres produits (charges)	(3.3)		(11)	1
Résultat avant charges financières et impôts (EBIT) des activités poursuivies			(10)	76
Produits d'intérêts			3	4
Charges d'intérêts			(46)	(85)
Autres produits (charges) financiers nets			(54)	(73)
Charges financières nettes	(8.4)		(97)	(154)
Résultat des sociétés mises en équivalence			-	2
Impôt sur les résultats	(6)		(112)	(30)
Résultat net des activités poursuivies			(219)	(106)
ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION				
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession		(12)	46	80
Résultat net de l'exercice			(173)	(26)
<i>Attribuables aux :</i>				
- Actionnaires de Technicolor SA			(172)	(26)
- Participations ne donnant pas le contrôle			(1)	-
RÉSULTAT NET PAR ACTION				
	(en euros, sauf le nombre d'actions)		Exercice clos le 31 décembre	
			2017	2016*
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de base disponibles (actions propres déduites)		(7.3)	412 716 772	411 932 346
Résultat net par action des activités poursuivies				
- de base			(0,53)	(0,26)
- dilué			(0,53)	(0,26)
Résultat net par action des activités arrêtées ou en cours de cession				
- de base			0,11	0,20
- dilué			0,11	0,20
Résultat net total par action				
- de base			(0,42)	(0,06)
- dilué			(0,42)	(0,06)

(*) Les montants de 2016 sont représentés afin de refléter les impacts des activités arrêtées ou en cours de cession (voir Note 12).



ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	Exercice clos le 31 décembre	
		2017	2016
Résultat net de la période		(173)	(26)
Eléments qui ne seront pas reclassés en résultat			
Gains / (Pertes) actuarielles sur les avantages postérieurs à l'emploi	(9.2)	(3)	(43)
Eléments qui pourraient être reclassés en résultat			
Gains / (Pertes) avant impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente :			
- impacts des reclassements en résultat liés aux cessions d'actifs financiers disponibles		1	-
Gains / (Pertes) avant impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie :			
- sur les intruments de couverture de trésorerie avant que les transactions couvertes n'affectent le résultat	(8.5)	(5)	4
Ecarts de conversion			
- écarts de conversion de la période		(156)	54
- impacts des reclassements en résultat liés à la cession ou à la liquidation d'activités à l'étranger		-	-
Total autres éléments du résultat global ⁽¹⁾		(163)	15
Résultat global de la période		(336)	(11)
<i>Attribuable aux :</i>			
- Actionnaires de Technicolor SA		(335)	(11)
- Participations ne donnant pas le contrôle		(1)	-

(1) Il n'y a pas d'effet d'impôt significatif compte tenue de la position fiscale déficitaire du groupe.

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2017	31 décembre 2016
ACTIF			
Ecarts d'acquisition	(4.1)	942	1 019
Immobilisations incorporelles	(4.2)	625	771
Immobilisations corporelles	(4.3)	243	286
Autres actifs d'exploitation non courants	(5.1)	38	56
TOTAL ACTIFS D'EXPLOITATION NON COURANTS		1 848	2 132
Actifs financiers disponibles à la vente	(8.1)	17	19
Autres actifs financiers non courants	(8.1)	19	39
TOTAL ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS		36	58
Titres des sociétés mises en équivalence	(2.4)	2	3
Impôts différés actifs	(6.2)	275	423
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		2 161	2 616
Stocks et en-cours	(5.1)	238	234
Clients et effets à recevoir	(5.1)	684	806
Autres actifs d'exploitation courants	(5.1)	256	284
TOTAL ACTIFS D'EXPLOITATION COURANTS		1 178	1 324
Créance d'impôt		37	53
Autres actifs financiers courants	(8.1)	10	17
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(8.1)	319	371
Actifs destinés à être cédés	(12)	7	-
TOTAL ACTIFS COURANTS		1 551	1 765
TOTAL ACTIF		3 712	4 381

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2017	31 décembre 2016
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
Capital social (414 461 178 actions au 31 décembre 2017 de valeur nominale 1€)	(7.1)	414	413
Actions propres	(7.2)	(158)	(157)
Titres super subordonnés		500	500
Primes d'émission et réserves		(38)	174
Ecarts de conversion		(385)	(229)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Technicolor SA		333	701
Participations ne donnant pas le contrôle		3	3
TOTAL CAPITAUX PROPRES		336	704
Provisions pour retraites et avantages assimilés	(9.2)	355	376
Autres provisions	(10.1)	23	35
Autres dettes d'exploitation non courantes	(5.1)	59	153
TOTAL DETTES D'EXPLOITATION NON COURANTES		437	564
Dettes financières	(8.3)	1 077	998
Impôts différés passifs	(6.2)	193	217
TOTAL DETTES NON COURANTES		1 707	1 779
Provisions pour retraites et avantages assimilés	(9.2)	27	28
Autres provisions	(10.1)	110	133
Fournisseurs et effets à payer		947	992
Provisions pour dettes sociales		129	152
Autres dettes d'exploitation courantes	(5.1)	334	504
TOTAL DETTES D'EXPLOITATION COURANTES		1 547	1 809
Dettes financières	(8.3)	20	52
Dettes d'impôt courant		33	35
Autres dettes courantes	(8.1)	1	2
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés	(12)	68	-
TOTAL DETTES COURANTES		1 669	1 898
TOTAL PASSIF		3 376	3 677
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		3 712	4 381

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en millions d'euros)	Note	Exercice clos le 31 décembre	
		2017	2016*
Résultat net de l'exercice		(173)	(26)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession		46	80
Résultat net des activités poursuivies		(219)	(106)
<i>Ajustements pour réconcilier le résultat net des activités poursuivies avec la variation nette de la trésorerie d'exploitation</i>			
Amortissements d'actifs		240	223
Pertes de valeur d'actifs		9	14
Variation nette des provisions		(37)	(25)
(Gain) pertes sur cessions d'actifs		(1)	(18)
Charges (produits) d'intérêts	(8.4)	43	81
Autres (dont impôts)		155	91
Variation du besoin en fonds de roulement et des autres actifs et passifs		72	56
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		262	316
Intérêts payés		(46)	(74)
Intérêts reçus		2	3
Impôts payés sur les résultats		(9)	(5)
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'EXPLOITATION DES ACTIVITE POURSUIVIES (I)		209	240
Acquisition de titres de participation, net de la trésorerie acquise	(11.1)	(25)	(21)
Produit de cession net de titres de participations	(11.1)	11	52
Acquisition d'immobilisations corporelles		(52)	(68)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		1	1
Acquisition d'immobilisations incorporelles incluant les coûts de développement capitalisés		(95)	(85)
Trésorerie mise en nantissement		(1)	(4)
Remboursement de trésorerie mise en nantissement		9	8
Prêts remboursés par / (accordés à) des tiers		1	-
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'INVESTISSEMENT DES ACTIVITE POURSUIVIES (II)		(151)	(117)
Augmentation de capital	(11.2)	1	15
Augmentation des dettes financières	(11.2)	646	450
Remboursement des dettes financières	(11.2)	(612)	(775)
Frais liés à la dette et aux opérations en capital	(11.2)	(7)	(10)
Dividendes payés aux actionnaires		(25)	(25)
Autres		(31)	14
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DE FINANCEMENT DES ACTIVITE POURSUIVIES (III)		(28)	(331)
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION (IV)	(12.2)	(43)	168
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE LA PERIODE		371	385
Diminution nette de la trésorerie (I+II+III+IV)		(13)	(40)
Effet des variations de change et de périmètre sur la trésorerie		(39)	26
TRESORERIE A LA CLOTURE DE LA PERIODE		319	371

(*) Les montants de 2016 sont représentés afin de refléter les impacts des activités arrêtées ou en cours de cession (voir Note 12).

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

<i>(en millions d'euros)</i>	Capital social	Actions propres	Primes d'émission	Titres super subordonnés	Autres réserves	Réserves consolidées	Ecarts de conversion	Capitaux propres part Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Au 31 décembre 2015	411	(155)	1 233	500	(25)	(948)	(283)	733	4	737
Résultat net	-	-	-	-	-	(26)	-	(26)	-	(26)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(39)	-	54	15	-	15
Résultat global sur la période	-	-	-	-	(39)	(26)	54	(11)	-	(11)
Augmentation de capital	2	-	4	-	-	-	-	6	-	6
Augmentation de capital liée aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)
Actions propres achetées et vendues (montant net)	-	(2)	-	-	-	-	-	(2)	-	(2)
Distribution de dividendes	-	-	(25)	-	-	-	-	(25)	-	(25)
Stock-options accordées aux employés ⁽¹⁾	-	-	-	-	8	-	-	8	-	8
Autres effets impôts sur les capitaux propres ⁽²⁾	-	-	-	-	-	(8)	-	(8)	-	(8)
Au 31 décembre 2016	413	(157)	1 212	500	(56)	(982)	(229)	701	3	704
Résultat net	-	-	-	-	-	(172)	-	(172)	(1)	(173)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(7)	-	(156)	(163)	-	(163)
Résultat global sur la période	-	-	-	-	(7)	(172)	(156)	(335)	(1)	(336)
Augmentation de capital	1	-	(1)	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital liée aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Actions propres achetées et vendues (montant net)	-	(1)	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)
Distribution de dividendes	-	-	-	-	(25)	-	-	(25)	-	(25)
Stock-options accordées aux employés ⁽¹⁾	-	-	-	-	10	-	-	10	-	10
Autres effets impôts sur les capitaux propres ⁽²⁾	-	-	-	-	-	(17)	-	(17)	-	(17)
Au 31 décembre 2017	414	(158)	1 211	500	(78)	(1 171)	(385)	333	3	336

(1) Juste valeur des plans de paiements sur la base d'actions.

(2) Dépréciation des impôts différés actifs français impactant les capitaux propres

1. Présentation générale

Technicolor est un leader des services pour l'industrie "Media & Entertainment", développant et monétisant des technologies vidéo et audio de nouvelle génération. Voir la Note 3.1 qui détaille les segments opérationnels du Groupe.

Dans les notes aux états financiers consolidés ci-après, les termes « groupe Technicolor », « le Groupe » et « Technicolor » définissent Technicolor SA et ses filiales consolidées. « Technicolor SA » ou « la Société » définissent la société mère du groupe Technicolor.

1.1. Principaux événements de l'exercice

Refinancement de la dette Technicolor

Le 30 mars 2017, Technicolor a remboursé le reste de l'emprunt à terme émis par Tech Finance en 2013, 2014 et 2015 à échéance en 2020 et a émis un nouvel emprunt à terme de 300 millions de dollars US à LIBOR +2,75% et de 275 millions d'euros à EURIBOR +3,00% avec un LIBOR et EURIBOR soumis à un floor de 0%. Le nouvel emprunt à terme est émis par Technicolor SA avec une échéance en 2023. Le nouvel emprunt à terme n'est pas soumis à des clauses financières conventionnelles.

Acquisition de l'activité décodeurs de LG Electronics

Le 17 mai 2017, Technicolor a acquis l'activité décodeurs de LG Electronics en Corée pour 12 millions d'euros. Le prix d'acquisition est soumis à un complément de prix maximum de 26 millions d'euros à payer au cours des 3 prochaines années en fonction de la performance de l'activité. Ce complément de prix a été estimé à 9 millions d'euros. Le goodwill s'élève à 13 millions d'euros.

Activité Licences de brevets

Le 18 décembre 2017, le Groupe a annoncé être en négociation pour la cession de son activité de Licences de brevets. Cette transaction s'inscrit dans l'objectif de Technicolor de simplifier la structure du Groupe et d'allouer son capital et ses ressources à ses activités opérationnelles.

Suite à cette annonce et conformément à IFRS 5 - *Actifs non courants détenus en vue de la vente des activités abandonnées ou en cours de cession* :

- la division Licences de brevets est présentée comme activités en cours de cession (voir Note 12).
- les actifs et passifs de la division Licences de Brevets, inclus dans la transaction, sont classés en actifs et passifs destinés à être cédés et présentés dans l'Etat de la situation financière consolidée.

1.2. Description des principes comptables appliqués par le groupe

1.2.1. Principes d'élaboration

Ces états financiers consolidés ont été préparés en conformité avec les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards, "IFRS") en vigueur au 31 décembre 2017 et adoptées par l'Union Européenne au 21 février 2018.

Les normes comptables internationales approuvées par l'Union Européenne sont disponibles sur le site suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_en.htm.

Ces états financiers sont présentés en euros et, sauf indication contraire, arrondis au million le plus proche.

Les comptes consolidés de Technicolor ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Technicolor SA le 21 février 2018. Conformément à la législation française, les états financiers consolidés seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires du Groupe lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires devant se tenir en avril 2018.

Les principes comptables suivis par le Groupe sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des états financiers consolidés du Groupe l'année précédente à l'exception des normes, amendements et interprétations suivants qui ont été appliqués pour la première fois en 2017 (voir Note 1.2.2.2).

1.2.2. Transition IFRS et nouvelles normes

1.2.2.1. Principales options comptables retenues par le Groupe pour la préparation du bilan à la date de transition en 2004

La norme IFRS 1, Première adoption des IFRS, prévoit un certain nombre d'exemptions possibles lors de l'établissement des premiers états financiers consolidés IFRS. Le Groupe a choisi d'appliquer les principales options suivantes rendues possibles par IFRS 1 :

Regroupements d'entreprises

Le Groupe a choisi de ne pas retraiter selon IFRS 3 les regroupements d'entreprises survenus avant le 1^{er} janvier 2004.

Ecarts de conversion

Le Groupe a opté pour le reclassement en « réserves consolidées » au 1^{er} janvier 2004 des écarts de conversion cumulés relatifs à la conversion des comptes des filiales étrangères, après prise en compte des retraitements IFRS sur les capitaux propres d'ouverture. Le montant des écarts de conversion a donc été ramené à zéro à cette date. En cas de cession ultérieure de ces filiales, le résultat de cession n'incorporera pas la reprise des écarts de conversion antérieurs au 1^{er} janvier 2004 mais prendra en compte les écarts de conversion générés à partir de cette date.

1.2.2.2. Nouvelles normes, amendements et interprétations

Normes, amendements et interprétations entrant en vigueur et appliqués au 1er janvier 2017

Nouvelles normes et interprétations	Principales dispositions
Amendements à IAS 7 - États des flux de trésorerie	Ces amendements font partie de l'initiative de l'IASB concernant les informations à fournir aux utilisateurs des états financiers afin de mieux comprendre les variations de l'endettement d'une entité lié aux opérations de financement, que cette variation provienne de mouvements de trésorerie ou non.
Amendements à IAS 12 - Impôts sur le résultat	Ces amendements clarifient la comptabilisation des impôts différés sur les instruments financiers évalués à la juste valeur. Pas d'impact significatif identifié.

Normes, amendements et interprétations qui n'ont pas été appliqués par anticipation par Technicolor ou qui ne sont pas encore entrés en vigueur

Nouvelles normes et interprétations	Date d'application	Principales dispositions
Modifications de l'IFRS 2 Paiement fondé sur des actions		Ces amendements clarifient la classification et l'évaluation des paiements fondés sur des actions et en particulier : <ul style="list-style-type: none"> - la comptabilisation d'opérations dont le paiement est fondé sur des actions, qui sont réglées en trésorerie et qui incluent des conditions de performance ; - la classification de paiements fondés sur des actions avec des règlements nets ; - la comptabilisation de la modification de paiements fondés sur des actions avec option de paiement en trésorerie, à option de paiement en capitaux propres.
Améliorations aux IFRS 2014-2016		Ces amendements n'ont pas encore été adoptés par l'Union Européenne.
IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2018	Ces modifications font partie du programme d'amélioration annuelle de l'IASB, mais elles ne sont pas encore adoptées par l'Union Européenne. IFRS 15 spécifie comment et quand comptabiliser le chiffre d'affaires. La norme propose une méthodologie en cinq étapes qui s'applique à tous les contrats conclus avec des clients. L'IASB a publié en avril 2016 certaines clarifications sur la façon dont cette méthodologie doit être appliquée. La nouvelle norme n'impactera pas le Groupe. La conclusion est détaillée à la suite de ce tableau. Le Groupe a l'intention d'appliquer la méthode de l'impact cumulatif à la date de transition sans ajustement rétrospectif des périodes comparatives tel que permis par IFRS 15.
IFRS 9 - Instruments financiers		IFRS 9 a été publié le 24 juillet 2014 en remplacement de la norme IAS 39 – Instruments financier : comptabilisation et évaluation. La norme présente les règles applicables en matière de comptabilisation et de décomptabilisation, de classification, de dépréciation, d'évaluation des instruments financiers et de comptabilité de couverture. La norme introduit une approche unique d'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels. Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif sur cette nouvelle norme (plus de détail ci-dessous). Le Groupe ne retraitera pas les périodes comparatives mais présentera l'effet cumulé en tant qu'ajustement du solde d'ouverture des autres éléments du résultat global ou des réserves consolidés au 1 ^{er} janvier 2018, selon la nature de l'ajustement.
IFRS 16 - Contrats de location	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2019	IFRS 16 précise comment mesurer, comptabiliser et présenter les contrats de location. La norme prévoit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location, imposant au locataire de reconnaître un droit d'utilisation de l'actif loué en contrepartie d'une dette de location pour tous les contrats de location à l'exception des contrats ne dépassant pas 12 mois ou ceux dont l'actif loué a une faible valeur. Les bailleurs continuent de différencier les baux financiers des baux opérationnels en appliquant une méthodologie comparable à la précédente norme IAS 17. A ce stade, le Groupe a identifié tous les contrats de location concernés et a collecté les informations nécessaires et les jugements sur les probabilités de renouvellement. Le Groupe continue d'évaluer l'impact et estime que la conséquence la plus importante sera celle liée aux contrats de location immobilière. D'ici Juin 2018, le Groupe sera en mesure de choisir la méthode de transition la plus appropriée.
Amendements à IFRS 9 – Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative		Ces amendements précisent la classification de certains actifs financiers prépayés et la comptabilisation des passifs financiers à la suite d'une modification. Ces amendements ne sont pas encore adoptés par l'Union Européenne.
Amendements à IAS 28 – Intérêts à long terme dans les entreprises associées et des co-entreprises		Ces amendements viennent préciser qu'une entité applique la norme IFRS 9 aux intérêts à long terme dans des entreprises associées ou des coentreprises qui font partie de l'investissement net des entreprises associées ou des coentreprises mais pour lesquels la méthode de mise en équivalence n'est pas appliquée. Ces amendements ne sont pas encore adoptés par l'Union Européenne.
Améliorations aux IFRS 2015 – 2017		Ces modifications sont liées aux normes IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », IFRS 11 « Partenariats », IAS 12 « Impôts sur le résultat » et IAS 23 « Coût d'emprunt » mais ne sont pas encore adoptées par l'Union Européenne.

IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

Le Groupe a procédé à l'analyse des impacts potentiels de la norme IFRS 15 pour chacune de ses deux activités poursuivies ainsi que pour ses activités de Licences de brevets en cours de cession et conclut que cette nouvelle norme n'aura pas d'incidence sur ses principes de reconnaissance du revenu pour ses activités Maison Connectée, Service de Production et ses activités Licences.

Segment Maison Connectée

Le segment Maison Connectée offre une gamme complète de terminaux domestiques et de solutions vidéo à haut débit et développe également des solutions logicielles. Les contrats signés n'ont pas d'obligation de performance multiple et il n'y a pas d'élément variable dans le temps. Les logiciels inclus dans les modems ou les décodeurs numériques sont spécifiques à chaque client et ne sont pas commercialisés séparément. En conséquence, aucun impact n'a été identifié.

Segment Service Entertainment

Notre division Services de production offre un ensemble complet de services de pointe dans les Effets Visuels (« VFX »), l'Animation et les Jeux, ainsi que des services de Post-Production numériques vidéo et son. Les services sont généralement rendus sur une courte période, à l'exception des services d'effets spéciaux pour lesquels les services peuvent être fournis sur une période plus longue. Nos contrats stipulent que toute performance réalisée à date, en cas de résiliation du contrat par le client, doit être payée et les jalons techniques ne sont pas utilisés pour mesurer l'avancement. Ainsi, aucun impact n'a été identifié.

Notre division de Services DVD offre des solutions clés en main d'approvisionnement et de services, incluant le mastering, la réplique, l'emballage et la distribution à travers deux contrats distincts (un contrat de réplique et un contrat de distribution). En cas de prix variable sur la durée du contrat, les revenus sont déjà ajustés pour anticiper la remise probable. En conséquence, aucun impact lié à IFRS 15 n'est prévu.

Activité de Licences (dont licences de brevets classés dans les activités en cours de cession)

Le chiffre d'affaires est généré par l'activité de vente de licences. La nouvelle norme n'aura aucun impact. Les licences permettant l'utilisation d'une partie du portefeuille de propriété intellectuelle de la Société sont considérées comme une seule obligation de performance en raison du caractère innovant des portefeuilles pour lesquels de nouveaux développements sont nécessaires pour permettre aux licenciés de bénéficier des produits les plus innovants tout au long de la période de licence.

Le Groupe continuera de séparer les accords de licence à montant fixe en deux catégories : (i) les accords qui offrent des droits d'accès sur la durée de la licence aux technologies futures qui sont fortement interdépendantes ou fortement liées aux technologies fournies au début de l'accord et (ii) les accords qui ne prévoient pas de droits sur de telles technologies futures (droit d'utilisation). Les montants versés liés à la première catégorie continueront d'être comptabilisés en revenus sur la durée du contrat de licence en fonction des quantités attendues ou linéairement en l'absence d'information fiable. Pour la deuxième catégorie, les revenus continueront d'être comptabilisés à la date où le contrat de licence est signé.

Dans le cas de redevances reçues au titre de périodes passées (accord sur la violation de licences passées), le revenu est reconnu à la date de signature du contrat.

Pour les contrats de licence à l'unité, le Groupe continuera de reconnaître les revenus correspondants en fonction des estimations de ventes des produits sous-jacents à chaque licence avec des ajustements le trimestre suivant sur la base des ventes réelles déclarées par les licenciés.

IFRS 9 - Instruments financiers

Le Groupe a identifié les impacts non significatifs suivants, basés sur ses modèles économiques de détention d'actifs financiers :

- Les investissements dans des fonds de capital-risque classés comme actifs financiers non courants disponibles à la vente selon IAS 39 seront classés à la juste valeur par le biais du compte de résultat dans les « Autres éléments financiers ». Lors de l'application initiale de la nouvelle norme, les variations de juste valeur nette positive cumulées de 1 million d'euros, auparavant comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, seront présentées comme un ajustement du solde des réserves consolidés.
- Certains prêts ou assimilés, comptabilisés au coût amorti selon IAS 39, seront classés à la juste valeur par le biais du compte de résultat avec les variations de valeur présentées dans les « Autres éléments financiers ». Lors de la première application, les variations de la juste valeur seront présentées comme un ajustement du solde d'ouverture des réserves consolidés.

Le Groupe n'a pas identifié d'impacts significatifs dans l'évaluation des nouveaux modes de dépréciation et de comptabilité de couverture prévus par IFRS 9.

1.2.3. Principes comptables du groupe sujets à estimations et jugements

Les informations IFRS présentées dans ces états financiers consolidés ont été élaborées selon le principe du coût historique avec quelques exceptions pour différents actifs et passifs pour lesquels des dispositions spécifiques prévues par les IFRS ont été appliquées :

- Les actifs non-financiers sont initialement reconnus à leur coût d'acquisition ou de construction incluant les coûts directement attribuables à la livraison et à la mise en service de l'actif tel que prévu par la direction du Groupe. Les actifs à long-terme sont ensuite évalués au coût amorti : le coût historique diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur.
- Les actifs et passifs financiers sont initialement reconnus à leur juste valeur ou au coût amorti (voir Note 8.1).

La préparation des comptes consolidés établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) oblige les dirigeants du Groupe à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants consolidés de l'actif et du passif ainsi que les montants des charges et produits enregistrés durant la période dans les comptes consolidés. Ces estimations et hypothèses peuvent contenir un certain degré d'incertitude.

La Direction base ces estimations sur des données historiques comparables et sur différentes autres hypothèses qui, au regard des circonstances, sont jugées les plus raisonnables et pertinentes. Les circonstances et les résultats futurs peuvent différer de ces hypothèses et estimations.

La Direction revoit ces estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés les plus raisonnables et pertinents pour la détermination de la juste valeur des actifs et passifs et des produits et charges.

La Direction présente ci-après les principes comptables utilisés par le Groupe lors de la préparation des comptes consolidés qui nécessitent la mise en œuvre de jugements et d'estimations ayant un impact significatif sur les comptes consolidés :

- Perte de valeur des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée (voir Notes 4.1 et 4.4) ;
- Détermination de la durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles (voir Note 4.2 et 4.3) ;
- Reconnaissance des actifs d'impôts différés (voir Note 6.2) ;
- Détermination des hypothèses actuarielles utilisées pour l'actualisation des provisions pour retraite et avantages assimilés (voir Note 9.2) ;
- Estimation des risques et litiges (voir Note 10) ;
- Détermination des redevances à payer (voir Note 5.1.4).

1.2.4. Conversion des transactions en devises

Conversion des états financiers exprimés en devises

Les états financiers de toutes les entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle du Groupe sont convertis selon les méthodes suivantes :

- Les actifs et passifs des sociétés étrangères sont convertis en euro au taux de change de clôture ;
- Les produits et les charges sont convertis en euro au taux de change moyen de l'exercice.

Les écarts de conversion en résultant sont inscrits directement dans les autres éléments du Résultat Global.

Comptabilisation des transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date d'opération. A la date de clôture du bilan, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice. Les différences de change qui en résultent sont comptabilisées au compte de résultat consolidé en produit ou perte de change.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change historique en vigueur à la date de transaction.

Les principaux cours de clôture et cours moyens retenus sont indiqués dans le tableau ci-dessous (présentant une unité d'euro convertie en devise étrangère) :

	Taux de clôture		Taux moyen	
	2017	2016	2017	2016
Dollar US (US\$)	1,1956	1,0526	1,1358	1,1029
Livre sterling (GBP)	0,8878	0,8575	0,8749	0,8223
Dollar Canadien (CAD)	1,5014	1,4189	1,4701	1,4586

Le taux moyen est déterminé en calculant la moyenne des taux de clôture mensuels sur l'année, sauf si la méthode crée des distorsions matérielles.

2. Périmètre de consolidation

2.1. Périmètre et méthode de consolidation

Filiales

Toutes sociétés qui sont contrôlées par le groupe (y compris les entités ad hoc), c'est-à-dire dans lesquelles le groupe a le pouvoir de décider des politiques financière et opérationnelle afin d'obtenir les bénéfices des activités, sont des filiales du Groupe et sont intégrées globalement. Le contrôle est présumé exister dès lors que le Groupe détient directement ou indirectement plus de la moitié des droits de vote d'une société (sont pris en compte les droits de votes existants et les droits de votes potentiels immédiatement exerçables ou convertibles) et qu'il n'y a aucun autre actionnaire qui détient un droit significatif lui permettant d'exercer un veto ou de bloquer les décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle prises par le Groupe. Les entités ad hoc qui satisfont les critères énoncés par IFRS10 sont également consolidés par intégration globale, quelle que soit leur forme juridique, quand bien même le Groupe ne détient aucun titre dans ces entités.

Entreprises associées

Une entreprise associée est une société sur laquelle le Groupe exerce une influence notable et qui n'est ni une filiale ni une co-entreprise. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions liées aux politiques opérationnelle et financière de l'entreprise sans détenir ni le contrôle exclusif, ni le contrôle conjoint sur ces politiques. Les participations dans les entreprises associés sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence conformément à la norme IFRS11. L'écart d'acquisition lié à ces sociétés est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Co-Entreprises

Une co-entreprise résulte d'un accord contractuel par lequel le Groupe et d'autres partenaires s'entendent pour mener une activité économique dans le cadre d'un contrôle conjoint. Les participations dans de telles sociétés sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence depuis le 1er Janvier 2012 conformément à la norme IFRS11.

Les comptes consolidés Technicolor, établis au 31 décembre 2017 et 2016 regroupent les comptes des sociétés contrôlées exclusivement, en contrôle conjoint ou sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Leur répartition géographique est présentée ci-dessous et les principales entités sont listées en Note 14.

Nombre de sociétés au 31 Décembre 2017	FRANCE	EUROPE (hors France)	USA	AUTRES	TOTAL
Société mère et filiales consolidées	17	41	23	32	113
Sociétés mises en équivalence	1	-	1	3	5
TOTAL	18	41	24	35	118

Nombre de sociétés au 31 Décembre 2016	FRANCE	EUROPE (hors France)	USA	AUTRES	TOTAL
Société mère et filiales consolidées	21	42	23	35	121
Sociétés mises en équivalence	1	-	1	4	6
TOTAL	22	42	24	39	127

Conformément à la norme IFRS 12, les informations suivantes sont présentées : Les jugements importants de la Direction du Groupe dans la détermination du contrôle d'une entité même s'il n'en détient pas les droits de vote sont présentés ci-dessous :

Depuis juin 2013, Tech Finance était consolidée par intégration globale car sa seule activité consistait à prêter les fonds qu'elle recevait de tierces parties à Technicolor. Suite au remboursement de l'ancienne dette à terme contractée par Tech Finance en 2013, 2014 et 2015, Tech Finance a été liquidée en décembre 2017.

2.2. Changements dans le périmètre de consolidation en 2017

Activité décodeurs de LG Electronics

Le 17 mai 2017, Technicolor a acquis l'activité décodeurs de LG Electronics, au moyen d'une convention d'achat d'actifs. Cette acquisition est incluse au sein du segment Maison Connectée.

Le prix d'achat est composé de :

- un paiement en numéraire de 15,5 millions de dollars US (14 millions d'euros au taux de change en vigueur du 17 mai 2017) ;
- un ajustement de prix de 2,5 millions de dollars US (2 millions d'euros au taux de change en vigueur du 17 mai 2017) qui sera remboursé par LG Electronics en janvier 2018.
- un complément de prix d'un maximum de 26 millions de d'euros au cours des trois prochaines années en fonction de la performance de l'activité. Au 31 décembre 2017, le complément du prix a été estimé à 10 millions de dollars US (9 millions d'euros au taux de change en vigueur du 17 mai 2017).

L'allocation du prix d'acquisition a été effectuée aux actifs et passifs corporels et incorporels identifiés. Par conséquent, la relation client a été valorisée à 2 millions d'euros avec une durée de vie de 5 ans.

L'écart d'acquisition final de 13 millions d'euros est principalement lié aux synergies anticipées par Technicolor dans le cadre de l'intégration de cette nouvelle activité au sein du segment Maison Connectée.

L'allocation du prix d'acquisition est détaillée ci-dessous :

<i>(en millions d'euros au taux de change en vigueur du 17 mai 2017)</i>	Juste valeur
Actif net acquis	
Immobilisations corporelles	1
Immobilisations incorporelles	2
Créances clients et autres actifs & passifs	5
Total actif net acquis	8
Prix d'acquisition payé (avant ajustement du prix)	14
Ajustement du prix	(2)
Estimation du complément du prix	9
Total prix d'acquisition	21
Ecart d'acquisition après ajustement du prix	13

Aucune autre acquisition significative n'a eu lieu au cours de l'année 2017.

2.3. Changements dans le périmètre de consolidation en 2016

Exercice de l'option de vente accordée aux minoritaires de Ouido Productions

Le 21 janvier 2015, Technicolor a acquis 51% de Ouido Productions, une société d'animation basée à Paris sous la forme d'une augmentation de capital à hauteur d'1 million d'euros.

Selon le pacte d'actionnaires, Technicolor a acquis les 49% restant le 21 janvier 2016 (un an après la date d'acquisition initiale) pour un montant d'1 million d'euros, avec un complément maximum de prix de 7 millions d'euros à payer d'ici 2021 selon la performance de la société à sortir de nouvelles séries animées. Le complément de prix probable a été estimé à 4 millions d'euros après actualisation au 31 décembre 2015 et réduit à 2 millions d'euros pour l'allocation finale du prix d'acquisition suite au retard identifié sur des projets de production.

Une dette à hauteur de 5 millions d'euros a déjà été reconnue au 31 décembre 2015 du fait de l'option de vente accordée aux minoritaires ainsi que du complément de prix probable de 4 millions d'euros estimé au 31 décembre 2015 et considéré comme la meilleure estimation de la Direction. L'écart d'acquisition de 7 millions d'euros reconnu au 31 décembre 2015 a par conséquent été réduit à 5 millions d'euros pour l'allocation finale du prix d'acquisition. Parallèlement la dette a été réduite de 2 millions d'euros.

Le 22 janvier 2016, la société Ouido Productions a été renommée Technicolor Animation Productions.

Cession de Media-Navi

Le 29 janvier 2016, Technicolor a vendu l'activité M-Go à Fandango Media LLC, une filiale de Comcast Corporation, pour un prix de vente de 12 millions de dollars US (11 millions d'euros) après ajustement du besoin en fonds de roulement.

2.4. Titres des sociétés mises en équivalence et participations dans les co-entreprises

Le Groupe possède des titres dans des sociétés consolidées par mise en équivalence et des participations dans des co-entreprises (voir Note 14).

L'impact des sociétés mises en équivalence et des participations dans les co-entreprises est détaillée dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Actifs nets « part du Groupe »		Résultat net « part du Groupe »	
	2017	2016	2017	2016
Principales participations dans les entreprises associées	2	2	-	2
Principales participations dans les co-entreprises	-	1	-	(1)
Total	2	3	-	1

L'intégralité des sociétés et des co-entreprises mises en équivalence sont des entreprises non cotées. Aucune entreprise associée ni aucune co-entreprise n'est individuellement significative pour le Groupe.

Les états financiers consolidés comprennent des opérations effectuées par le Groupe avec les sociétés mises en équivalence et les co-entreprises. Ces opérations sont effectuées dans des conditions normales de marché.

En 2017 et 2016, il n'y a pas eu de transactions significatives.

3. Information par segment et par zone géographique

3.1. Information par segment

Le Groupe Technicolor est constitué de deux activités poursuivies, considérées comme des segments opérationnels conformément à IFRS 8 : Maison Connectée et Services Entertainment.

La division Licences de Brevets, précédemment incluse dans le segment Technologie, est désormais présentée dans les activités abandonnées ou en cours de cession du Groupe. Par conséquent, les divisions Licences de Marques et Recherche & Innovation ont été transférées vers le segment « Corporate & Autres ».

Le Comité Exécutif prend désormais ses décisions opérationnelles et évalue les performances du Groupe Technicolor sur la base de ces deux segments opérationnels. Les activités restantes (y compris les fonctions transverses) sont regroupées dans le segment « Corporate & Autres ».

La période antérieure a été représentée pour les besoins de comparaison, conformément à la nouvelle organisation et au reporting du Groupe.

Services Entertainment

Le segment Services Entertainment est organisé en deux divisions :

- La division Services de Production offre une gamme complète de solutions primées dans le domaine des Effets Visuels et de l'Animation, ainsi que des Services de Postproduction vidéo et audio numérique ;
- La division Services DVD : réplique, emballages et distribution de CD, DVD et Blu-ray™ de vidéo, jeux et musique.

Le segment Services Entertainment accompagne les créateurs de contenu, de la création à la postproduction (Services de Production), tout en offrant des solutions de répliques et de distributions à l'échelle mondiale (Services DVD).

Le segment Services Entertainment génère ses revenus de la vente de biens et de services.

Maison Connectée

Le segment Maison Connectée offre une gamme complète de terminaux domestiques et de solutions vidéo haut débit aux opérateurs de télévision payante et de réseaux, incluant des modems et des passerelles haut débit, des décodeurs numériques et des communications multi-dispositifs dans le domaine de l'Internet des Objets.

Le segment Maison Connectée génère ses revenus de la vente de biens et de services.

Corporate & Autres

Le segment Corporate & Autres regroupe :

- les fonctions centrales non allouées qui comprennent l'exploitation et la gestion du siège du Groupe, ainsi que plusieurs autres fonctions contrôlées centralement et qui ne peuvent pas être affectées à une activité particulière dans les deux segments opérationnels, principalement l'Approvisionnement, les Ressources Humaines, l'Informatique, la Finance, le Marketing et la Communication, les Affaires juridiques et la Gestion de l'immobilier ;
- les activités de services liés aux activités vendues, ainsi que des engagements provenant des anciennes activités d'électronique grand public, majoritairement des engagements de retraite et coûts juridiques.
- Recherche & Innovation (R&I) tend à favoriser la croissance organique en étroite collaboration avec les différentes activités opérationnelles en innovant dans les technologies et expériences vidéo de nouvelle génération ;
- Licences de Marques monétise des marques de valeur telles que RCA© et Thomson© qui étaient exploitées par le Groupe lorsqu'il était un acteur majeur du secteur de l'électronique grand public.

	Services Entertainment	Maison Connectée	Corporate & Autres ^{(*) (2)}	Eliminations	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>					
Exercice clos le 31 décembre 2017					
Compte de résultat					
Chiffre d'affaires	1 790	2 419	22	-	4 231
Chiffre d'affaires inter-segments	2	-	1	(3)	-
Résultat avant charges financières et impôts (EBIT) des activités poursuivies	53	29	(92)	-	(10)
<i>Dont:</i>					
Pertes de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels	(1)	(8)	-	-	(9)
Coûts de restructuration	(14)	(22)	(7)	-	(43)
Autres produits (charges)	(8)	(2)	(1)	-	(11)
Amortissements et dépréciations	(149)	(86)	(5)	-	(240)
Autres éléments sans contrepartie de trésorerie ⁽¹⁾	(5)	10	(3)	-	2
EBITDA ajusté	230	137	(76)	-	291
Etat de la situation financière					
Actifs sectoriels	1 493	1 376	157	-	3 026
Actifs non affectés					686
Total actif consolidé					3 712
Passifs sectoriels	527	1 057	403	-	1 987
Passifs non affectés					1 386
Total passif consolidé hors capitaux propres					3 373
Autres informations					
Investissements nets	(69)	(74)	(3)	-	(146)
Capitaux mis en œuvre	557	25	88	-	670

(*) Précédemment Segment "Autres".

(1) Principalement la variation de provisions pour risques, litiges et garanties.

(2) La division Licences de Brevets, précédemment incluse dans le segment Technologie, est désormais présentée dans les activités abandonnées ou en cours de cession du Groupe. Par conséquent, les divisions Licences de Marques ainsi que Recherche & Innovation ont été transférées vers le segment « Corporate & Autres ».

	Services	Maison Connectée	Corporate &	Eliminations	TOTAL
	Entertainment		Autres ⁽¹⁾ ⁽²⁾		
(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2016 ⁽³⁾				
Compte de résultat					
Chiffre d'affaires	1 966	2 637	25	-	4 628
Chiffre d'affaires inter-segments	3	-	1	(4)	-
Résultat avant charges financières et impôts (EBIT) des activités poursuivies	76	113	(113)	-	76
<i>Dont:</i>					
Pertes de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels	(3)	(10)	-	-	(13)
Coûts de restructuration	(17)	(11)	(16)	-	(44)
Autres produits (charges)	8	(14)	7	-	1
Amortissements et dépréciations	(147)	(73)	(4)	-	(224)
Autres éléments sans contrepartie de trésorerie ⁽¹⁾	(3)	3	(3)	-	(3)
EBITDA ajusté	238	218	(97)	-	359
Etat de la situation financière					
Actifs sectoriels	1 755	1 522	178	-	3 455
Actifs non affectés					926
Total actif consolidé					4 381
Passifs sectoriels	639	1 081	661	-	2 381
Passifs non affectés					1 296
Total passif consolidé hors capitaux propres					3 677
Autres informations					
Investissements nets	(74)	(75)	(3)	-	(152)
Capitaux mis en œuvre	693	141	(119)	-	715

(*) Précédemment Segment "Autres".

(1) Principalement la variation de provisions pour risques, litiges et garanties.

(2) La division Licences de Brevets, précédemment incluse dans le segment Technologie, est désormais présentée dans les activités abandonnées ou en cours de cession du Groupe. Par conséquent, les divisions Licences de Marques ainsi que Recherche & Innovation ont été transférées vers le segment « Corporate & Autres ».

(3) Les montants de 2016 sont représentés afin de refléter les impacts des activités arrêtées ou en cours de cession (voir Note 12).

Les commentaires suivants sont applicables pour les deux tableaux ci-dessus :

- La ligne « EBITDA ajusté » correspond au résultat des activités poursuivies avant impôt et résultat financier net excluant notamment les autres produits et charges, les dépréciations et les amortissements (y compris l'impact des provisions pour risques, garanties ou litiges) ;
- Les lignes « Total actifs sectoriels » et « Total passifs sectoriels » comprennent tous les actifs et passifs d'exploitation utilisés dans le segment.
- La ligne « Actif non affecté » inclut principalement les actifs financiers, les comptes courants avec les sociétés liées, les actifs d'impôt, la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les actifs destinés à être cédés ;
- La ligne « Passif non affecté » inclut principalement les passifs financiers et d'impôts ainsi que les passifs destinés à être cédés ;
- La ligne « Investissements nets » correspond aux dépenses liées aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes de l'encaissement lié à des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles ;
- La ligne « Capitaux mis en œuvre » correspond à la somme des immobilisations corporelles et incorporelles nettes (à l'exception des écarts d'acquisition), du besoin en fonds de roulement d'exploitation et des autres actifs et passifs courants (à l'exception des provisions dont celles pour retraites et avantages assimilés, de l'impôt, des dettes relatives aux acquisitions d'entités et des dettes aux fournisseurs d'immobilisations).

3.2. Chiffre d'affaires et informations par zone géographique

Les revenus sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, en tenant compte du montant de toute remise commerciale ou rabais sur quantités consentis par l'entreprise, y compris l'amortissement des avances sur contrats clients.

Si le montant du paiement différé est significatif, la juste valeur du revenu correspond à la valeur actualisée des paiements futurs à recevoir.

Vente de biens

Les ventes de biens sont comptabilisées lors du transfert des risques et des avantages inhérents à la propriété des biens, qui survient généralement au moment de l'expédition.

Contrats de service

Le Groupe signe des contrats qui donnent au Groupe un droit exclusif de prestation de service sur une zone géographique spécifique et pour une durée contractuelle (en général de 1 à 5 ans). Ces contrats comprennent des clauses qui définissent le tarif et les volumes des services à fournir, ainsi que d'autres termes et conditions. Le revenu est comptabilisé lors du transfert des risques et des avantages inhérents à la propriété, qui survient généralement, selon les termes spécifiques du contrat, au moment de la duplication ou de la livraison.

Redevances

Les accords de licence prévoient généralement une redevance dont le montant est déterminé à la date de livraison pour chaque produit livré à un tiers par un licencié. Le montant brut des redevances est déterminé sur une base trimestrielle, conformément au contrat de licence.

(en millions d'euros)	France	Royaume-Uni	Reste de l'Europe	Etats-Unis	Reste de l'Amérique	Asie-Pacifique	Total
Chiffre d'affaires							
2017	740	199	221	2 318	541	212	4 231
2016*	877	215	279	2 497	569	191	4 628
Actifs sectoriels							
2017	601	214	88	1 683	300	140	3 026
2016	652	240	104	1 990	338	131	3 455

(*) Les montants de 2016 sont représentés afin de refléter les impacts des activités arrêtées ou en cours de cession (voir Note 12).

Le chiffre d'affaires est présenté en fonction de la situation géographique de la société qui émet la facture.

Information sur les principaux clients

Au 31 décembre 2017, deux clients représentent chacun plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé du groupe (respectivement 634 million d'euros et 540 millions d'euros).

Au 31 décembre 2016, deux clients représentaient chacun plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé du groupe (respectivement 580 millions d'euros et 451 millions d'euros).

3.3. Produits et charges d'exploitation

3.3.1. Frais de recherche et développement

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016*
Frais de recherche et de développement, bruts	(186)	(204)
Projets de développement inscrits en immobilisations incorporelles	48	49
Amortissement des actifs incorporels de recherche et de développement	(46)	(36)
Subventions reçues ⁽¹⁾	12	14
Frais de recherche et développement, nets des subventions	(172)	(177)

(1) Comprend principalement les crédits d'impôt recherche accordés par l'Etat français.

3.3.2. Frais commerciaux et administratifs et autres produits (charges)

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016*
Frais commerciaux et de marketing	(145)	(162)
Frais généraux et administratifs	(210)	(222)
Frais commerciaux et administratifs	(355)	(384)
Autres produits (charges)	(11)	1

(*) Les montants de 2016 sont représentés afin de refléter les impacts des activités arrêtées ou en cours de cession (voir Note 12).

4. Ecarts d'acquisition, Immobilisations corporelles et incorporelles.

4.1. Ecarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

Le Groupe évalue l'écart d'acquisition à la date d'acquisition comme :

- La juste valeur des éléments transférés au vendeur ; plus
- Le montant reconnu pour les participations antérieurement détenues ne donnant pas le contrôle dans la société acquise ; plus
- Si le regroupement d'entreprise est réalisé par étapes, la juste valeur de la participation préexistante du Groupe dans la société acquise ; moins
- Le montant net reconnu (généralement à la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs assumés.

Pour chaque acquisition, sur option, la part détenue par les participations ne donnant pas le contrôle dans la société acquise est mesurée soit à la juste valeur (donc accroissant d'autant l'écart d'acquisition) soit à la quote-part détenue dans les actifs nets identifiables. Lorsque le contrôle est obtenu, les acquisitions ultérieures de titres ou les cessions sans perte de contrôle, sont comptabilisées comme des transactions entre actionnaires.

L'écart d'acquisition est présenté dans la devise de la filiale/entreprise associée acquise, comptabilisé à son coût diminué des pertes de valeur éventuelles et converti en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Les frais liés à la transaction, autres que ceux associés à l'émission de dettes ou d'instruments de capitaux propres, sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les compléments de prix potentiels sont mesurés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations postérieures de cette juste valeur impactent le compte de résultat, sauf si le complément de prix est classé en capitaux propres.

Le tableau ci-dessous présente la répartition entre chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) des montants d'écarts d'acquisition les plus importants et reflète l'organisation au 31 décembre 2017 (voir Note 4.4 pour plus de détails sur les tests de dépréciation).

(en millions d'euros)	Maison Connectée	Services Entertainment		TOTAL
		Services de Production	Services DVD	
Au 31 décembre 2015	429	204	370	1 003
Ecart de conversion	13	(9)	9	13
Acquisitions	-	3	-	3
Cessions	-	-	-	-
Pertes de valeurs	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Au 31 Décembre 2016	442	198	379	1 019
Ecart de conversion	(33)	(15)	(42)	(90)
Acquisitions ⁽¹⁾	13	-	-	13
Cessions	-	-	-	-
Pertes de valeurs	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Au 31 Décembre 2017	422	183	337	942

(1) Principalement lié à l'Allocation du prix d'acquisition de l'activité décodeurs de LG Electronics (voir note 2.2).

4.2. Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement, à des marques, à des droits d'utilisation de brevets, à des projets de développement immobilisés et à des relations contractuelles avec les clients.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Pour les montants significatifs, Technicolor s'appuie sur des évaluateurs indépendants pour déterminer la juste valeur de ces immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées à leur coût d'acquisition et les immobilisations générées en interne à leur coût de production.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat majoré de tous les coûts associés et directement attribuables à l'acquisition et à la mise en service de l'immobilisation. Tous les autres coûts, y compris ceux encourus pour générer certains actifs en interne comme les marques, les listes de clients et autres éléments similaires, sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties sur leur durée d'utilité et sont dépréciées en cas de perte de valeur identifiée. Selon la nature et l'utilisation des immobilisations incorporelles, l'amortissement de ces actifs est comptabilisé dans l'un des postes suivants : « Coût de l'activité », « Frais commerciaux et administratifs », « Autres produits (charges) » ou « Frais de recherche et développement ».

Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie ne sont pas amortis mais sont rattachés à une UGT et soumis à un test de dépréciation annuellement (voir Note 4.4).

Principe comptable sujets à estimations et jugements

Concernant les immobilisations incorporelles à durée de vie définie, des estimations et hypothèses significatives sont utilisées pour (i) évaluer la durée de vie attendue des actifs afin de déterminer leurs durées d'amortissement et pour (ii) constater, le cas échéant, une dépréciation de la valeur au bilan de ces immobilisations. Les estimations utilisées pour déterminer la durée de vie attendue des immobilisations sont indiquées dans le manuel des principes comptables du Groupe et sont appliquées de façon homogène par toutes les entités du Groupe.

Concernant les actifs intangibles à durée de vie indéterminée, des estimations et hypothèses significatives sont utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de ces actifs. (Voir Note 4.4 pour les principes comptables de la perte de valeur sur ces actifs).

(en millions d'euros)	Marques	Brevets et relations clients	Autres immobilisations incorporelles	Total des immobilisations incorporelles
Au 31 décembre 2015, net	270	418	115	803
<i>Brut</i>	375	979	321	1 675
<i>Amortissements cumulés</i>	(105)	(561)	(206)	(872)
Ecarts de conversion	5	2	4	11
Acquisitions	-	3	86	89
Cessions	-	(1)	-	(1)
Amortissements	-	(68)	(53)	(121)
Pertes de valeur d'actifs (Note 4.4)	-	(1)	(9)	(10)
Autres variations	-	-	-	-
Au 31 décembre 2016, net	275	353	143	771
<i>Brut</i>	282	989	342	1 613
<i>Amortissements cumulés</i>	(7)	(636)	(199)	(842)
Ecarts de conversion	(27)	(30)	(10)	(67)
Acquisitions d'activités	-	2	1	3
Acquisitions	-	-	75	75
Cessions	-	-	-	-
Amortissements	-	(58)	(79)	(137)
Pertes de valeur d'actifs (Note 4.4)	-	(6)	(7)	(13)
Autres ⁽¹⁾	-	(7)	-	(7)
Au 31 décembre 2017, net	248	254	123	625
<i>Brut</i>	255	642	389	1 286
<i>Amortissements cumulés</i>	(7)	(388)	(266)	(661)

(1) Incluant les brevets reclassés aux activités destinées à être cédées.

4.2.1. Marques

Les marques sont considérées comme ayant une durée d'utilité indéterminée. Elles ne sont donc pas amorties mais font l'objet séparément d'un test de dépréciation annuel. Les principales raisons ayant conduit le groupe à apprécier le caractère indéterminé de la durée d'utilité des marques ont été principalement leur positionnement sur le marché en termes de volume d'activité, de présence internationale et de notoriété, ainsi que leur rentabilité attendue à long terme.

Au 31 décembre 2017, la VNC des marques du Groupe s'élève à 248 millions d'euros et se composent principalement de la marque Technicolor® pour 189 millions d'euros, de la marque RCA® pour 29 millions d'euros et de la marque The Mill® pour de 21 millions d'euros.

La juste valeur de la marque Technicolor est déterminée selon une méthodologie développée en 2014 par Sorgem une société spécialisée dans l'évaluation des marques. Cette méthodologie définie pour chaque activité, à travers une matrice des facteurs clés de succès et des actifs incorporels utilisés par l'activité, la contribution de la marque aux Flux de trésorerie actualisés en utilisant la méthode des surprofits.

Sauf évènement significatif modifiant l'environnement d'une activité, la méthode de contribution définie par Sorgem en 2014 est considérée comme permanente et seuls les flux de trésorerie actualisés sont mis à jour en interne chaque année pour vérifier que la juste valeur de la marque Technicolor est supérieur à sa valeur nette comptable.

Une diminution d'un point du résultat avant charges financières et impôts de chaque activité ne conduirait pas à une dépréciation de la marque Technicolor.

La valeur recouvrable de la marque RCA® est estimée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés sur la base du budget et des flux de trésorerie sur une période de 5 ans (sans croissance à long terme attendue et un taux d'actualisation après impôt de 8%). Aucun changement raisonnable des hypothèses n'entraînerait une perte de valeur.

Les marques comprennent également :

- THOMSON® dans le segment Corporate & Autres
- MPC®, Mr X® et MIKROS IMAGE® chez Services de Production.

4.2.2. Brevets, relations contractuelles avec les clients, et Autres immobilisations incorporelles

Brevets

Les brevets sont amortis de manière linéaire sur leur durée d'utilité attendue.

Relations contractuelles avec les clients

Les relations contractuelles avec les clients qui sont acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises sont amorties sur la durée d'utilité attendue des relations qui varie entre 8 et 20 ans et qui prend en compte les renouvellements probables des contrats long terme avec les clients qui ont généralement une durée comprise entre 1 et 5 ans. La méthode d'évaluation initiale est généralement celle des surprofits attendus basés sur les flux de trésorerie futurs actualisés correspondants au portefeuille de clientèle à la date d'acquisition. Celles-ci font l'objet d'un test de dépréciation dans le cas où le management identifie une indication de perte de valeur de ces actifs

Autres immobilisations incorporelles

Ce poste comprend principalement les logiciels acquis ou développés en interne et les technologies acquises.

Les dépenses liées aux activités de recherche sont comptabilisées en charges au moment où elles sont encourues. Les coûts de développement sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, sauf si le projet auquel ils se rapportent satisfait aux conditions de capitalisation d'IAS 38. Les projets de développement comptabilisés à l'actif sont ceux ayant pour objectif le développement de nouveaux procédés ou l'amélioration notable de procédés existants, qui sont considérés comme techniquement viables et dont il est attendu des bénéfices économiques futurs pour le Groupe. Les projets de développement sont comptabilisés à leur coût diminué des amortissements et des dépréciations éventuelles. Ce coût inclut l'ensemble des coûts directs de personnel (y compris les coûts des avantages postérieurs à l'emploi), des coûts des matériaux ainsi que des coûts des prestations externes nécessaires pour le projet de développement considéré et diminué des crédits d'impôt éventuels. Ils sont amortis sur une durée d'un an à cinq ans à compter de la production commerciale des produits liés, sur la base des unités vendues, ou sur la base des unités produites ou selon la méthode linéaire.

4.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué des amortissements et dépréciations éventuels. L'amortissement est calculé essentiellement selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif, qui est comprise entre 20 et 40 ans pour les constructions et entre 1 et 12 ans pour les installations techniques, matériels et outillages. Pour certaines immobilisations complexes, chaque composant significatif possédant une durée d'utilité ou un mode d'amortissement spécifique est comptabilisé de manière individuelle, amorti sur sa durée d'utilisation propre et fait l'objet d'un suivi spécifique pour les dépenses ultérieures qui lui sont liées.

Contrats de location

Les contrats de location qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué ont la nature de contrats de location-financement. L'appréciation de ce transfert est effectuée à partir d'une analyse de plusieurs indicateurs comme

- le transfert de la propriété du bien à la fin du contrat,
- l'existence d'une option incitative en fin de contrat,
- le fait que la durée du contrat couvre la majeure partie de la durée de vie économique du bien
- que la valeur actualisée des paiements minimaux prévus au contrat représente la quasi-totalité de la juste valeur du bien. Ils donnent lieu à la comptabilisation à l'actif du bien loué et au passif d'une dette financière.

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés pour la valeur la plus faible entre la valeur actualisée des paiements minimaux futurs et la juste valeur des biens loués et une dette est reconnue pour le même montant par le Groupe. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre leur durée d'utilité et la durée du contrat de location. Les coûts liés à ces biens sont comptabilisés dans le résultat avec les amortissements des autres biens similaires.

À l'inverse, les contrats qui ne sont pas qualifiés de contrats de location-financement ont la nature de contrats de location simple. Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges de manière linéaire sur la durée des contrats.

L'ensemble des produits reçus de la part du bailleur sont comptabilisés en réduction des frais de location et répartis de manière linéaire sur l'ensemble de la durée du contrat de location.

Principe comptable du Groupe sujets à estimations et jugements

Des estimations et hypothèses sont utilisées pour (i) évaluer la durée de vie attendue des actifs afin de déterminer leurs durées d'amortissement et pour (ii) constater, le cas échéant, une dépréciation de la valeur au bilan de ces immobilisations. Les estimations utilisées pour déterminer la durée de vie attendue des immobilisations sont indiquées dans le manuel des principes comptables du Groupe et sont appliquées de façon homogène par toutes les entités du Groupe.

<i>(en million d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles⁽¹⁾	TOTAL
Au 31 Décembre 2015, Net	3	24	172	105	304
<i>Brut</i>	3	57	1 183	354	1 597
<i>Amortissements cumulés</i>	-	(33)	(1 011)	(249)	(1 293)
Ecarts de conversion	-	1	4	3	8
Acquisitions	-	-	4	71	75
Cessions de filiales ⁽²⁾	-	-	-	(1)	(1)
Amortissements	-	(3)	(65)	(30)	(98)
Perte de valeur	-	-	(1)	(1)	(2)
Autres variations ⁽⁴⁾	-	-	25	(25)	-
Au 31 Décembre 2016, Net	3	22	139	122	286
<i>Brut</i>	3	61	1 243	388	1 695
<i>Amortissements cumulés</i>	-	(39)	(1 104)	(266)	(1 409)
Ecarts de conversion	-	(1)	(12)	(11)	(24)
Acquisitions	-	5	9	71	85
Acquisitions de filiales ⁽³⁾	-	-	1	-	1
Cessions	-	-	(1)	(4)	(5)
Amortissements	-	(5)	(58)	(33)	(96)
Perte de valeur	-	-	-	(1)	(1)
Autres variations ⁽⁴⁾	-	-	22	(25)	(3)
Au 31 Décembre 2017, Net	3	21	100	119	243
<i>Brut</i>	3	63	1 132	372	1 570
<i>Amortissements cumulés</i>	-	(42)	(1 032)	(253)	(1 327)

(1) Inclut les immobilisations corporelles en cours.

(2) En 2016, principalement liée à la cession de l'activité M-Go.

(3) En 2017, principalement lié à l'acquisition de l'activité décodeur de LG Electronics

(4) Correspond principalement au transfert d'immobilisations corporelles en cours vers les installations techniques, matériels et outillages.

4.4. Pertes de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels

Les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée et les projets de développement en cours font l'objet d'un test de dépréciation chaque année au cours du quatrième trimestre, mis à jour à fin décembre, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue.

Pour réaliser les tests de dépréciation, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas auquel ces actifs peuvent générer des flux de trésorerie indépendants des flux de trésorerie générés par les autres groupes d'actifs. Les écarts d'acquisitions sont alloués à un groupe d'actifs ou une unité génératrice de trésorerie (UGT) regroupant plusieurs groupes d'actifs qui bénéficieront des synergies attendues de ces acquisitions.

Le groupe a identifié 3 UGT :

- Au sein du segment Services Entertainment sont considérées 2 UGT : Services DVD et Services de production.
- Le segment Maison Connectée est considéré comme une seule UGT.

Les immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie font l'objet de tests de dépréciation uniquement lorsque, à la date de clôture, des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur a pu être subie. Les principaux indicateurs d'un risque de perte de valeur de ces immobilisations incluent l'existence de changements significatifs dans l'environnement économique des actifs, une baisse importante dans les performances économiques attendues des actifs, une baisse importante du chiffre d'affaires ou de la marge par rapport à l'exercice précédent et par rapport au budget ou une baisse de la part de marché du Groupe.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme le montant le plus élevé de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité.

La juste valeur (diminuée du coût de cession) correspond au montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif (ou d'une UGT) lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. Elle peut être déterminée en utilisant un prix de marché pour l'actif (ou pour l'UGT) ou en utilisant une méthode basée sur les flux futurs de trésorerie actualisés, établis dans la perspective d'une valeur de marché, qui inclut les entrées et les sorties de trésorerie futures estimées susceptibles d'être générées par des restructurations futures ou par l'amélioration ou l'accroissement de la performance de l'actif, mais qui exclut les synergies attendues avec d'autres UGT du Groupe.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT.

Pour déterminer la valeur recouvrable, le Groupe utilise des estimations des flux futurs de trésorerie avant impôt actualisés, générés par l'actif incluant une valeur terminale le cas échéant. Ces flux sont issus des budgets les plus récents approuvés par le Conseil d'Administration du Groupe. Les flux de trésorerie estimés sont actualisés en utilisant un taux de marché long terme avant impôt, qui reflète la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif (ou du groupe d'actifs) est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée dans les « Pertes de valeur sur actifs non courants opérationnels » des activités poursuivies ou le cas échéant en résultat des activités arrêtées ou en cours de cession ou en coûts de restructuration. Conformément à IAS 36, une dépréciation comptabilisée sur un écart d'acquisition ne peut jamais faire l'objet d'une reprise.

Principe comptable du Groupe sujets à estimations et jugements

La valeur dans les comptes consolidés du Groupe des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée est revue annuellement conformément aux principes comptables du Groupe.

La Direction du Groupe estime que la réalisation de tests annuels pour dépréciation constitue un principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements car la détermination des valeurs recouvrables des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée suppose

l'utilisation d'hypothèses qui nécessitent un jugement telles que (i) la détermination des taux d'actualisation nécessaires à l'actualisation des flux futurs de trésorerie générés par les actifs ou les unités génératrices de trésorerie, (ii) la détermination des flux de trésorerie opérationnels futurs, y compris leur valeur terminale, l'augmentation du chiffre d'affaires lié aux immobilisations testées, la marge opérationnelle attachée pour les périodes futures concernées et le taux de redevances pour les marques.

En complément du test annuel de dépréciation, Technicolor revoit à chaque date d'arrêté certains indicateurs qui pourraient conduire, le cas échéant, à un test de dépréciation complémentaire conformément aux principes comptables.

La Direction considère que les hypothèses mises à jour utilisées pour déterminer la croissance du chiffre d'affaires, les valeurs terminales et les taux de redevances sont raisonnables et en ligne avec les informations de marché mises à jour disponibles pour chaque UGT.

(en millions d'euros)	Maison Connectée	Services Entertainment	Activités en cours de cession	Total
2017				
Perte de valeur sur écart d'acquisition	-	-	-	-
Pertes de valeur sur immobilisations incorporelles	(7)	(1)	(5)	(13)
Pertes de valeur sur immobilisations corporelles	(1)	-	-	(1)
Pertes de valeur sur actifs non courants opérationnels	(8)	(1)	(5)	(14)
Reprise de perte de valeur sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Perte de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels	(8)	(1)	(5)	(14)
2016				
Perte de valeur sur écart d'acquisition	-	-	-	-
Pertes de valeur sur immobilisations incorporelles	(9)	(2)	-	(11)
Pertes de valeur sur immobilisations corporelles	(1)	(1)	-	(2)
Pertes de valeur sur actifs non courants opérationnels	(10)	(3)	-	(13)
Reprise de perte de valeur sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Perte de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels	(10)	(3)	-	(13)

Au 31 décembre 2017, le Groupe a revu les indices de perte de valeur et conclut que certains actifs amortissables pouvaient avoir perdu de leur valeur. Par conséquent, des tests de dépréciation ont été effectués pour ces actifs ou groupe d'actifs et ont abouti à une dépréciation des coûts de développement capitalisés dans le segment Maison Connectée.

Les tests de dépréciation effectués en 2017 et 2016 sur les écarts d'acquisition et actifs incorporels à durée de vie utile indéfinie n'ont donné lieu à aucune dépréciation.

4.4.1. Principales hypothèses au 31 Décembre 2017

Dans le cadre du test de dépréciation annuel, le Groupe a utilisé les hypothèses suivantes pour déterminer la valeur recouvrable des principales unités génératrices de trésorerie :

	Services Entertainment		Maison Connectée
	Services DVD	Services de Production	
Méthode utilisée pour déterminer la valeur recouvrable	Juste valeur	Valeur d'utilité	Juste valeur
Description des hypothèses clés		Budget et Plan d'affaires	
Période de projection des flux futurs de trésorerie	(*)	5 années	5 années
Taux de croissance utilisé pour extrapoler les flux de trésorerie au-delà de la période de projection :			
- Au 31 décembre 2017	(*)	2,0%	2,0%
- Au 31 décembre 2016	(*)	2,0%	0,5%
Taux d'actualisation après impôt utilisé ⁽¹⁾ :			
- Au 31 décembre 2017	8,0%	8,0%	10,0%
- Au 31 décembre 2016	8,0%	8,0%	11,0%

(1) Le taux d'actualisation avant impôt correspondant est compris entre 10,6% et 13%.

(*) Il a été considéré que l'essentiel des activités de la division Services DVD avait une durée de vie finie, déterminée en fonction de la date attendue d'obsolescence des technologies sous-jacentes à cette activité. En conséquence, aucune valeur terminale n'a été utilisée pour cette activité.

Pour l'UGT Services DVD, en l'absence de contrat de vente (à date de clôture), d'un marché actif et de transactions récentes comparables, les projections de flux de trésorerie actualisés sont utilisées pour estimer la juste valeur diminuée des coûts de vente.

La Direction de Technicolor considère que la juste valeur diminuée des coûts de vente est la méthode la plus appropriée pour estimer la valeur de cette UGT car elle tient compte de la restructuration future que le Groupe devra effectuer pour s'adapter à un environnement technologique en évolution rapide. Cette restructuration serait prise en compte par tout intervenant du marché compte tenu de l'environnement économique dans lequel évolue cette activité.

Les flux de trésorerie actualisés des services de DVD sont calculés sur une durée de vie limitée d'environ vingt ans et, par conséquent, l'écart d'acquisition sera déprécié au cours de cette période en fonction de l'évolution de la juste valeur déterminée par les flux de trésorerie actualisés.

Le Groupe n'a enregistré aucune perte de valeur sur écarts d'acquisition au 31 décembre 2016 et 2017.

4.4.2. Sensibilité des pertes de valeur au 31 décembre 2017

Pour Services de Production :

- une augmentation de 1 point du taux d'actualisation avant impôt générerait une réduction de la valeur de l'entreprise de 249 millions d'euros, sans donner lieu à une dépréciation ;
- une baisse de 1 point de l'EBITDA ajusté à partir de 2018 générerait une réduction de la valeur de l'entreprise de 126 millions d'euros, sans donner lieu à une dépréciation.

Pour Services DVD :

- une augmentation de 0,5 point du taux d'actualisation avant impôt générerait une réduction la valeur de l'entreprise de 18 millions d'euros, sans donner lieu à une dépréciation ;
- une diminution de 1 point de l'EBITDA ajusté à partir de 2021 générerait une réduction de la valeur de l'entreprise de 41 millions d'euros, sans donner lieu à une dépréciation ;
- une baisse de 5% du volume des Blu-ray™ à partir de 2021 générerait une réduction de la valeur de l'entreprise de 12 millions d'euros, sans donner lieu à une dépréciation ;

Etant donné que la juste valeur est proche de la valeur comptable au 31 décembre 2017, une baisse accélérée des volumes du marché DVD et Blu-ray™, ainsi qu'une détérioration des autres hypothèses clés (prix de vente, adaptation de la structure de coûts à l'environnement de marché), amènerait la valeur recouvrable en dessous de la valeur comptable.

Pour Maison Connectée :

- Une augmentation de 1 point du taux d'actualisation avant impôt générerait une réduction de la valeur de l'entreprise de 120 millions d'euros, sans donner lieu à une dépréciation ;
- Une baisse de 1 point de l'EBITDA ajusté à partir de 2018 générerait une réduction de la valeur de l'entreprise de 211 millions d'euros, sans donner lieu à une dépréciation.
- La valeur de l'entreprise serait réduite de 108 millions d'euros avec l'hypothèse d'une croissance des ventes diminuée de 1 point pour 2021, 2022 et la valeur terminale, sans donner lieu à une dépréciation.

4.5. Engagements liés aux contrats de location simple.

<i>(en millions d'euros)</i>	Paiements minimaux des contrats de location	Engagements de loyers futurs à percevoir	Valeur nette des engagements minimaux des contrats de location
2018	86	4	82
2019	58	1	57
2020	42	-	42
2021	27	-	27
2022	16	-	16
Après 5 ans	80	-	80
Total ⁽¹⁾	309	5	304

(1) Les paiements minimaux des contrats de location ne sont pas actualisés.

Le tableau ci-dessus comprend les baux à payer au titre de la provision de restructuration pour moins de 1 million d'euros au 31 Décembre 2017.

Les contrats importants de location simple sont les suivants :

- Le 22 avril 2008, Technicolor a signé un engagement de location pour son siège social en France à Issy-les-Moulineaux près de Paris pour une durée de 9 ans à compter de novembre 2009 ;
- En mars 2000, Technicolor USA Inc. a vendu son siège administratif (immeuble qui regroupe les services administratifs et techniques). L'immeuble a fait l'objet d'un contrat de location auprès de l'acquéreur jusqu'en 2012, renouvelé jusqu'en 2017 ;
- En Novembre 2016, Technicolor a signé un engagement pour un nouveau contrat de location dans le centre de Paris (Rue du Renard 75004) prenant effet en août 2018 jusqu'en août 2028.

En 2017, la charge nette afférente aux loyers liés à des contrats de location s'est établie à 100 millions d'euros (104 millions d'euros de charges locatives minoré de 4 millions d'euros de revenus de loyers).

5. Autres informations opérationnelles

5.1. Actifs et passifs d'exploitation

5.1.1. Actifs et passifs non courants

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Avances sur contrats clients et remises payées d'avance	10	24
Autres	28	32
Autres actifs opérationnels non courants	38	56
Dette sur acquisition d'immobilisation et de filiales	(32)	(50)
Produits constatés d'avances	(2)	(65)
Autres	(25)	(38)
Autres dettes opérationnelles non courantes	(59)	(153)

Dans le cadre normal de ses activités, généralement au sein du segment Services Entertainment, Technicolor accorde à ses clients des avances de trésorerie et des remises payées d'avance. Celles-ci font en général partie d'une relation ou d'un contrat long terme et peuvent prendre des formes variées. Les avances sur contrat clients sont principalement versées en contrepartie d'engagements variés pris par les clients sur toute la durée des contrats. Ces contrats donnent au Groupe un droit de prestation de service sur une zone géographique spécifique et pour une durée contractuelle (en général d'un à cinq ans). Ils comprennent des clauses qui définissent le tarif et les volumes des services à fournir, ainsi que d'autres termes et conditions.

Ces paiements d'avances sont considérés comme des « actifs non courants », enregistrés en « Avances sur contrats clients et remises payées d'avance » et amortis en déduction du chiffre d'affaires, en fonction des unités produites ou de l'avancement du traitement des films.

5.1.2. Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les coûts de production comprennent les coûts directs de matière première, les coûts de personnel et une partie des frais généraux représentatifs des coûts indirects de production, et excluent les frais administratifs. Le coût des stocks vendus est déterminé en utilisant la méthode du coût unitaire moyen pondéré ou la méthode du premier entré - premier sorti, selon la nature du stock concerné. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable des stocks est supérieure à leur valeur nette de réalisation.

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Matières premières	38	40
En-cours	10	42
Produits finis et marchandises	214	179
Valeur brute	262	261
Provisions pour dépréciation	(24)	(27)
Total stocks et en-cours	238	234

5.1.3. Clients et effets à recevoir & fournisseurs et effets à payer

Les créances clients font partie des actifs financiers courants. Ils sont évalués, à la date de comptabilisation initiale, à la juste valeur de la contrepartie à recevoir. Cette valeur est en général la valeur nominale car l'effet de l'actualisation entre la date de reconnaissance de l'instrument et sa réalisation est le plus souvent non significative.

Le Groupe évalue à chaque arrêté s'il existe une indication objective de perte de valeur d'une créance client. Si une telle indication existe, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable de la créance et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés.

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Clients et effets à recevoir	708	826
Provisions pour dépréciation	(24)	(20)
Total clients et effets à recevoir	684	806

Les créances client comprennent 71 millions d'euros et 79 millions d'euros de créances échues au 31 décembre 2017 et 2016 respectivement pour lesquelles aucune dépréciation n'a été comptabilisée dans la mesure où celles-ci sont encore considérées comme recouvrables.

L'exposition au risque de crédit sur les créances client du Groupe correspond à la valeur nette comptable de ces actifs (684 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 806 millions d'euros au 31 décembre 2016).

5.1.4. Autres actifs et passifs courants

Estimation des redevances à payer

Dans le cadre normal de ses activités, le Groupe peut être amené à utiliser certaines technologies protégées par des brevets détenus par des tiers. Dans la majorité des cas, le montant des royalties à payer à ces tiers pour l'utilisation de ces technologies est défini dans un contrat formel de licences. Dans certains cas, et en particulier dans les premières années d'une technologie émergente, quand l'appartenance des droits de propriété intellectuelle ne peut pas être déterminée de manière certaine, le jugement de la Direction est utilisé pour déterminer la probabilité qu'un tiers réclame ses droits et pour estimer le coût probable de l'utilisation de la technologie dès lors que cette réclamation est probable. Pour réaliser cette évaluation, la Direction prend en compte son expérience passée avec des technologies comparables et/ou avec des détenteurs particuliers de technologies. Les redevances à payer sont présentées au sein des « Autres dettes courantes » et « Autres dettes non courantes » dans le bilan du Groupe.

Décomptabilisation de l'actif

Une créance est décomptabilisée lorsqu'elle est cédée sans recours et qu'il est démontré que le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages significatifs liés à la propriété de la créance et n'a plus aucune implication continue dans l'actif transféré.

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
TVA déductible	33	26
Crédit d'impôt recherche et subventions	18	24
Charges constatées d'avance	37	48
Redevances à recevoir	23	18
Autres	145	168
Autres actifs opérationnels courants	256	284
Taxes à payer	(40)	(37)
Redevances – courantes	(49)	(71)
Dettes sur acquisition d'immobilisations et de filiales	(25)	(30)
Autres	(220)	(366)
Autres dettes opérationnels courants	(334)	(504)

5.2. Relation avec les parties liées

Une partie est liée au Groupe dans les cas suivants :

- directement ou indirectement par le biais d'un ou de plusieurs intermédiaires, la partie (i) contrôle le Groupe, est contrôlée par lui, ou est soumise à un contrôle commun, (ii) détient dans le Groupe une participation qui lui permet d'exercer une influence notable sur elle ;
- la partie est une entreprise associée ;
- la partie est une co-entreprise dans laquelle le Groupe est un co-entrepreneur ;
- la partie ou l'un de ses administrateurs fait partie du Conseil d'Administration ou du Comité Exécutif du Groupe ou est un des membres proches de la famille visée par les situations ci-dessus.

Les opérations entre parties liées avec des entreprises associées et des co-entreprises sont détaillées dans la Note 2.4.

La rémunération des principaux dirigeants est détaillée en Note 9.4.

Autres parties liées :

- ST Microelectronics n'est plus une partie liée du Groupe depuis que M. Lombard a quitté son poste d'administrateur chez Technicolor en avril 2017. Il a également quitté son poste de membre du conseil de surveillance de ST Microelectronics en juin 2017.
En 2016, les transactions avec ST Microelectronics ont eu une incidence sur les dettes fournisseurs pour 2 millions d'euros et sur les dépenses pour 1 million d'euros ;
- NDS est une partie liée à Technicolor puisque Cisco Systems Inc. (société mère de NDS) détient 5,18% du capital de Technicolor. En 2017, les transactions avec NDS n'étaient pas significatives. En 2016 les transactions avec NDS impactaient les dépenses pour 4 millions d'euros et les dettes fournisseurs pour 1 million d'euros.

Il n'y a pas d'engagement contractuel ou d'autres types d'engagements envers ces parties liées en 2017 et 2016.

6. Impôt

6.1. Impôt dans le compte de résultat

6.1.1. Charge d'impôt

L'impôt sur les résultats comprend l'impôt courant et différé. L'impôt différé est comptabilisé dans les capitaux propres si l'impôt concerne des éléments qui ont été précédemment comptabilisés dans l'état du résultat global ou en capitaux propres, lors du même exercice ou d'un exercice différent. Par ailleurs IAS 12 ne précise pas si les économies d'impôts provenant des pertes reportables doivent se rapporter à la société ayant généré les pertes ou à la société qui les utilisera. Le Groupe a comptabilisé les économies d'impôts futures provenant des pertes reportables des activités abandonnées dans le résultat des opérations poursuivies, dans la mesure où ces reports déficitaires seront utilisés grâce aux bénéfices taxables futurs des activités poursuivies.

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016*
Impôt courant		
France	3	-
Etranger	(15)	(15)
Total impôt courant	(12)	(15)
Impôt différé		
France	(113)	(59)
Etranger	13	44
Total impôt différé	(100)	(15)
Total charge d'impôt des activités poursuivies	(112)	(30)

(*) Les montants de 2016 sont représentés afin de refléter les impacts des activités arrêtées ou en cours de cession (voir Note 12).

En 2017 et 2016, la charge d'impôt courant résulte principalement des impôts courants comptabilisés en France, en Inde, au Canada, en Australie et en Pologne.

En France, la charge d'impôt courant correspond à l'impôt à payer en raison de la limitation de l'imputation des reports déficitaires fiscaux, aux retenues à la source de l'activité liée aux licences et à la CVAE.

Se reporter à la Note 6.2.1 pour plus de détails sur la variation des impôts différés.

6.1.2. Réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle

Le tableau suivant illustre la réconciliation de la charge d'impôt théorique (obtenue en appliquant le taux français d'impôt sur les sociétés de 39%), rapportée à la charge d'impôt comptabilisée. Suite au renouvellement en 2017 de la contribution exceptionnelle de 15% due par les sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1 milliard d'euros, le taux d'imposition français applicable au Groupe a augmenté de 34% à 39%. Les éléments de rapprochement sont décrits ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016*
Résultat net consolidé des sociétés intégrées	(219)	(106)
Impôt sur les résultats	(112)	(30)
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	2
Résultat des activités poursuivies avant impôts	(107)	(30)
	39%	34%
Charge d'impôt théorique	42	28
Variation des impôts différés actifs non reconnus ⁽¹⁾	86	(61)
Effet des différents taux d'impôt appliqués ⁽²⁾	20	5
Effet des modifications de taux d'impôt appliqués localement ⁽²⁾	(270)	(1)
Effet des différences permanentes	10	-
Retenues à la source non imputées	(1)	(1)
Autres, net ⁽³⁾	-	-
Charge d'impôt des activités poursuivies	(112)	(30)
Taux d'imposition effectif sur les activités poursuivies	N/S⁽³⁾	N/S⁽³⁾

(*) Les montants de 2016 sont représentés afin de refléter les impacts des activités arrêtées ou en cours de cession (voir Note 12).

(1) En 2017, principalement lié à :

- la dépréciation des actifs d'impôts différés en France pour 113 millions d'euros principalement due à la modification des projections des activités de Licences suite à l'annonce de mise en vente de l'activité Licences de brevets.
- la reprise de dépréciation des actifs d'impôts différés aux Etats Unis pour 270 millions d'euros suite à la réforme fiscale américaine modifiant le taux d'imposition de 35% à 21%.
- dépréciation des pertes reportables générés en France.

En 2016, principalement lié à la dépréciation des actifs d'impôts différés en France.

(2) En 2017, principalement lié au changement du taux d'imposition aux Etats Unis de 35% à 21%

(3) Non significatif

6.2. Situation fiscale dans l'état de la situation financière

Les impôts différés résultent :

- des différences temporelles entre la base imposable des actifs et passifs et leur valeur comptable dans le bilan consolidé du Groupe, et
- des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés reportables.

Le calcul des impôts différés sur l'ensemble des différences temporelles est réalisé par entité (ou groupe d'entités) fiscale en utilisant la méthode du « report variable ».

Tous les passifs d'impôts différés sont comptabilisés sauf :

- Si l'impôt résulte de la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition, ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date d'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et
- Pour les différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et co-entreprises, lorsque le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable que la différence ne se réalisera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés :

- Pour toute différence temporelle déductible, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (ou perte fiscale) ; et

- Pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

La valeur recouvrable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et ajustée pour prendre en compte le niveau de bénéfice imposable disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasiment adoptés à la date de clôture. Les impôts différés sont classés en actifs et passifs non courants.

Principe comptable du Groupe sujets à estimations et jugements

Le jugement de la Direction du Groupe est requis pour déterminer les impôts différés actifs et passifs. Lorsqu'une entité spécifique a subi récemment des pertes fiscales, le retour au bénéfice fiscal est supposé improbable, à moins que la reconnaissance d'un impôt différé actif soit justifiée par (i) des pertes qui sont la conséquence de circonstances exceptionnelles et qui ne devraient pas se renouveler dans un avenir proche et/ou (ii) la perspective de gains exceptionnels ou (iii) les résultats futurs attendus des contrats long terme. Le Groupe a établi un plan de recouvrabilité des impôts permettant d'estimer le montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus.

6.2.1. Analyse des variations des impôts différés actifs et passifs

<i>(en millions d'euros)</i>	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Total, Impôts différés nets
Au 1er janvier 2015	472	(247)	225
Variations impactant le résultat 2016 des activités poursuivies	(46)	31	(15)
Autres mouvements	(3)	(1)	(4)
Au 31 décembre 2016	423	217	206
Variations impactant le résultat 2017 des activités poursuivies	(108)	8	(100)
Autres mouvements	(40)	16	(24)
Au 31 décembre 2017	275	(193)	82

Au 31 décembre 2017, les actifs d'impôts différés nets de 82 millions d'euros comprennent principalement des pertes reportables en France et aux Etats-Unis. Les actifs nets d'impôts différés étaient de 206 millions d'euros en 2016. Cette baisse correspond principalement à la modification de la durée de nos prévisions fiscales en France en passant de 14 à 5 ans pour les activités de Licences à la suite de l'annonce en décembre 2017 de la cession de l'activité Licences de brevets (voir Note 1.1).

Au 31 décembre 2017, les actifs d'impôts différés nets aux Etats Unis s'élèvent à 50 millions d'euros soit un niveau comparable à 2016 malgré la modification du taux d'imposition de 35% à 21% suite au vote de la récente réforme fiscale américaine. Bien que l'application de la réforme fiscale américaine puisse être sujette à interprétation, le Groupe s'attend à être principalement affecté par le BEAT (Base Erosion and Anti-Abuse Tax) sur les paiements intra-groupes mais ne prévoit pas d'impact significatif sur sa profitabilité.

6.2.2. Analyse des impôt différés nets par nature

<i>(€ in millions)</i>	2017	2016
Effet fiscal des reports déficitaires	1 348	1 578
Effet fiscal des différences temporaires liées aux :		
Immobilisations corporelles	20	25
Ecart d'acquisition	19	33
Immobilisations incorporelles	(108)	(185)
Participations financières et autres actifs non courants	(3)	(9)
Stocks et en-cours	10	10
Créances clients et autres actifs courants	15	3
Dettes financières	121	200
Provisions pour retraites et avantages assimilés	56	77
Provisions pour restructuration	2	6
Autres provisions	21	31
Autres dettes courantes et non courantes	44	78
Total des impôts différés sur différences temporaires	197	269
Impôts différés actifs (passifs), bruts	1 545	1 847
Provision pour dépréciation des impôts différés actifs	(1 463)	(1 641)
Impôts différés actifs (passifs), nets	82	206

Les reports fiscaux déficitaires dont le Groupe bénéficie dans les pays où il exerce encore une activité s'élèvent à 3 320 millions d'euros. Ces pertes expirent majoritairement après 2022 (3 180 millions d'euros). Ils proviennent principalement de la France (1,7 milliard d'euros) et des Etats-Unis (1,4 milliard d'euros).

7. Capitaux propres

Classement en dettes ou en capitaux propres

Les dettes et les instruments de capitaux propres sont classés soit en dettes financières soit en capitaux propres selon la substance de l'arrangement contractuel.

Instruments de capitaux propres

Un instrument de capitaux propres est tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Les instruments de capitaux propres émis par le Groupe sont comptabilisés pour la valeur des ressources perçues, nette des coûts directs d'émission.

Coûts liés aux opérations de capital

Les frais externes directement attribuables à des opérations sur les capitaux propres sont comptabilisés en diminution des capitaux propres.

7.1. Variation du capital

(En euros, excepté le nombre d'actions)

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital social en euros
Capital social au 31 décembre 2015	411 443 290	1	411 443 290
Augmentation du capital social par émission de nouvelles actions livrées dans le cadre des MIP ^(*)	1 802 677	1	1 802 677
Capital social au 31 décembre 2016	413 245 967	1	413 245 967
Augmentation de capital social par émission de nouvelles actions livrées dans le cadre du Plan d'actions gratuites ^(*)	778 750	1	778 750
Augmentation du capital social par émission de nouvelles actions livrées dans le cadre des MIP ^(*)	436 461	1	436 461
Capital social au 31 décembre 2017	414 461 178	1	414 461 178

(*) Les plans sont décrits dans la Note 9.3.

En 2016, dans le cadre du plan de rétention à moyen terme (dénommé « Mid-Term Incentive Plan » ou MIP 2015 & MIP 2016), certains bénéficiaires ont exercé une partie des options de souscription qui leur avaient été attribuées, donnant lieu à la création de 1 802 677 actions nouvelles au prix moyen de 3,36 euros pour un montant total de 6 055 641 euros correspondant à une augmentation du capital social de 1 802 677 euros et une prime d'émission de 4 252 964 euros.

Le 6 novembre 2017, le capital social de Technicolor a été augmenté de 778 750 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro suite à la livraison des actions acquises dans le cadre du Plan d'actions gratuites. La contrepartie de l'augmentation de capital est une diminution de la prime d'émission pour un montant de 778 750 euros (voir note 9.3).

En 2017, dans le cadre du Plan d'Intéressement du Management (MIP 2015), certaines options de souscription d'actions ont été exercées et 436 461 actions nouvelles ont été émises au prix unitaire de 3,19 euros soit un montant total de 1 392 311 euros correspondant à une augmentation du capital de 436 461 euros et une prime d'émission de 955 850 euros.

Au 31 décembre 2017 et à la connaissance de la Société, les sociétés suivantes détiennent plus de 5% du capital de Technicolor :

- OppenheimerFunds, Inc. a déclaré détenir 48 679 165 actions représentant 11,75% du capital social et 11,78% des droits de vote de la Société ;
- La Caisse des Dépôts et Consignations a déclaré détenir conjointement avec Bpifrance Participations SA, 32 982 928 actions représentant 7,96% du capital social et 7,98% des droits de vote de la Société ;
- J O Hambro Capital Management a déclaré détenir 25 047 689 actions représentant 6,04% du capital social et 6,06% des droits de vote de la Société ;
- DNCA Finance, SA et DNCA Finance Luxembourg ont déclaré détenir 21 489 718 actions représentant 5,18% du capital social et 5,20% des droits de vote de la Société.
- Cisco Systems Inc. a déclaré détenir 21 418 140 actions représentant 5,17% du capital social et 5,18% des droits de vote de la Société.

7.2. Autres éléments des capitaux propres

7.2.1. Actions propres

Les actions propres sont enregistrées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats liés à la cession ou l'annulation de ces actions sont enregistrés directement en capitaux propres.

Le montant global des actions propres, inclut les actions propres achetées dans le cadre du Contrat de liquidité (Share Management Agreement) autorisé par les assemblées générales mixtes du 23 mai 2013, 22 mai 2014, 9 avril 2015, 29 avril 2016 et 24 mai 2017 :

	2017	2016
Nombre d'actions propres en début de période	752 768	401 524
Variation liée au Contrat de liquidité	225 283	351 494
Autres variations	-	(250)
Nombre d'actions propres en fin de période	978 051	752 768

Dans le cadre du Contrat de liquidité (Share Management Agreement), 3 006 648 actions ont été rachetées et 2 781 365 actions ont été cédées pour une sortie de trésorerie nette de 849 744 euros en 2017. En 2016, le nombre d'actions propres a augmenté de 351 494 pour un montant net total de 2 013 935 euros.

En 2016, 250 actions gratuites ont été livrées dans le cadre du plan d'action gratuite (voir note 9.3).

7.2.2. Titres super subordonnés

Le 26 septembre 2005, Technicolor a procédé à une émission de titres super subordonnés (TSS), à durée indéterminée, pour un montant nominal de 500 millions d'euros. Aucun instrument dérivé n'a été identifié car les clauses prévues et détaillées sont en dehors du champ de la définition d'un dérivé selon IAS 39.

En raison de la durée indéterminée et du caractère subordonné de ces titres, ainsi que de la nature optionnelle du coupon, les titres avaient été enregistrés conformément aux IFRS dans les capitaux propres pour leur valeur nette reçue de 492 millions d'euros (prix d'émission minoré des frais de transaction).

Depuis la restructuration de la dette du Groupe en 2010, les caractéristiques des TSS sont dorénavant les suivantes :

- ils ne sont remboursables que (i) à l'option de Technicolor dans certains cas contractuellement définis ou (ii) en cas de liquidation de la société ;
- ils ne portent plus intérêt, un paiement définitif de 25 millions d'euros ayant été effectué aux porteurs de TSS en remboursement de leurs créances d'intérêt en 2010.

7.2.3. Dividendes et distributions

L'Assemblée Générale tenue le 24 mai 2017 a approuvé le versement d'un dividende de 0,06 euro par action pour l'exercice 2016. Un montant de 25 millions d'euros a été versé aux actionnaires en juin 2017.

En 2016 au titre de l'exercice 2015, 25 millions d'euros (€ 0,06 par action) ont été versés aux actionnaires.

7.2.4. Participations ne donnant pas le contrôle

En 2017, il n'y a pas eu de changement significatif des participations ne donnant pas le contrôle.

En 2016, suite à l'exercice de l'option de vente accordée aux minoritaires de Technicolor Animation Productions (anciennement Ouido Productions), les intérêts minoritaires ont diminué de 4 à 3 millions d'euros.

7.3. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, en excluant les actions propres détenues par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période en prenant pour hypothèses que tous les instruments potentiellement dilutifs sont convertis et que le produit supposé de la conversion de ces instruments a été utilisé pour acquérir des actions du Groupe au cours moyen de marché de la période ou de la période durant laquelle ces instruments étaient en circulation.

Les instruments potentiellement dilutifs comprennent :

- les options émises, si elles sont dilutives ;
- les instruments émis dans le cadre de plans de stock-option mis en place par la Direction du Groupe, dans la mesure où le cours moyen des actions du Groupe est supérieur aux prix d'exercice ajustés de ces instruments.

Résultat dilué par action :

	2017	2016*
Résultat net (en millions d'euros)	(173)	(26)
Résultat net attribuable aux intérêts minoritaires	(1)	-
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	46	80
Numérateur :		
Résultat net retraité (part du Groupe) des activités poursuivies	(218)	(106)
Nombre moyen d'actions ordinaires de base disponibles (en milliers d'actions)	412 717	411 932
Effet dilutif des stock-options et des plans d'actions gratuites	963	5 618
Dénominateur :		
Nombre pondéré d'actions (en milliers)	413 680	417 550

(*) Les montants de 2016 sont représentés afin de refléter les impacts des activités arrêtées ou en cours de cession (voir Note 12).

Certains plans d'options d'achat d'actions n'ont pas d'effet de dilution en raison du cours de l'action mais pourraient avoir un effet de dilution à l'avenir en fonction de l'évolution du cours de l'action (voir les détails de ces plans en Note 9.3).

8. Actifs financiers et instruments financiers dérivés

8.1. Classification et évaluation à juste valeur

Actifs financiers

La Direction détermine la classification de ses actifs financiers à leur comptabilisation initiale et réévalue ce classement à chaque date de clôture. A part les actifs financiers à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat, les actifs financiers sont reconnus à leur juste valeur majorée des coûts de transaction à la date où le Groupe s'engage à acheter l'actif. Les prêts et créances sont, après leur comptabilisation initiale, reconnus à leur coût amorti en utilisant la méthode du coût effectif.

A chaque date de clôture, le Groupe apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Une baisse importante ou prolongée (plus de 9 mois) de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation.

Actifs financiers à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Cette catégorie est divisée en deux sous-catégories : les actifs financiers détenus à des fins de transactions et ceux désignés lors de leur comptabilisation initiale comme étant à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il est acquis principalement en vue d'être vendu à court terme. Les instruments dérivés sont également considérés comme des instruments détenus à des fins de transactions sauf s'ils sont désignés comme instruments de couverture. Les actifs de cette catégorie sont présentés en actifs courants quand ils sont détenus à des fins de transactions, ou s'ils vont être réalisés dans les 12 mois suivant la date de clôture. Les actifs financiers à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat sont évalués par la suite à leur juste valeur. Les pertes et gains provenant des variations de juste valeur, y compris les intérêts et les produits de dividendes, sont enregistrés dans le compte de résultat au sein du poste « Autres produits (charges) financiers nets », au cours de la période où ils surviennent.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou ne sont pas classés dans une autre des catégories d'actifs financiers. Ils sont présentés dans les actifs non courants, sauf si la Direction du Groupe a l'intention de les céder dans les 12 mois suivant la date de clôture. Les actifs disponibles à la vente du Groupe sont principalement constitués d'investissements dans des sociétés non cotées.

Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur temporaires sont enregistrées dans le Résultat Global dans les capitaux propres. La partie correspondant aux gains et pertes de change sur les titres monétaires dénommés en monnaie étrangère est comptabilisée en résultat. Lorsque les titres sont cédés ou dépréciés, les ajustements de juste valeur cumulés dans le Résultat Global au sein des capitaux propres sont recyclés dans le compte de résultat au sein du poste « Autres produits (charges) financiers nets ». Les pertes de valeur comptabilisées en résultat sur les instruments de capitaux propres classés en actifs financiers disponibles à la vente ne font jamais l'objet d'une reprise dans le compte de résultat, sauf si les instruments de capitaux propres sont vendus.

Les dividendes et les intérêts sur les actifs financiers disponibles à la vente, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés en résultat dès que le droit du Groupe d'en recevoir le paiement est établi.

Un actif financier est décomptabilisé quand les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à celui-ci arrivent à expiration ou ont été transférés ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Autres actifs financiers

La trésorerie mise en nantissement représente les dépôts en trésorerie mis en place afin de sécuriser les facilités de crédit et autres obligations du Groupe. Une partie de la trésorerie en nantissement de filiales américaines a été classée en actif courant compte tenu de son échéance à court terme bien que celle-ci soit renouvelée automatiquement pour une période de 12 mois.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent les disponibilités en caisse, les dépôts à vue, et les placements à court terme, très liquides dont la maturité d'origine n'excède pas trois mois, c'est-à-dire les placements qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les découverts bancaires sont inclus dans les dettes financières courantes au bilan.

Dettes financières

Les emprunts sont évalués initialement à la juste valeur. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute différence entre les produits d'émission nets des coûts de transaction et la valeur de remboursement est constatée au compte de résultat sur la durée de vie des emprunts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les emprunts sont considérés comme des passifs courants, sauf si le Groupe détient un droit inconditionnel de différer le remboursement du passif au-delà d'une période de 12 mois après la date de clôture.

Conformément à IFRS 13 - Evaluation de la juste valeur, trois niveaux d'évaluation à la juste valeur ont été identifiés pour les actifs et passifs financiers :

- Niveau 1 ; Prix cotés sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques auxquels l'entité peut accéder à la date d'évaluation.
- Niveau 2 : Modèles internes avec des paramètres observables incluant l'utilisation de transactions récentes (si disponible), la référence à d'autres instruments essentiellement similaires, à des analyses de cash-flow actualisé et à des modèles d'évaluation utilisant le plus possible des données de marché et le moins possible de données internes à l'entreprise.
- Niveau 3 : Modèle interne avec des paramètres non observables.

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	Evaluation à la juste valeur par catégorie d'actif et de passif au 31 décembre, 2017				31 décembre 2016
		Coût amortis	Juste valeur par compte de résultat	Juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés (voir Note 8.5)	
Actifs financiers disponibles à la vente	17			17		19
<i>Trésorerie mise en nantissement</i>	15		15		Niveau 1	24
<i>Prêts et autres</i>	4	4				15
Autres actifs financiers non courants	19					39
Total actif financier non courant	36					58
<i>Trésorerie mise en nantissement</i>	8		8		Niveau 1	10
<i>Autres actifs financiers courants</i>	2	2				4
<i>Instruments financiers dérivés</i>	-			-	Niveau 2	3
Autre actifs financiers courants	10					17
<i>Trésorerie</i>	274		274		Niveau 1	229
<i>Equivalents de trésorerie</i>	45		45		Niveau 1	142
Trésorerie et équivalents de trésorerie	319					371
Actif financier courant	329					388
Emprunts ⁽¹⁾	(1 097)	(1 097)				(1 050)
Autres dettes financières courantes	(1)			(1)	Niveau 2	(2)
Total dette financière	(1 098)					(1 052)

(1) Les dettes sont reconnues au coût amorti. La juste valeur de la dette du groupe est de 1 108 millions d'euros au 31 décembre 2017 (1 081 millions d'euros au 31 décembre 2016). La juste valeur est basée sur les prix cotés sur un marché actif des obligations des emprunts à terme (niveau 1).

Une partie de la trésorerie en nantissement de filiales américaines a été classée en actif courant compte tenu de son échéance à court terme bien que celle-ci soit renouvelée automatiquement pour une période de 12 mois.

Les créances clients et les dettes fournisseurs sont des actifs et passifs financiers selon les normes IAS 32 et 39 et reconnus au coût amorti.

8.2. Gestion des risques financiers

8.2.1. Objectifs et politiques de gestion des risques

Technicolor est exposé à divers risques financiers, incluant les risques de marché (liés aux fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt) et aux risques de liquidité et de crédit.

Les risques financiers du Groupe sont gérés de manière centrale par son service de trésorerie Groupe en France et son service de trésorerie régional à Ontario (Californie – Etats-Unis).

La gestion des risques financiers par la trésorerie du Groupe est faite en conformité avec les politiques et procédures du Groupe. Tous les risques financiers de marché sont suivis en permanence et sont présentés régulièrement au Directeur Financier, au Comité d'investissement et au Comité d'Audit par l'intermédiaire de différents rapports qui résument les expositions du Groupe aux différents risques ainsi que le détail des opérations mises en place pour réduire ces risques. La gestion des risques est étroitement encadrée par des limites et des autorisations, approuvées par le Comité d'Investissement pour chaque type de transaction, et contrôlées par le département de contrôle interne.

Pour réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change, le Groupe utilise des instruments dérivés. Cependant la stratégie de Technicolor est de ne pas utiliser des instruments dérivés à d'autres fins que la couverture de risques financiers liés à son activité commerciale et à ses positions financières.

Le risque de crédit sur les créances clients est géré par chaque branche d'activité en prenant en compte le degré de solvabilité et l'historique des clients. Le Groupe peut s'assurer ou mettre en place des cessions de créances sans recours afin de gérer son risque de crédit.

Toutes les contreparties aux transactions sur instruments dérivés ou de trésorerie réalisées par le Groupe sont contractées auprès d'organismes financiers disposant d'une notation de premier rang reçue d'une agence spécialisée. De plus, le Groupe a mis en place des règles pour limiter le montant maximal de l'exposition vis-à-vis d'un même partenaire.

8.2.2. Gestion du risque de marché

8.2.2.1. Risque de change

Risque de conversion

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros. Les actifs, passifs, produits et charges enregistrés dans des devises autres que l'euro doivent être convertis en euro au taux de change applicable pour être inclus dans les états financiers consolidés du Groupe. Les changements dans la valeur de l'euro peuvent donc avoir une conséquence sur la valeur en euro des actifs, passifs, produits et charges du Groupe enregistrés dans une autre devise que l'euro, même si leur valeur n'a pas changé dans leur propre devise.

Le Groupe ne couvre pas le risque de conversion. Le risque de conversion est mesuré en fonction des expositions du Groupe consolidé et en effectuant des analyses de sensibilité sur les expositions principales.

L'exposition principale au risque de conversion est dû au dollar US étant donné la présence importante du Groupe aux Etats-Unis. En 2017, les fluctuations de change toutes devises confondues ont eu un impact négatif de 83 millions d'euros sur le chiffre d'affaires et aucun impact sur le résultat des activités poursuivies avant charges financières nettes et impôts. L'impact de conversion sur le chiffre d'affaires était principalement lié au dollar US (le taux moyen euro/dollar s'est déprécié de 2.9% en 2017 par rapport à 2016).

Le Groupe estime que sa sensibilité au risque de conversion n'a pas changé significativement depuis fin 2017.

Risque de transaction

L'exposition au risque de change transactionnel provient essentiellement des achats et des ventes réalisés par les filiales du Groupe dans d'autres monnaies que leur monnaie fonctionnelle.

Le risque de transaction le plus important pour le Groupe est son exposition en dollar US contre l'euro. Après avoir compensé les revenus en dollar US de ses activités en Europe avec les coûts en dollar US relatifs aux achats de produits finis et de composants par ses filiales européennes, l'exposition nette en dollar US contre l'euro pour les activités poursuivies était une position acheteuse de 116 millions de dollars US en 2017 (position nette vendeuse de 63 millions de dollars US en 2016). Ce changement en 2017 comparé à 2016 est dû la baisse significative des revenus des licences en dollar US.

Afin de réduire l'exposition liée à l'activité commerciale, les filiales du Groupe cherchent à libeller la devise des achats avec celle des ventes, et dans des situations plus particulières, avec des devises qui ne devraient pas s'apprécier par rapport à la devise dans laquelle les ventes sont libellées.

La politique du Groupe est de demander aux filiales de remonter régulièrement leurs expositions prévisionnelles au risque de change à la Trésorerie Groupe, qui réduit le risque en consolidant les expositions dans chaque devise. Le risque résiduel est le plus souvent couvert auprès de banques en utilisant des contrats de change à terme. Ces opérations bénéficient de la comptabilité de couverture de flux futurs selon les IFRS, comme décrit dans la note 8.5 « Instruments financiers dérivés » des états financiers consolidés.

Pour les produits qui ont un cycle court, la politique du Groupe est de mettre en place des couvertures court terme, jusqu'à 6 mois. Pour les produits et services avec un cycle plus long, incluant les activités de Licences ainsi que la division Services Production et dans certains cas les expositions du segment Maison Connectée, des couvertures peuvent être mises en place sur une période supérieure à 6 mois.

Le risque de transaction sur les expositions commerciales est mesuré en consolidant les expositions du Groupe et en réalisant une analyse de sensibilité sur les principales expositions.

Risque sur investissements dans les filiales à l'étranger

La politique générale du Groupe consiste à étudier au cas par cas la couverture du risque de change lié à des investissements dans des filiales à l'étranger. Les variations de la valeur en euro des investissements dans les filiales étrangères sont enregistrées dans le poste « écarts de conversion » des capitaux propres du Groupe. Au 31 décembre 2017, il n'y avait pas de couverture de ce type en cours.

Les « swaps » de devises

De manière à faire coïncider les devises que la trésorerie de Technicolor empruntent avec les devises dans lesquelles elle prête, Technicolor peut être amené à mettre en place des opérations de « swaps » principalement pour (i) convertir ses emprunts en euros en dollar US et en livres britanniques qui sont ensuite prêtés aux filiales du Groupe basées aux Etats Unis et au Royaume Uni, et (ii) convertir des dollars US empruntés soit auprès d'investisseurs externes soit auprès de filiales américaines en euros. Les points de « swaps » sur ces opérations sont comptabilisés comme des intérêts, ils totalisaient un produit de 2 million d'euros en 2017 et une charge de 1 million d'euros en 2016.

Analyse de sensibilité

Le Groupe est principalement exposé au dollar US contre euro.

Le Groupe estime qu'une variation de 10% de la parité dollar US contre euro est sur une année, une hypothèse raisonnable. Le tableau ci-dessous permet donc d'apprécier l'impact d'une hausse de 10% du dollar face à l'euro sur le résultat des activités poursuivies avant charges financières nettes et impôts et sur les capitaux propres (écarts de conversion). Une baisse de 10% de la parité aurait un impact symétrique avec les mêmes montants mais dans le sens opposé. Ces estimations sont faites en supposant qu'aucune couverture ne serait mise en place.

2017 (en millions d'euros)	Transaction	Conversion	Total
Résultat des activités poursuivies avant charges financières ⁽¹⁾	(12)	0	(12)
Impact sur capitaux propres (écarts de conversion) ⁽²⁾			108

2016 (en millions d'euros)	Transaction	Conversion	Total
Résultat des activités poursuivies avant charges financières ⁽¹⁾	6	(5)	0
Impact sur capitaux propres (écarts de conversion) ⁽²⁾			107

(1) Impact sur le profit :

- Le risque de transaction sur le profit est calculé en appliquant une augmentation de 10% sur le cours de change du dollar US contre l'euro sur l'exposition nette en dollar US (ventes moins achats) de toutes les filiales dont la devise fonctionnelle est l'euro
- Le risque de conversion est calculé en appliquant une augmentation de 10% sur le cours de change du dollar US contre l'euro sur les profits des filiales dont la devise fonctionnelle est le dollar US.

(2) Impact sur les capitaux propres : l'impact sur les capitaux propres est calculé en appliquant une augmentation de 10% sur le cours de change du dollar US contre l'euro sur les investissements nets non couverts dans les filiales étrangères dont la devise fonctionnelle est le dollar US.

8.2.2.2. Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt est due principalement à son endettement et à ses dépôts.

La politique du Groupe oblige les filiales à emprunter, et à prêter leur excès de trésorerie, à la Trésorerie Groupe, qui en retour satisfait leurs besoins de liquidités en empruntant à l'extérieur. Les filiales ne pouvant pas faire d'opérations avec la Trésorerie Groupe du fait des lois ou restrictions locales, peuvent emprunter ou investir auprès de banques locales en respectant les règles établies par la Trésorerie Groupe.

Le risque de taux est mesuré en consolidant les positions emprunteuses et prêteuses du Groupe et en réalisant une analyse de sensibilité. La grande majorité de la dette non courante du Groupe est actuellement à taux variable.

La sensibilité des charges d'intérêts du Groupe aux variations des taux d'intérêts est présentée ci-dessous :

Opération de taux d'intérêts

Au 31 décembre 2017, le Groupe n'a aucune opération de couverture de taux d'intérêt en cours.

Taux d'intérêts effectifs

Les taux d'intérêt effectifs moyens annuels sur la dette consolidée du Groupe sont les suivants :

	2017	2016
Taux d'intérêt moyen sur la dette consolidée	3,84%	6,31%
Taux d'intérêt moyen après opérations de swaps de change	3,64%	6,41%

Le taux d'intérêt effectif moyen des dépôts de Technicolor s'élève à 1,41% en 2017 (1,30% en 2016). Ces dépôts ont en général une maturité inférieure à un mois.

Sensibilité aux mouvements des taux d'intérêts

Les variations de taux d'intérêts ont un impact sur les actifs et passifs à taux fixe comptabilisés à leur juste valeur et les produits et charges d'intérêts des actifs et passifs financiers à taux variable. Le Groupe n'a pas d'actifs et passifs significatifs à taux fixe comptabilisés à la juste valeur.

La part de la dette moyenne en 2017 et 2016 du Groupe soumise à un taux d'intérêt variable est présentée dans le tableau ci-dessous. Le Groupe considère que toute dette à taux fixe inférieure à un an est une dette à taux variable. Le seuil d'un an est pertinent car il représente la limite entre le courant et le non-courant.

<i>(En millions d'euros)</i>	2017	2016
Dette moyenne	1 143	1 209
Part à taux variable (*)	91%	99%

(*) Au 31 décembre 2016, inclut 576 millions d'euros de dettes à taux variable ayant un taux de référence avec un plancher de 1%.

En 2017, l'encours moyen des dépôts du Groupe, était de 254 millions d'euros, entièrement rémunéré à taux variable.

La dette du Groupe est principalement constituée de dette à terme libellée en dollar US et en euros dont le taux d'intérêt est basé sur le Libor US et l'Euribor respectivement, tous les deux avec un taux plancher de 0% et de 90 millions d'euros émis au taux fixe de 2,542%.

Les dépôts du Groupe sont principalement en dollar US, et en euro. Le Groupe estime qu'une variation de 1% des taux d'intérêts est raisonnablement possible sur une année et les tableaux ci-dessous permettent donc d'apprécier l'impact maximal d'une telle hausse.

Impact maximum sur un an sur l'exposition nette au 31 décembre 2017 d'une variation par rapport aux taux actuels (*)

<i>(en millions d'euros)</i>	Impact sur les intérêts nets	Impact sur capitaux propres avant impôts
Impact d'une variation de taux de +1%	(9)	(9)
Impact d'une variation de taux de -1%	1	1

(*) Au 31 décembre 2017, l'Euribor 3 mois et le Libor 3 mois étaient respectivement de -0,38471% et 1,69465%.

Impact maximum sur un an sur l'exposition nette au 31 décembre 2016 d'une variation par rapport aux taux actuels (*)

<i>(en millions d'euros)</i>	Impact sur les intérêts nets	Impact sur capitaux propres avant impôts
Impact d'une variation de taux de +1%	(4)	(4)
Impact d'une variation de taux de -1%	(1)	(1)

(*) Au 31 décembre 2016, l'Euribor 3 mois et le Libor 3 mois étaient respectivement de -0,319% et 0,998%.

8.2.3. Risque de liquidité et gestion du financement et de la structure du capital

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir lever de fonds pour répondre aux obligations financières lorsqu'elles surviennent. Afin de réduire ce risque, le Groupe applique des règles ayant pour objectif de sécuriser un accès permanent et ininterrompu aux marchés financiers à des conditions raisonnables. Cette politique a été conçue grâce à un suivi régulier et détaillé de la structure du capital, en tenant compte de la proportion relative de la dette et des capitaux propres, des conditions des marchés financiers et des prévisions financières du Groupe. Les éléments pris en compte parmi d'autres sont le calendrier des échéances de remboursement de la dette, les clauses conventionnelles, les flux prévisionnels de trésorerie consolidés, et les besoins de financement. Afin de mettre en œuvre cette politique d'accès à la liquidité, le Groupe utilise divers financements long-terme et confirmés qui peuvent inclure des capitaux propres (voir Note 7.1), de la dette (voir Note 8.3), de la dette subordonnée (voir Note 7.2.2) et des lignes de crédit confirmées.

Les tableaux ci-dessous montrent les obligations de flux futurs contractuels générés par la dette. Les flux d'intérêts des instruments à taux variable ont été calculés sur les taux en vigueur au 31 décembre 2017 et 31 décembre 2016 respectivement.

	Au 31 décembre 2017						
	2018	2019	2020	2021	2022	Après	Total
<i>(en millions d'euros)</i>							
Emprunts à terme à taux variable - nominal	2	3	2	2	3	962	974
Emprunts à terme à taux fixe - nominal	-	-	-	-	-	90	90
Emprunts à terme à taux variable – intérêts courus	4	-	-	-	-	-	4
Autre dette – nominal et intérêts courus	14	14	5	-	2	-	35
Dette totale – remboursement du nominal	20	17	7	2	5	1 052	1 103
Ajustement IFRS							(6)
Dette en IFRS							1 097
Emprunts à terme à taux variable - intérêts	35	35	35	35	35	35	210
Emprunts à terme à taux fixe - intérêts	2	2	2	2	2	2	12
Autre dette - intérêts	1	1	-	-	-	-	2
Total des versements d'intérêts	38	38	37	37	37	37	224

	Au 31 décembre 2016						
	2017	2018	2019	2020	2021	Après	Total
<i>(en millions d'euros)</i>							
Emprunts à terme à taux variable - nominal	33	33	33	507	-	450	1 056
Emprunts à terme à taux variable – intérêts courus	5	-	-	-	-	-	5
Autre dette – nominal et intérêts courus	14	5	1	-	-	2	22
Dette totale – remboursement du nominal	52	38	34	507	-	452	1 083
Ajustement IFRS							(33)
Dette en IFRS							1 050
Emprunts à terme à taux variable - intérêts	46	44	43	34	16	32	215
Total des versements d'intérêts	46	44	43	34	16	32	215

Les obligations contractuelles en termes de flux de trésorerie pour la dette courante sont considérées comme étant les montants inscrits dans l'état de la situation financière consolidée.

Lignes de crédit

Le Groupe dispose d'une ligne de crédit confirmée garantie par des créances clients pour un montant total de 125 millions de dollars US (soit 105 millions d'euros au cours du 31 décembre 2017), arrivant à échéance en 2021, une facilité de crédit renouvelable de 250 millions d'euros (le « RCF ») arrivant à échéance en 2021 et une ligne de crédit bilatérale de 35 millions d'euros arrivant à échéance en 2019. Aucune de ces lignes n'était tirée au 31 décembre 2017. La disponibilité de la ligne de crédit garantie par des créances dépend de l'encours des créances client.

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Lignes de crédit confirmées, non tirées à plus d'un an	390	369

8.2.4. Gestion du risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit résulte de la possibilité que les contreparties ne puissent pas remplir leurs obligations financières envers Technicolor.

Le risque de crédit sur les créances commerciales est géré par chaque division opérationnelle sur la base de politiques prenant en compte la qualité du crédit et l'historique des clients. De temps à autre, le Groupe peut décider d'assurer ou de vendre sans recours des créances commerciales pour gérer le risque de crédit sous-jacent. L'exposition au risque de crédit sur les créances commerciales du Groupe correspond à la valeur comptable nette de ces actifs.

Le risque de crédit maximum sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élève à 319 millions d'euros au 31 décembre 2017. Le Groupe minimise ce risque en limitant les dépôts dans chaque banque et en privilégiant les dépôts réalisés dans des établissements de crédit bénéficiant d'une bonne notation ou en investissant occasionnellement dans des fonds diversifiés et très liquides. Au 31 décembre 2017, 90% des dépôts en espèces du groupe sont effectués auprès de banques dont la notation de crédit est au moins égale à A-1 selon Standard & Poor's (90% au 31 décembre 2016).

Les instruments financiers utilisés par le Groupe pour gérer son risque de taux et son risque de change sont tous conclus avec des contreparties bénéficiant d'une notation de crédit « investissement ». Le risque de crédit sur ce genre d'opérations est atténué par la maturité court-terme des opérations traitées conformément à la politique de couverture du Groupe. La juste valeur comptable est de ce fait une bonne indication du risque de crédit maximum encouru. La majorité des opérations sont traitées avec des contreparties financières qui ont une notation de crédit de A-1.

8.3. Dettes financières

La dette du Groupe comprend principalement des Emprunts à terme libellés en dollar US et en euros, émis par Technicolor SA en Décembre 2016 et Mars 2017 arrivant à échéance en 2023 et un prêt de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) émis par Technicolor en janvier 2017.

Les disponibilités générées par l'Emprunt à terme émis en mars 2017 pour un montant de 275 millions d'euros et de 300 millions de dollars US ont été utilisées pour rembourser intégralement la dette restante émise par Tech Finance & Co. S.C.A en 2013, 2014 et 2015 et arrivant à échéance en 2020.

8.3.1. Analyse par catégorie

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Dette auprès d'établissements financiers et de crédit	1 058	1 022
Découverts bancaires	-	-
Autres dettes financières	35	22
Intérêts courus	4	6
Total dettes IFRS	1 097	1 050
<i>Total non courant</i>	1 077	998
<i>Total courant</i>	20	52

8.3.2. Synthèse de la dette

La dette du Groupe (en IFRS) au 31 décembre 2017 se décompose comme suit :

(en millions)	Devise	Montant nominal	Montant IFRS (voir note 8.3.3.4)	Type de taux	Taux nominal	Taux effectif ⁽¹⁾	Type de remboursement	Echéance finale
Emprunts à terme	USD	249	248	Variable ⁽²⁾	4,23%	4,35%	Amortissement	Décembre 2023
Emprunts à terme	EUR	275	273	Variable ⁽³⁾	3,00%	3,11%	In fine	Décembre 2023
Emprunts à terme	EUR	450	447	Variable ⁽⁴⁾	3,50%	3,63%	In fine	Décembre 2023
Emprunt BEI	EUR	90	90	Fixe	2,54%	2,54%	In fine	Janvier 2023
Total Emprunt à terme	EUR	1 064	1 058		3,46%	3,57%		
Total autre dette⁽⁵⁾	EUR	39	39		3,25%	3,25%		
TOTAL	EUR	1 103	1 097		3,45%	3,56%		

(1) Taux en vigueur au 31 décembre 2017.

(2) Libor 3 mois avec un taux plancher de 0% et une marge de 275 points de base.

(3) Euribor 3 mois avec un taux plancher de 0% et une marge de 300 points de base.

(4) Euribor 3 mois avec un taux plancher de 0% et une marge de 350 points de base.

(5) Dont 4 millions d'euros d'intérêts courus.

8.3.3. Principales caractéristiques de l'endettement

8.3.3.1. Analyse par échéance

Le tableau ci-dessous présente la dette du Groupe par échéance.

(en millions d'euros)	2017	2016
Moins d'un mois	5	22
Entre 1 et 6 mois	13	13
Entre 6 mois et moins d'un an	2	17
Total dette courante (moins d'un an)	20	52
Entre 1 et 2 ans	17	38
Entre 2 et 3 ans	7	34
Entre 3 et 4 ans	2	507
Entre 4 et 5 ans	5	-
Supérieur à 5 ans	1 052	452
Total dette non courante	1 083	1 031
Total dette financière	1 103	1 083
Ajustement IFRS (voir Note 8.3.3.4)	(6)	(33)
Dette en IFRS	1 097	1 050

8.3.3.2. Caractéristiques des taux d'intérêt

Au 31 décembre 2017, 90% de la dette du Groupe était à taux variable.

8.3.3.3. Analyse par devise

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Euro	816	756
Dollar US	271	292
Autres devises	10	2
Total dettes financières	1 097	1 050

8.3.3.4. Analyse en IFRS de la valeur comptable de l'Emprunt à terme

Valeur comptable de l'emprunt à terme

La valeur IFRS de l'Emprunt à terme est le montant nominal net des coûts de transactions et ajustée selon la méthode du taux effectif global (TEG), ainsi que tout ajustement lié à des remboursements anticipés.

L'évolution de l'ajustement IFRS en 2017, soit la différence entre le montant nominal et le montant IFRS de l'Emprunt à terme, est détaillée ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Ajustement IFRS de la Dette au 31 décembre 2016	(33)
Effet des remboursements par anticipation de l'Ancienne dette à terme	27
Frais de transactions relatifs à l'émission de la nouvelle dette à terme en 2017	(4)
Effet du taux effectif global en 2017 et variation due aux taux de change	4
Ajustement IFRS de la Dette au 31 décembre 2017	(6)

L'ajustement IFRS de 6 millions d'euros sera étalé en charge d'intérêts jusqu'à l'échéance de la dette via la méthode du taux effectif global. L'actuelle moyenne pondérée du taux effectif global est de 3,67%.

8.3.3.5. Clauses conventionnelles et autres limitations

Dans le cadre de :

- l'Emprunt à terme conclu en décembre 2016 et modifié en mars 2017,
- le RCF conclu en décembre 2016,
- le prêt BEI signé en décembre 2016 et tiré en janvier 2017,

ensemble « les Instruments de dette », le Groupe est tenu de respecter les clauses conventionnelles et est soumis à plusieurs limitations décrites ci-dessous.

Ensemble des garanties financières

Les Instruments de dette bénéficient d'un ensemble de garanties financières comprenant le nantissement d'actions des filiales de Technicolor SA, le nantissement de certains prêts intra-groupe et des comptes bancaires les plus significatifs appartenant au système de centralisation de la trésorerie ou « cash pooling ».

Remboursement anticipés obligatoires de la dette à terme

En cas de défaut ou de changement de contrôle, les créanciers auront le droit d'exiger le remboursement par anticipation de toute ou une partie de la dette encours.

Les cas de défauts s'appliquent en partie ou dans sa totalité à Technicolor SA. Les cas de défauts incluent entre autres et sujet à certaines exceptions, seuils et périodes de grâce :

- Défaut de paiement par Technicolor SA, c'est-à-dire, son incapacité à respecter les échéances de la dette ou de toute autre dette financière ou non-respect des obligations matérielles relatives aux Instruments de dette ;
- Toute réserve dans le rapport des commissaires aux comptes concernant la capacité de Technicolor SA à continuer son exploitation ou concernant l'exactitude de l'information fournie.

Au titre des modalités de remboursement anticipé obligatoire prévues par la documentation régissant les emprunts financiers, le Groupe a l'obligation d'allouer les fonds au remboursement des montants restant dus au regard de la dette dans certains cas, et notamment dans les cas indiqués ci-après :

- cessions d'actifs : le produit net de toute cession d'actifs du Groupe à un tiers non-affilié, sous réserve d'un seuil minimum, sera affecté au remboursement des montants restant dus au titre des emprunts à terme, sauf si le produit est réinvesti dans des actifs utiles aux activités du Groupe dans les 365 jours ;
- trésorerie excédentaire : un pourcentage de la trésorerie excédentaire du Groupe sera affecté au remboursement anticipé des emprunts à terme. Le pourcentage applicable, compris entre 25% et 50%, est fonction du ratio d'endettement du Groupe. Le pourcentage descend à 0 % si certains niveaux de ratio d'endettement sont atteints. En vertu des dispositions régissant le remboursement anticipé des emprunts à terme, la trésorerie excédentaire est définie comme le total de la trésorerie nette générée par les activités opérationnelles et d'investissement, sous réserve de certains ajustements, moins le total des coûts de financement qui comprennent l'ensemble des remboursements anticipés volontaires ou obligatoires des emprunts à terme au cours de l'année ;
- autre : le produit net résultant des paiements liés à un événement divers (entraînant des remboursements d'assurance ou des indemnités) sera affecté au remboursement anticipé des emprunts à terme et de la facilité de crédit renouvelable, sous réserve de certain seuil et avec certaines dérogations.

Technicolor peut également à son gré, rembourser par anticipation toute ou partie de l'encours de la dette à terme sans pénalité ou le prêt BEI.

Clauses conventionnelles

Le Prêt BEI contient une seule clause conventionnelle prévoyant que la dette brute totale ne doit pas être supérieure à un multiple de 4,00 de l'EBITDA ajusté sur une base de 12 mois glissante (« ratio d'endettement ») au 30 juin et 31 décembre de chaque année.

Le RCF contient la même clause conventionnelle, mais celle-ci n'est applicable que s'il y a un tirage de plus de 40% du montant du RCF le 30 juin ou le 31 décembre de chaque exercice.

La ligne de crédit de 125 millions de dollars dont l'accord a été signé avec Wells Fargo en novembre 2017 contient la même clause conventionnelle, applicable seulement si la disponibilité restante est inférieure à 20 millions de dollars au 30 juin ou au 31 décembre de chaque exercice.

La ligne de crédit de 35 millions d'euros dont l'accord a été signé avec le Crédit Agricole d'Ile de France en juillet 2017 contient également la même clause conventionnelle mais n'est testé que le 31 décembre de chaque exercice.

L'Emprunt à terme ne contient aucune clause conventionnelle financière.

La dette brute et l'EBITDA ajusté de cette clause conventionnelle sont calculés sur la base de la totalité du périmètre du Groupe. Par conséquent, l'écart de 80 millions d'euros entre l'EBITDA ajusté déterminé au titre du ratio d'endettement et l'EBITDA ajusté est égal à l'EBITDA ajusté des activités abandonnées.

De même, l'écart de 2 millions d'euros entre la dette brute telle que calculée au titre du ratio d'endettement et la dette brute des activités poursuivies est égal à la dette des activités abandonnées ou en cours de cession. Voir la note 12 pour plus d'informations sur les activités abandonnées ou en cours de cession.

Ratio d'endettement

La dette brute du Groupe au 31 décembre 2017 ne doit pas être plus de 4,00 fois l'EBITDA ajusté pour les 12 mois précédant le 31 décembre 2017

Dette brute	1 099 millions d'euros
EBITDA ajusté*	371 millions d'euros
Ratio Dette brute/EBITDA ajusté	2.96

Le ratio de 2,96 étant inférieur au niveau maximum autorisé de 4,00, le Groupe respecte cette clause.

*EBITDA ajusté tel que défini dans la clause conventionnelle

Autres restrictions

En plus de certaines obligations d'information, les accords régissant les Instruments de dette incluent certaines clauses qui restreignent Technicolor SA à entreprendre certaines actions concernant l'endettement, les investissements et les changements importants dans la nature générale de l'entreprise. Ces restrictions sont soumises dans chaque cas à certaines exceptions et limitations.

En particulier et sous réserve de certaines exceptions, le Groupe est soumis à des restrictions, notamment quant à sa capacité à :

- procéder à des paiements restreints, si certains ratios ne sont pas respectés, au-delà d'un certain montant cumulé, dont le versement des dividendes, les distributions, les achats ou le remboursement d'actions, les investissements autres que les investissements autorisés et le remboursement de dette subordonnée ;
- contracter de la dette financière supplémentaire au-delà de certains montants cumulés, si certains ratios ne sont pas respectés et avec certaines dérogations ; et
- investir dans des coentreprises non contrôlées par le Groupe, sauf dans la mesure où le ratio d'endettement consolidé est en deçà d'un seuil qui diminue au fil du temps et dans la limite d'un certain montant cumulé, avec certaines dérogations.

8.4. Charges financières nettes

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Produits d'intérêts	3	4
Charges d'intérêts	(46)	(85)
Charges d'intérêts nettes ⁽¹⁾	(43)	(81)
Composante financière des charges liées aux plans de retraites (Note 9.2.2.1)	(7)	(8)
Gain (perte) de change	(6)	(15)
Autres ⁽²⁾	(41)	(50)
Autres produits (charges) financiers nets	(54)	(73)
Charges financières nettes	(97)	(154)

(1) En 2017, les charges d'intérêts comprennent 2 millions d'euros (16 millions d'euros en 2016) résultant de la différence entre le taux d'intérêt effectif et le taux nominal de la dette.

(2) En 2017, comprend l'extourne partielle de l'ajustement IFRS de (27) millions d'euros généré par le remboursement anticipé de l'ancienne dette à terme (voir note 8.3.3.4).

8.5. Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments dérivés à des fins de couverture pour, notamment, réduire son exposition au risque de change, de fluctuation des taux d'intérêt et du marché boursier. Ces instruments peuvent inclure des accords de swap de taux d'intérêt, de devises, des options de change et des contrats de change à terme. Lorsque les conditions nécessaires sont remplies, ils sont comptabilisés selon la comptabilité de couverture.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme des instruments de couverture dans une des trois relations de couverture suivantes :

- Une couverture de juste valeur, permettant de couvrir le risque de variation de juste valeur de tout élément d'actif ou de passif ;*
- Une couverture de flux futurs de trésorerie, permettant de couvrir le risque de variation de valeur des flux futurs de trésorerie rattachés à des actifs ou passifs futurs ;*
- Une couverture des investissements nets dans des activités à l'étranger, permettant de couvrir les intérêts du Groupe dans les actifs nets de ces activités.*

Les instruments dérivés sont comptabilisés selon les principes de comptabilité de couverture dès lors que les conditions suivantes sont remplies :

- A la date de sa mise en place, il existe une désignation et une documentation formalisées décrivant la relation de couverture ;*
- Le Groupe s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace,*
- Son efficacité peut être mesurée de façon fiable et la couverture est déterminée comme hautement efficace durant toute sa durée.*

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- Pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité ;*
- Pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie du résultat global dans les capitaux propres - la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan - la variation de juste valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en résultat global dans les capitaux propres sont repris au compte de résultat au moment où les transactions couvertes impactent le compte de résultat. Le délai moyen est généralement inférieur à 6 mois sauf pour l'activité de licences.*

L'arrêt de la comptabilité de couverture peut avoir lieu suite à la disparition de l'élément couvert, ou s'il y a révocation volontaire de la relation de couverture, à la résiliation ou l'arrivée à l'échéance de l'instrument de couverture. Les conséquences comptables sont les suivantes :

- Pour une couverture de flux de trésorerie : les montants enregistrés dans les autres éléments du résultat global sont repris en résultat en cas de disparition de l'élément couvert.*
- Dans tous les autres cas, le résultat sur l'instrument de couverture est comptabilisé en résultat lorsque la relation de couverture se termine.*

Toute variation dans la juste valeur de l'instrument de couverture, si celui-ci n'a pas été soldé, est comptabilisée en résultat.

Les instruments dérivés qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture sont évalués à la juste valeur. Toute variation de juste valeur sur ces instruments est comptabilisée en résultat.

Comme décrit dans la note 8.2.1, le Groupe utilise des instruments dérivés pour réduire son risque sur les marchés financiers. Technicolor utilise principalement des contrats de change à terme pour se prémunir contre le risque de change.

Ces dérivés sont régis par des accords standards de type « ISDA » (International Swaps and Derivatives Association, Inc.), ou par des accords habituels pour le marché français.

Le Groupe exécute ces opérations dans le marché de gré-à-gré sur une base à court terme.

	2017		2016	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
(en millions d'euros)				
Contrats de change à terme - couvertures de flux de trésorerie et de juste valeur	-	1	3	1
Total	-	1	3	1

8.5.1. Couverture de flux de trésorerie

Les contrats de change à terme couvrant des flux commerciaux futurs à l'achat et à la vente en devise étrangère sont comptabilisés comme des instruments de couverture de flux de trésorerie.

En 2017, sur ce résultat des opérations de couverture comptabilisé au sein du résultat global en capitaux propres au 31 décembre 2016, un gain de 1,6 millions d'euros a été comptabilisé lors du déboucement des opérations de couverture sur le périmètre des activités poursuivies du Groupe. Au 31 décembre 2017, une perte de 4,7 millions d'euros sur instruments de couverture a été comptabilisée au sein du résultat global en capitaux propres.

En 2017, un montant total de 56 millions d'euros de transactions futures, qui a bénéficié de la comptabilité de couverture des flux futurs, n'a pas été réalisé. Les couvertures ont donc été débouclées et l'impact sur le résultat fut nul.

8.5.2. Couverture de juste valeur

Les comptes clients et fournisseurs en devises étrangères couverts par des opérations de change à terme sont comptabilisés à leur juste valeur. Au 31 décembre 2017, une perte de 13,6 millions d'euros a été comptabilisée sur la revalorisation à la juste valeur de tous les contrats de change, et un gain de 13,6 millions d'euros sur les éléments de bilan couverts.

8.5.3. Partie inefficace de couverture reconnue en résultat

Les points de swap des contrats de change à terme décrits ci-dessus sont exclus de la relation de couverture et sont comptabilisés en résultat. En 2017, le Groupe a constaté un gain de 2 millions d'euros (impact nul en 2016), comptabilisé en « Autres produits (charges) financiers nets ».

8.5.4. Engagement relative aux instruments financiers

Les engagements relatifs aux instruments financiers utilisés par le Groupe génèrent des encaissements et des décaissements futurs concomitants. Les engagements suivants sont présentés dans le tableau ci-dessous :

- Couvertures à terme de devises, swaps et options : pour le montant des encaissements et décaissements respectifs ;

(en millions d'euros)	2017
Swaps de change	514
Total des engagements donnés	514
Swaps de change	514
Total des engagements reçus	514

9. Avantages au personnel

9.1. Frais de personnel et effectifs

L'effectif total des entités consolidées du Groupe au 31 décembre 2017 s'élève à 16 307 employés (17 017 au 31 décembre 2016). Se référer au chapitre 5.1 du Document de Référence pour plus de détails sur les salariés du Groupe.

Le total des avantages au personnel (au sein des entités consolidées) est détaillé comme ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Salaires	778	878
Charges sociales	121	125
Coût salariaux liés aux paiements en actions accordés aux dirigeants et aux employés (Note 9.3.3)	10	8
Charges liées aux plans de retraite à prestations définies (Note 9.2.2)	9	9
Indemnités de fin de contrat de travail et autres avantages au personnel à long terme	34	48
Total des avantages au personnel (hors plans à contributions définies)	952	1 068
Charges liées aux plans de retraite à contributions définies	21	21

Les indemnités de départ sont présentées dans les coûts de restructuration des activités poursuivies au sein du compte de résultat consolidé.

9.2. Provisions pour retraites et avantages assimilés

Avantages postérieurs à l'emploi

Il existe dans le Groupe différents régimes de retraite au bénéfice de certains salariés. Les contributions versées liées aux plans à contributions définies, c'est-à-dire à des plans de retraite dans lesquels le Groupe paye des contributions fixes et n'a plus aucune obligation juridique ou implicite de payer des contributions complémentaires (par exemple, si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour payer à tous les employés les avantages acquis au cours des exercices passés et en-cours) - sont enregistrées en charges quand les salariés ont rendu les services leur ouvrant droit à ces contributions.

Les autres régimes de retraite sont analysés comme des plans à prestations définies (c'est-à-dire des plans de retraite qui prévoient un montant de prestation qu'un employé recevra lors de sa retraite, généralement basé sur un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, les années d'ancienneté et le salaire) et sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

La méthode d'évaluation retenue est fondée sur la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée des obligations du Groupe est déterminée à hauteur des droits acquis par chaque salarié à la date d'évaluation, par application de la formule d'attribution des droits définie pour chaque régime. L'évaluation est réalisée chaque année par des actuaires indépendants en fonction d'hypothèses démographiques et financières telles que la mortalité, la rotation du personnel, l'évolution des salaires et les taux d'actualisation.

La réévaluation, qui comprend les gains et pertes actuariels, l'effet des modifications du plafonnement de l'actif (si applicable) et le rendement des actifs (hors intérêts), est comptabilisée immédiatement au bilan en contrepartie d'une imputation dans les « Autres éléments du résultat global » au sein de l'Etat du Résultat Global (ERG). La réévaluation reconnue en ERG est reflétée immédiatement dans les réserves consolidées et ne sera pas reclassée en résultat.

Les coûts relatifs aux provisions pour retraite et avantages assimilés sont classés comme suit :

- coûts des services (incluant le coût des services rendus courants et passés ainsi que les pertes et gains provenant de modification ou de liquidation de régimes) à comptabiliser en résultat ;

- charges financières nette du produit financier à comptabiliser en résultat financier (Note 8.4).

Les coûts des services passés sont comptabilisés en charges sur l'exercice où a lieu la modification de régimes.

Le coût financier est calculé en appliquant le taux d'actualisation au début de l'exercice à la provision pour retraite et aux actifs de couverture.

La provision pour retraite et avantages assimilés inscrite au bilan représente le déficit ou l'excédent entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime. Tout excédent provenant de ce calcul est plafonné à hauteur de la valeur actualisée des prestations disponibles sous forme de restitution du plan ou de réduction des contributions futures à verser au plan.

Autres avantages au personnel à long terme

Des indemnités de cessation d'emploi sont comptabilisées au passif dès que l'entité ne peut plus retirer d'offre d'indemnités de cessation d'emploi ou que l'entité reconnaît des coûts de restructuration. Les engagements au titre des autres avantages à long terme (par exemple les médailles du travail) sont également évalués sur la base de méthodes actuarielles. Les écarts actuariels sur ces engagements sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Les engagements liés aux autres avantages à long terme ne sont pas présentés au sein de la provision pour retraites mais au sein de la provision pour restructuration ou des autres dettes.

Principe comptable du Groupe sujets à estimations et jugements

La détermination par le Groupe de la provision pour retraites et avantages assimilés et des charges liées est dépendante des hypothèses utilisées par les actuaires pour déterminer les valeurs actuarielles des obligations. Ces hypothèses incluent parmi d'autres, les taux d'actualisation et les taux d'augmentation annuelle des prestations futures. Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraites et avantages assimilés sont déterminées en se basant sur l'expérience du Groupe et sur des données externes.

Le Groupe est exposé à des risques actuariels tels que le risque de taux d'intérêt, le risque d'investissement, le risque de longévité, le risque d'augmentation des salaires et le risque d'inflation. La provision pour retraites et avantages assimilés est actualisée à un taux déterminé par référence au rendement, à la date de l'évaluation, des obligations émises par des entreprises de premier rang. Les marchés financiers sont soumis à des variations qui ont comme effet la baisse/hausse des cours et une augmentation de la volatilité. La Direction du Groupe estime que les taux utilisés sont adéquats. Cependant des différences futures entre les hypothèses retenues et les valeurs futures observées peuvent affecter de manière significative la valeur de l'engagement du Groupe en termes de retraites et d'avantages postérieurs à l'emploi et les charges afférentes à ces engagements.

9.2.1. Synthèse des provisions et descriptif des régimes

<i>(en millions d'euros)</i>	Plans de retraites et avantages assimilés		Couverture médicale		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Provision en début d'exercice	397	375	-	7	404	382
Charge nette de l'exercice	10	12	-	-	10	12
Gain lié à une réduction de régime	(1)	(3)	-	-	(1)	(3)
Prestations et contributions versées	(27)	(28)	-	-	(27)	(28)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Pertes et (gains) actuariels reconnus en ERG	3	43	-	-	3	43
Ecart de conversion	(6)	(2)	(1)	-	(7)	(2)
Provision en fin d'exercice	376	397	6	7	382	404
<i>Dont courant</i>	<i>27</i>	<i>28</i>	-	-	<i>27</i>	<i>28</i>
<i>Dont non courant</i>	<i>349</i>	<i>369</i>	<i>6</i>	<i>7</i>	<i>355</i>	<i>376</i>

9.2.1.1. Régime à cotisations définies

Les coûts relatifs à ces plans correspondent aux cotisations payées par le Groupe à des fonds gérés de manière indépendante. Ces plans garantissent aux salariés un niveau de prestation qui est directement lié aux cotisations versées.

Le montant des contributions versées à ce titre s'élève à 21 millions d'euros en 2017 (le même pour l'année 2016).

9.2.1.2. Régime à prestations définies

Ces plans concernent principalement des régimes de retraites et avantages assimilés et des régimes de couverture de soins médicaux pour les retraités.

Régime de retraite et avantages assimilés :

Les principaux régimes de retraite dans le Groupe sont les suivants :

- **En Allemagne**, les salariés bénéficient de plusieurs régimes de retraite privés consentis par l'entreprise. Ces régimes de retraites, non financés, sont gérés par Technicolor et accordent aux bénéficiaires principalement des annuités de retraite et des pensions d'invalidité. Les avantages sont déterminés sur la base de leurs années de service et de leur salaire en fin de carrière. Les régimes de retraite sont fermés aux nouveaux entrants.

L'âge de départ à la retraite est compris entre 60 et 63 ans.

- **Aux Etats-Unis**, les employés de Technicolor sont couverts par un régime de retraite à prestations définies. Technicolor a principalement deux régimes de retraite à prestations définies : un régime qui couvre l'essentiel des employés non syndiqués, financé par un fonds géré de manière indépendante et un régime complémentaire qui couvre l'ensemble des dirigeants de Technicolor, régime fermé aux nouveaux entrants. Les avantages sont déterminés selon un pourcentage du salaire des participants au régime, complété par un taux de rendement financier minimum garanti sur les droits acquis jusqu'au départ en retraite.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les services futurs rendus par les salariés américains ne donnent plus droit à prestations suite au gel des plans de pension décidé et annoncé en 2009. Les droits cumulés restent acquis et portent intérêt, mais il n'y a plus de cotisations versées au fonds de pension.

L'âge de départ à la retraite est de 65 ans.

- **En Angleterre**, Technicolor accorde principalement un plan de retraite à prestations définies financé via un fonds géré de manière indépendante qui bénéficie des contributions de Technicolor et qui verse les prestations de retraite. Ce régime est fermé aux nouveaux entrants.

L'âge de départ à la retraite est de 65 ans.

- **En France**, des indemnités de départ à la retraite, telles que prévues par la convention collective, sont payables aux employés s'ils font encore partie du Groupe à cette date. Ces indemnités sont évaluées et provisionnées sur la base du salaire estimé et de l'ancienneté des employés à la date de leur départ.

L'âge de départ à la retraite est de 62 ans mais l'âge moyen de la retraite observé est de 64 ans.

- **Dans les autres pays**, Technicolor accorde des régimes de retraite au Mexique et au Japon. Les avantages sont principalement basés sur la rémunération assurée en fin de carrière et la durée de service.

Régime de couverture de soins médicaux

Aux Etats-Unis et au Canada, Technicolor offrait un régime de couverture médicale à certains salariés pendant leur retraite. Le régime de couverture médicale aux Etats-Unis inclut le remboursement des frais médicaux de base et des frais dentaires et a été fermé aux nouveaux entrants. Le régime canadien inclut une assurance vie et le remboursement des frais médicaux et dentaires. Il a été fermé aux nouveaux entrants.

En 2017, la répartition géographique des engagements est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Allemagne	Etats-Unis	Angleterre	France	Autres	Total
Valeur actuelle de l'obligation	282	121	134	20	22	579
Juste valeur des actifs du régime	-	(83)	(102)	-	(12)	(197)
Provision pour retraites et avantages assimilés	282	38	32	20	10	382
Paievements	(18)	(6)	(2)	(1)	-	(27)
Duration moyenne (en années)	12	9	19	12	N/A	N/A

En outre, le Groupe verse en moyenne une contribution annuelle aux actifs du fonds de l'ordre de 8 millions d'euros (voir Note 9.2.4).

9.2.1.3. Régime multi-employeurs

Depuis août 2009, Technicolor participe à un régime multi-employeur de l'industrie du cinéma (« Motion Picture Industry ») aux Etats-Unis. Dans la mesure où le partage des contributions entre tous les membres n'est pas disponible, Technicolor comptabilise ce plan comme un régime à cotisations définies.

La charge annuelle moyenne comptabilisée au titre de ce régime est de l'ordre de 1 million d'euros.

9.2.2. Eléments du compte de résultat et de l'Etat du Résultat Global
9.2.2.1. Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	Plans de retraites et avantages assimilés		Couverture médicale		TOTAL	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
	Coût des services					
- Coût des services rendus au cours de la période	(3)	(3)	-	-	(3)	(3)
- Coût des services passés et gains liés à une réduction de régime	1	3	-	-	1	3
Coût financier net						
- Coût financier relatif à l'engagement	(12)	(15)	-	-	(12)	(15)
- Rendement relatif aux actifs du régime	5	6	-	-	5	6
Composantes du coût des prestations définies comptabilisées en charges	(9)	(9)	-	-	(9)	(9)

9.2.2.2. Etat du Résultat Global (ERG)

<i>(en millions d'euros)</i>	Plans de retraites et avantages assimilés		Couverture médicale		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
	Ouverture					(189)
Gains / (Pertes) actuariels sur les actifs du régime :						
- lié au rendement des actifs de couverture	8	11	-	-	8	11
Gains / (Pertes) actuariels sur la provision pour retraite :						
- lié au changement dans les hypothèses démographiques	-	1	-	-	-	1
- lié au changement dans les hypothèses financières ⁽¹⁾	(5)	(58)	-	-	(5)	(58)
- lié aux ajustements liés à l'expérience	(6)	3	-	-	(6)	3
Composantes du coût des prestations définies comptabilisées en ERG	(3)	(43)	-	-	(3)	(43)
Clôture					(192)	(189)

(1) En 2017, la stabilité des taux d'actualisation (voir Note 9.2.5) n'a conduit à aucune perte actuarielle. En 2016, la baisse des taux d'actualisation a entraîné des pertes actuarielles de 58 millions d'euros.

9.2.3. Evolution des engagements et des actifs de couvertures

(en millions d'euros)	Plans de retraites et avantages assimilés		Couverture médicale		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Valeur actuelle de l'obligation à l'ouverture	(593)	(578)	-	(7)	(600)	(585)
Coût des services rendus	(3)	(3)	-	-	(3)	(3)
Coût financier	(12)	(15)	-	-	(12)	(15)
Réévaluation - gains / (pertes) actuariels provenant :						
<i>de changement dans les hypothèses démographiques</i>	-	1	-	-	-	1
<i>de changement dans les hypothèses financières des ajustements liés à l'expérience</i>	(5)	(58)	-	-	(5)	(58)
<i>des ajustements liés à l'expérience</i>	(6)	3	-	-	(6)	3
Coût des services passés, incluant les gains / (pertes) sur les réductions de régime	1	3	-	-	1	3
Prestations versées	36	39	-	-	36	39
Ecarts de conversion	21	15	1	-	22	15
Autres (changement système de retraite) ⁽¹⁾	(12)	-	-	-	(12)	-
Valeur actuelle de l'obligation à la clôture	(573)	(593)	(6)	(7)	(579)	(600)
<i>Obligation entièrement ou partiellement financée</i>	<i>(256)</i>	<i>(262)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>(256)</i>	<i>(262)</i>
<i>Obligation non financée</i>	<i>(317)</i>	<i>(331)</i>	<i>(6)</i>	<i>(7)</i>	<i>(323)</i>	<i>(338)</i>
Juste valeur des actifs du plan à l'ouverture	196	203	-	-	196	203
Rendement des actifs de couverture	5	6	-	-	5	6
Gains / (pertes) de réévaluation	8	11	-	-	8	11
Cotisations versées par l'employeur	7	8	-	-	7	8
Prestations versées	(16)	(19)	-	-	(16)	(19)
Ecarts de conversion	(15)	(13)	-	-	(15)	(13)
Autres (changement système de retraite) ⁽¹⁾	12	-	-	-	12	-
Juste valeur à la clôture	197	196	-	-	197	196
Provisions pour retraites et avantages assimilés	(376)	(397)	(6)	(7)	(382)	(404)

(1) En 2017, les autres variations sont principalement liées au changement de système de retraite en Belgique. L'impact net de ce changement est égal à zéro car l'augmentation de la valeur actuelle de l'obligation est égale à l'augmentation de l'actif du régime.

Le Groupe s'attend à ce que les prestations à verser, au cours de l'exercice 2018, soient de l'ordre de 32 millions d'euros au titre des plans à prestations définies, dont 21 millions d'euros directement par l'entreprise aux employés et 11 millions d'euros par les plans.

9.2.4. Actifs du régime

9.2.4.1. Politique et stratégie de couverture des engagements

Dans le cas où l'engagement pour retraites et avantages assimilés est couvert par des actifs, principalement aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, la stratégie d'investissement concernant ces actifs de couverture est définie en fonction du profil des bénéficiaires des plans.

Au Royaume-Uni, les contributions relatives aux régimes à cotisations définies sont négociées avec les Trustees d'après une évaluation triennale. Les Trustees sont conseillés par un acteur majeur du conseil en gestion des risques sur la politique d'investissement. Les cotisations annuelles moyennes sont de l'ordre de 2 millions de livres sterling (2 millions d'euros au taux moyen 2017).

Aux Etats-Unis, la politique de Technicolor est de contribuer à hauteur d'un montant au moins égale aux minimums requis par la loi américaine. Les cotisations annuelles moyennes sont de l'ordre de 5 millions de dollars US (4 millions d'euros au taux moyen 2017).

Périodiquement, une analyse actif-passif des politiques d'investissement est réalisée, pour mesurer l'équilibre risque / rentabilité.

- Aux Etats-Unis, dans la mesure où le régime de retraite est gelé, la stratégie d'investissement vise à augmenter le ratio de capitalisation pour atteindre le montant de l'obligation tout en visant simultanément à minimiser la volatilité du ratio de capitalisation (le ratio de financement est d'environ 75%). L'actif est entièrement composé d'obligations et d'équivalents de trésorerie. Au cours des dernières années, le rendement du régime réel a dépassé en moyenne le rendement attendu.
- Au Royaume-Uni, le statut de financement est d'environ 75%. L'actif de financement est composé de 34% de contrats d'assurance couvrant les obligations envers les retraités, 44% d'obligations et équivalents de trésorerie, 17% d'instruments de capitaux propres et 5% d'immeubles. Le rendement annualisé du régime dépasse le rendement attendu sur une base de 3 ans.

9.2.4.2. Ventilation de la juste valeur par catégorie

<i>(en % et en millions d'euros)</i>	Répartition des actifs au 31 décembre		Juste valeur des actifs au 31 décembre	
	2017	2016	2017	2016
Trésorerie et équivalents	2%	2%	5	4
Actions	8%	8%	17	16
Titres de créances	69%	64%	135	125
Immobilier	2%	7%	5	13
Contrats d'assurance	18%	19%	35	38
Total	100%	100%	197	196

La juste valeur des titres de créances et des instruments de capitaux propres est basée sur des prix cotés sur des marchés actifs. La juste valeur des actifs de couverture ne comprend pas d'instruments financiers émis par Technicolor ni tout autre actif utilisé par le Groupe.

En 2017 le rendement réel des actifs s'élève à 13 millions d'euros (17 millions d'euros en 2016).

9.2.5. Hypothèses retenues pour le calcul actuariel

	Plans de retraites et avantages assimilés		Couverture médicale	
	2017	2016	2017	2016
Taux d'actualisation moyen pondéré	2.1%	2.2%	3.5%	3.3%
Taux moyen pondéré d'augmentation des salaires à long terme	1.7%	1.7%	N/A	N/A

Méthodologie appliquée pour la détermination du taux d'actualisation

Pour les régimes américains, les prestations projetées sont actualisées en utilisant une courbe des taux déterminée à partir du taux des obligations émises par des entreprises notées AA. Dans la zone Euro et au Royaume-Uni les taux d'actualisation utilisés sont déterminés sur la base des obligations émises par des entreprises notées AA.

(en %)	Plans de retraites et avantages assimilés	Plans de préretraite	Couverture médicale	Index de référence
Zone Euro	1.3%	0.0%	N/A	Iboxx AA10+
Royaume Uni	2.5%	N/A	N/A	Aon Hewitt AA Curve
Etats-Unis	3.27%	N/A	3.51%	Citigroup pension discount curve

9.2.6. Risques associés aux régimes à prestation définies et analyse de sensibilité

Les plans de retraite sont principalement exposés :

- au risque de longévité lié aux hypothèses de mortalité ;
- aux risques financiers liés aux hypothèses de taux d'actualisation et taux de revalorisation des salaires.

Les plans de couverture médicale sont principalement exposés :

- au risque de longévité lié aux hypothèses de mortalité ;
- aux risques financiers liés aux hypothèses de taux d'actualisation et taux d'inflation de la couverture médicale.

La sensibilité de l'évaluation actuarielle est décrite ci-dessous :

- si le taux d'actualisation augmentait de 0,25%, la provision diminuerait de 17 millions d'euros ;
- si le taux d'actualisation diminuait de 0,25%, la provision augmenterait de 18 millions d'euros ;
- si les coûts de couverture médicale augmentaient de 1%, la provision augmenterait de moins d'1 million d'euros ;
- si les coûts de couverture médicale diminuaient de 1%, la provision diminuerait de moins d'1 million d'euros ;
- si le taux de revalorisation des salaires augmentait de 0,25%, la provision augmenterait d'1 million d'euros ;
- si le taux de revalorisation des salaires diminuait de 0,25%, la provision diminuerait d'1 million d'euros

L'analyse de sensibilité présentée a été déterminée sur la base de changements raisonnables de chacune des hypothèses à la date de clôture, tout en conservant les autres hypothèses inchangées.

9.3. Paiements sur la base d'actions

Le Groupe a accordé des options dont certaines sont réglées en instruments de capitaux propres et d'autres en trésorerie. En application d'IFRS 2, l'avantage accordé aux salariés au titre des plans de stock-options ou d'actions gratuites, évalué au moment de l'attribution de l'option, constitue un complément de rémunération.

Les plans d'attributions d'actions dénoués en instruments de capitaux propres sont évalués à la date d'attribution sur la base de la juste valeur des instruments de capitaux propres accordés. Ils sont comptabilisés comme des charges de personnel, linéairement sur la durée d'acquisition des droits, en prenant en compte l'estimation du Groupe du nombre d'instruments qui seront acquis à la fin de la période d'acquisition.

Pour les plans d'attribution d'actions dénoués en trésorerie, une dette correspondant à la part de biens ou services reçus par le Groupe est comptabilisée pour la juste valeur de ces biens ou services, et, est recalculée à chaque date de clôture avec les changements de juste valeur enregistrés en contrepartie du compte de résultat au sein des « Autres produits (charges) financiers nets ». De plus, pour les plans basés sur des conditions de performance hors marché, la probabilité de réaliser la performance est estimée chaque année et la charge est ajustée en conséquence.

La juste valeur des instruments, et particulièrement des options attribuées, est déterminée en utilisant soit un modèle d'évaluation d'options binomial, soit le modèle d'évaluation Black&Scholes, qui prend en compte une réestimation annuelle du nombre attendu d'options exerçables. Le modèle Monte-Carlo peut également être utilisé pour prendre en compte certaines conditions de marché.

9.3.1. Plans de stock-options et actions ordinaires accordés par Technicolor

Plan d'Intéressement à Moyen Terme « Mid Term Management Incentive Plan (MIP-SP1) »

Faisant usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 mai 2008, dans sa treizième résolution, le Conseil d'administration du 17 juin 2010 a approuvé la mise en œuvre d'un plan d'intéressement du Management à moyen terme (dénommé « Mid-Term Incentive Plan » MIP-SP1) attribuant des « unités de performances » composées d'une prime en espèces et d'options de souscription d'actions.

Sous réserve du respect de la condition de présence telle que définie dans le plan, chaque bénéficiaire a acquis le 18 juin 2014, les droits à un nombre d'options exerçables dans le cadre de ce plan dans la proportion établie par le Conseil d'administration du 21 février 2013, après constatation du niveau de réalisation des conditions de performance au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2017, 805 476 options de souscription demeurent toujours en circulation.

Plan d'Intéressement du Management « Management Incentive Plans (MIP) »

L'Assemblée Générale des actionnaires du 23 mai 2013, dans sa quinzième résolution, a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'attribution, en une ou plusieurs fois, au profit des salariés ou des mandataires sociaux de la Société et de ses filiales françaises et étrangères, d'options d'achat ou de souscription d'actions. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois, soit jusqu'au 23 juillet 2016. Les options attribuées au titre de cette autorisation ne pourront donner droit à un nombre d'actions supérieur à 26 843 507.

Au 31 décembre 2017, 11 757 464 options de souscription sont toujours en circulation au titre de cette résolution (respectivement 6 654 294 options, 3 949 376 options, 103 794 options et 1 050 000 options liées respectivement à MIP 2015, MIP 2016, MIP Juin 2017 et MIP Octobre 2017).

Plan d'actions gratuites

Faisant usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 mai 2013, dans sa seizième résolution, le Conseil d'administration du 24 octobre 2013 a approuvé la mise en œuvre d'un plan d'actions gratuites aux salariés éligibles du Groupe dans 13 pays. Ce plan mondial prévoit, pour tous les bénéficiaires, une période d'acquisition de 4 ans. 125 actions seront livrées aux salariés éligibles à la fin de la période d'acquisition sous réserve de conditions d'emploi continu au sein du groupe Technicolor durant la période d'acquisition. Le plan n'est pas soumis à des conditions de performance.

Le 6 novembre 2017, 778 750 nouvelles actions ont été livrées aux salariés éligibles au régime du plan d'actions gratuites. Il n'y a plus aucun droit de souscription en circulation au 31 décembre 2017.

Plan d'Intéressement à Long Terme 2016 et 2017 : « 2016 Long Term Incentive Plan (LTIP 2016) » et « 2017 Long Term Incentive Plan (LTIP 2017) »

L'Assemblée Générale du 29 avril 2016, dans sa vingt-huitième résolution, a autorisé le Conseil d'Administration à attribuer des actions existantes ou des actions à émettre, en faveur des salariés du Groupe ou de certaines catégories de salariés. Cette autorisation a été donnée pour une période de 26 mois et est valable jusqu'au 29 juin 2018. Les actions à émettre en vertu de la présente autorisation ne pourront donner droit à un nombre d'actions supérieur à 8 239 744.

Faisant usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 29 avril 2016, dans sa vingt-huitième résolution, le Conseil d'Administration a approuvé le 29 avril 2016 et le 6 janvier 2017 la mise en œuvre d'un Plan d'Intéressement à Long Terme du management (LTIP 2016 et LTIP 2017).

Ce plan, qui s'étale sur une période de trois années, prévoit l'attribution de droits conditionnels à recevoir des actions de performance. La livraison est soumise à la réalisation des objectifs de l'EBITDA ajusté et de Free Cash-Flow sur trois années de 2016 à 2018 (LTIP 2016) et de 2017 à 2019 (LTIP 2017) et le respect de la condition de présence pendant toute la durée du Plan (jusqu'au 30 avril 2019 pour le LTIP 2016 et 30 avril 2020 pour le LTIP 2017).

Au 31 décembre 2017, le nombre des droits aux actions de performance dans le cadre de ce plan s'élève respectivement à 2 605 187 et 4 263 045 droits à actions pour le LTIP 2016 et le LTIP 2017.

Au 31 décembre 2017 le nombre total des stock-options encore existantes s'élevait à 12 562 940 options et le nombre total de droits à recevoir des actions s'élevait à 6 868 232 droits accordés aux employés et directeurs.

Les détails de ces plans de stock-options et d'actions sont détaillés ci-dessous.

	Type de plan	Date d'octroi	Nombre d'options initialement accordées	Nombre d'options restantes	Nombre de bénéficiaires initial	Date d'acquisition des droits	Durée de vie de l'option	Prix d'exercice ⁽²⁾	Juste valeur estimée ⁽²⁾
MIP Options (*)	Options de souscription	17-juin-10	1 216 700 ⁽¹⁾	805 476	18	30 avril 2013 pour la France et 17 juin 2014 pour les autres pays	8 ans	6,29 euros	2,22 euros
MIP 2015 Options (**)	Options de souscription	23 mai 2013 et 7 juin 2013	16 398 000	6 483 034	94	mai 2015 (50%) mai 2016 (25%) mai 2017 (25%)	8 ans	3,19 euros	1,06 euros
MIP 2015 Options (**)	Options de souscription	24-oct-13	200 000	103 794	1	mai 2015 (50%) mai 2016 (25%) mai 2017 (25%)	8 ans	3,93 euros	1,40 euros
MIP 2015 Options (**)	Options de souscription	26-mars-14	215 000	67 466	2	mai 2015 (50%) mai 2016 (25%) mai 2017 (25%)	8 ans	4,53 euros	1,73 euros
MIP 2016 Options (**)	Options de souscription	20-juin-14	2 830 000	2 203 037	40	juin 2016 (50%) juin 2017 (25%) juin 2018 (25%)	8 ans	5,79 euros	1,82 euros
MIP 2016 Options (**)	Options de souscription	21-oct-14	1 915 000	1 331 163	24	octobre 2016 (50%) octobre 2017 (25%) octobre 2018 (25%)	8 ans	4,92 euros	1,45 euros
MIP 2016 Options (**)	Options de souscription	09-avr-15	400 000	415 176	1	octobre 2016 (50%) octobre 2017 (25%) octobre 2018 (25%)	8 ans	5,83 euros	1,88 euros
MIP Juin 2017 Options (**)	Options de souscription	26-juin-15	250 000	103 794	2	juin 2017 (50%) juin 2018 (25%) juin 2019 (25%)	8 ans	5,88 euros	1,91 euros
MIP Octobre 2017 Options (**)	Options de souscription	03-déc-15	1 710 000	1 050 000	22	octobre 2017 (50%) octobre 2018 (25%) octobre 2019 (25%)	8 ans	7,11 euros	2,27 euros
LTIP 2016 (***)	Actions de performance	29-avr-16	2 760 500	2 356 187	187	avril 2019	-	-	5,69 euros
LTIP 2016 (***)	Actions de performance	27-juil-16	66 000	60 000	12	avril 2019	-	-	5,47 euros
LTIP 2016 (***)	Actions de performance	20-oct-16	214 000	189 000	18	avril 2019	-	-	5,14 euros
LTIP 2017 (***)	Actions de performance	06-janv-17	162 000	142 000	10	avril 2020	-	-	3,78 euros
LTIP 2017 (***)	Actions de performance	09-mars-17	4 003 000	3 802 545	218	avril 2020	-	-	3,78 euros
LTIP 2017 (***)	Actions de performance	26-avr-17	200 000	200 000	1	avril 2020	-	-	4,33 euros
LTIP 2017 (***)	Actions de performance	26-juil-17	142 500	118 500	15	avril 2020	-	-	3,38 euros

(*) Plan de rétention à moyen terme dénommé « *Mid-Term Incentive Plan* » (MIP SP1) (voir la description plus haut).

(**) Plan de rétention dénommé « *Management Incentive Plan* » (voir la description plus haut).

(***) Plan de rétention dénommé « *Long Term Incentive Plan* »

(1) Montant potentiel maximum.

(2) Les prix d'exercice ont été modifiés suite aux augmentations de capital qui ont eu lieu en 2015.

9.3.2. Variations des options en circulation et des actions gratuites

Le nombre d'options et d'actions gratuites restantes ainsi que leur prix moyen pondéré d'exercice ont connu les variations suivantes en 2017 et 2016 :

	Nombre d'options et d'actions gratuites	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
Nombre restant au 31 décembre 2015 (avec une durée de vie contractuelle résiduelle de 6 ans hors actions gratuites)	17 907 823	4,43 <i>(compris entre 0 et 7)</i>
<i>Dont exerçables</i>	3 251 110	4,03
Attribuées ^(*)	3 040 500	na
Livrées (Plan d'actions gratuites)	(250)	na
Livrées (MIP)	(1 802 677)	3,36
Supprimées & autres	(1 538 467)	4,79
Nombre restant au 31 décembre 2016 (avec une durée de vie contractuelle résiduelle de 5 ans hors actions gratuites)	17 606 929	4,53 <i>(compris entre 0 et 7)</i>
<i>Dont exerçables</i>	7 389 710	4,23
Attribuées ^(*)	4 507 500	na
Livrées (Plan d'actions gratuites)	(778 750)	na
Livrées (MIP)	(436 461)	3,19
Supprimées & autres	(1 468 046)	5,87
Nombre restant au 31 décembre 2017 (avec une durée de vie contractuelle résiduelle de 4 ans hors actions gratuites)	19 431 172	4,48 <i>(compris entre 0 et 7)</i>
<i>Dont exerçables</i>	11 087 249	4,27

(*) lié au Plans d'Intéressement à Long Terme 2016 et 2017

Principales hypothèses utilisées

L'estimation des justes valeurs des stock-options octroyées a été réalisée en utilisant le modèle Black&Scholes de valorisation d'options. Les données utilisées dans les modèles sont les suivantes :

<i>(en % et en euros)</i>	Plans de stock-options octroyés en								
	décembre 2015	Juin 2015	Avril 2015	Octobre 2014	juin 2014	mars 2014	octobre 2013	mai et juin 2013	juin 2010
Prix moyen pondéré de l'action à la date d'évaluation	7,05	6,13	6,06	4,71	5,68	4,88	4,06	3,20	5,50
Prix moyen d'exercice pondéré	7,11	5,88	5,83	4,92	5,79	4,53	3,93	3,19	6,29
Volatilité attendue	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%	52%
Durée de vie estimée ^(*)	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans
Taux sans risque	0,12%	0,17%	0,17%	0,13%	0,31%	0,62%	0,77%	0,62%	1,85%
Ratio de dividende attendu	0,7%	0,8%	0,8%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Juste valeur à la date d'estimation	2,27	1,91	1,88	1,45	1,82	1,73	1,40	1,06	2,22

(*) La durée de vie estimée est plus courte que la durée de vie contractuelle de l'option car elle représente la période estimée à compter de la date d'attribution à la date probable d'exercice.

Les facteurs considérés pour estimer la volatilité attendue pour les plans de stock-options ayant une maturité à long terme incluent :

- la volatilité historique des actions Technicolor sur la période la plus longue disponible ;
- les ajustements de cette volatilité historique en fonction des changements intervenus dans le profil d'activité Technicolor.

Pour les plans à maturité plus courte, la volatilité attendue a été déterminée sur la base de la volatilité implicite des actions Technicolor observable à la date de début du plan.

Pour les actions gratuites attribuées en 2011 et 2010 dans le cadre du MIP et du LTIP, Technicolor a considéré un taux de rotation du personnel attendu de 4% sur la base des données historiques des bénéficiaires concernés, un prix moyen de l'action de 5,2 euros en 2011 (5,5 euros en 2010) et un taux de dividende de 0% (en 2011 et en 2010).

Pour les actions gratuites accordées en 2013 dans le cadre du Plan d'Attribution d'Actions Gratuites, Technicolor a considéré un taux de rotation du personnel à 5% sur la base des données historiques des bénéficiaires concernés, un prix moyen de l'action de 3,87 euros à la date d'octroi du plan et un taux de dividende de 0%.

Pour les actions de performance accordées en 2016 dans le cadre du LTIP 2016, Technicolor a considéré un taux de rotation du personnel à 5% sur la base des données historiques des bénéficiaires concernés, un prix moyen de l'action de 5,65 euros à la date d'octroi du plan et un dividende annuel estimé de 0,18 euros pour une période de trois ans.

Pour les actions de performance accordées en 2017 dans le cadre du LTIP 2017, Technicolor a considéré un taux de rotation du personnel à 5% sur la base des données historiques des bénéficiaires concernés, un prix moyen de l'action de 3,79 euros à la date d'octroi du plan et un dividende annuel estimé de 0,18 euros pour une période de trois ans.

9.3.3. Charges de l'exercice relatives aux plans de stock-options

Les charges de rémunération comptabilisées au titre des services reçus sur la période s'élèvent à 10 millions d'euros pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016. La contrepartie de ces charges a été créditée en capitaux propres.

9.4. Sommes allouées aux membres du Conseil d'administration et aux membres du Comité Exécutif.

Le montant des jetons de présence et des rémunérations allouées aux administrateurs (y compris les charges sociales liées) s'élève à 0,7 millions d'euros et 0,7 millions d'euros respectivement pour les exercices 2017 et 2016. Une retenue à la source est effectuée sur les montants dus aux administrateurs non-résidents fiscaux en France. Les jetons de présence dus au titre de l'exercice 2017 seront versés en 2018.

Les avantages alloués par le Groupe aux membres du Comité Exécutif (incluant ceux qui ont quitté cette fonction au cours des exercices 2017 et 2016) se détaillent comme suit sur les exercices 2017 et 2016 :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017⁽²⁾	2016⁽²⁾
Salaires et autres avantages à court terme ⁽¹⁾	10	12
Paieement fondé sur des actions	4	2
Total	14	14

(1) Les indemnités de départ en retraite provisionnées étaient quasi nulles au 31 décembre 2016 et 2017.

(2) 12 membres en 2017 et 12 membres en 2016.

Enfin, les membres du Comité Exécutif peuvent bénéficier d'indemnités en cas de cessation involontaire et sans faute de leur fonction, pour un montant global estimé à 9 millions d'euros.

10. Provisions et risques

Une provision est constituée lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs dont le montant peut être estimé de façon fiable.

L'obligation peut découler d'un contrat, de dispositions légales ou réglementaires, ou encore être implicite dès lors que, par ses pratiques passées, par sa politique affichée ou par une déclaration récente suffisamment explicite, le Groupe a créé chez des tiers une attente fondée qu'il assumera ce passif.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Si le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante, aucune provision n'est comptabilisée mais une description de cette obligation est présentée dans les notes annexes aux états financiers consolidés.

Si l'effet de l'actualisation est significatif, le montant de la provision comptabilisée correspond à la valeur actualisée des dépenses que le Groupe s'attend à devoir encourir pour éteindre l'obligation correspondante. Cette valeur actualisée est déterminée à partir de taux d'actualisation avant impôts reflétant l'estimation de la valeur temps de l'argent. L'effet de la désactualisation est enregistré en « Autres produits (charges) financiers nets ».

Principe comptable du Groupe sujets à estimations et jugements

Le jugement de la Direction est requis pour l'analyse des risques et litiges, y compris l'estimation de la probabilité des dénouements des litiges en cours et à venir, qui sont, par leur nature, dépendants d'événements futurs nécessairement incertains. Pour déterminer les dénouements possibles des litiges et risques fiscaux etc., la Direction s'appuie sur l'évaluation réalisée par des conseils externes connaissant chaque dossier, ainsi que sur les jurisprudences connues.

Provisions pour restructuration

Le Groupe comptabilise une provision pour restructuration au cours de l'exercice dès lors qu'il a une obligation implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision du Groupe matérialisée avant la date de clôture par :

- L'existence d'un plan détaillé et formalisé précisant les sites concernés, la localisation, la fonction et le nombre approximatif des personnes concernées, la nature des dépenses qui seront engagées et la date de mise en œuvre du plan ; et
- L'annonce de ce plan aux tiers concernés par celui-ci.

La provision n'inclut que les dépenses directement liées au plan.

10.1. Détail des provisions

(en millions d'euros)	Provisions pour garanties	Provisions pour risques et litiges relatifs		Provisions pour restructuration		Total
		Aux activités poursuivies	Aux activités cédées	Aux activités poursuivies	Aux activités cédées	
Au 31 Décembre 2016	46	68	36	14	4	168
Dotations	23	15	10	46	3	97
Reprises	(2)	(14)	(2)	(3)	(1)	(22)
Utilisations de l'exercice	(20)	(25)	(5)	(40)	(4)	(94)
Ecart de conversion et autres mouvements	(4)	(3)	(9)	-	-	(16)
Au 31 Décembre 2017	43	41	30	17	2	133
Dont courant	43	35	13	17	2	110
Dont non courant	-	6	17	-	-	23

Les provisions pour restructuration, sont principalement liés à des coûts de fermeture (indemnités de fin de contrat des salariés et fermeture des locaux) des activités poursuivies.

10.2. Risques et litiges

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe peut faire l'objet de procédures judiciaires et de contrôles fiscaux, douaniers ou administratifs. Le Groupe enregistre une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers dont le passif potentiel susceptible d'en résulter peut-être estimé avec une précision suffisante. Les procédures en cours les plus significatives sont les suivantes :

Droits anti-dumping

Dans le cadre d'une affaire relative à des importations par des filiales du Groupe au sein de l'Union Européenne de téléviseurs produits par des filiales de Technicolor en Thaïlande, Technicolor a fait l'objet en 2004 et 2005 de redressements par les autorités douanières au titre de droits « anti-dumping » au Royaume-Uni, en Allemagne, en Italie et en France. Ces affaires sont désormais définitivement closes.

En Allemagne, les tribunaux d'appel ont partiellement confirmé en 2017 les redressements prononcés par l'administration douanière à l'encontre de filiales de Technicolor. En exécution de cette décision, Technicolor a versé 3 millions d'euros à l'administration des Douanes en février et octobre 2017 en complet règlement de cette affaire.

Procédures fiscales en Pologne

A la suite de deux ajustements de prix de transfert effectués au titre de l'année 2003 par les autorités fiscales françaises et britanniques concernant les relations intra-groupes de l'ancienne entité Thomson basé en Pologne, le Groupe a initié en 2009 deux procédures d'accord mutuel visant à éliminer la double imposition.

Alors qu'un accord avait été conclu en 2011 entre les autorités britanniques et polonaises, la procédure entre la France et la Pologne a finalement pris fin en décembre 2017. Les deux parties ont ainsi convenu d'éliminer la double imposition liée à l'ajustement initial en France de 21 millions d'euros.

Conformément aux demandes des autorités compétentes, le Groupe a confirmé en retour qu'il abandonnerait le litige en cours en Pologne et renoncerait à tout litige potentiel lié à cet ajustement fiscal de 2003. L'accord de 2017 permet donc au Groupe de résoudre ce problème fiscal de longue date.

Audit de TVA en France

Les autorités fiscales françaises ont audité la Société au titre de l'exercice 2009 et ont émis, fin 2012, un rappel de TVA d'un montant total de 6 millions d'euros en principal et 1 million d'euros d'intérêts.

L'un des rappels de TVA concerne une subvention octroyée à une ancienne filiale et soumise à tort à la TVA d'un montant de 1 million d'euros. Le second rappel significatif concerne la déduction de TVA en tant que société holding mixte d'un montant de 4 millions d'euros.

En juillet 2013, les autorités fiscales françaises ont émis un rappel de TVA aux mêmes motifs, au titre de l'exercice 2010, pour un montant de 1 million d'euros sur la subvention et de 8 millions d'euros sur la déductibilité de la TVA « holding » de la Société. En juin 2014, une commission départementale a décidé d'abandonner le redressement de la TVA sur holding (soit 4 millions d'euros pour 2009 et 8 millions d'euros pour 2010).

Suite à réception de l'avis de mise en recouvrement en septembre 2014, la Société a payé les rappels restants (soit 1 million d'euros en 2009 et 2010 intérêts compris). La Société a, concomitamment, déposé une réclamation auprès du Ministère des Finances demandant la restitution par l'Etat de la TVA versée à tort à Novatech (liquidée judiciairement en avril 2014).

En l'absence de réponse du Ministre des finances dans le délai de deux mois, une décision implicite de rejet est intervenue en février 2015. La Société a donc présenté une requête en avril 2015 auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise pour condamner l'Etat au remboursement de cette créance. Les échanges de mémoires entre les parties sont en cours.

Fin décembre 2016, le Groupe a déposé une nouvelle demande auprès du Ministère des Finances. En mars 2017, en raison de l'absence de réponse du Ministère dans le délai de deux mois, une décision implicite de rejet est intervenue en mars 2017. Par conséquent le Groupe a déposé une deuxième requête devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise en avril 2017.

Association des anciens salariés de RCA du Comté de Taoyuan

En avril 2004, le plaignant, l'Association des anciens salariés de RCA du Comté de Taoyuan (l' « Association »), organisation à but non lucratif composée d'anciens salariés RCA de la filiale de Technicolor TCETVT (ou d'ayants-droits d'anciens employés) indiquant avoir travaillé chez TCETVT dans l'ancienne usine de Taoyuan (l' « Usine »), a introduit en tant que demandeur une procédure de recours collectif (class action) sur le fondement de l'article 44-1 du Code de procédure civile de Taiwan devant le tribunal de Taipei (Taiwan), République de Chine, contre des entités des groupes Technicolor et General Electric. L'Association soutient que les plaignants ont été exposés à divers contaminants lorsqu'ils vivaient et travaillaient à l'Usine, ce qui selon eux leur a causé diverses maladies, notamment des cancers, ou a généré un stress émotionnel lié à la peur que leur travail et leurs conditions de vie à l'Usine n'augmentent le risque de maladie.

L'Association demandait à l'origine des dommages et intérêts s'élevant à 2,7 milliards de NTD (environ 80 millions d'euros au taux de change en vigueur au 31 décembre 2016). La Cour de justice de Taïwan a annoncé sa décision en avril 2015 et a condamné les entités Technicolor à environ 564 millions de NTD (16 millions d'euros au taux de change en vigueur le 31 décembre 2017), en plus de pénalités d'intérêt. Des appels ont été soumis et en octobre 2017, la Haute Cour Taiwanaise a condamné TCETVT, Technicolor SA, TCE Bermuda et General Electric International Inc pour un montant d'environ 718 millions de NTD (20 millions d'euros au taux de change en vigueur au 31 décembre 2017), plus des pénalités de retard (5% d'intérêts par an à compter de septembre 2009). L'Association, GEI, TCETVT, Technicolor SA et TCE Bermuda ont fait appel de cette décision auprès de la Cour Suprême de Taiwan.

En mai 2016, l'Association a engagé un nouveau procès contre les entités Technicolor et General Electric au nom de nouveaux membres, demandant 7,38 milliards de NTD (environ 218 millions d'euros au taux de change en vigueur au 31 décembre 2016) de dommages et intérêts. La plainte de l'Association ne fait état d'aucun nouveau fait ou élément.

Technicolor estime que General Electric a une obligation légale et contractuelle d'indemniser Technicolor et ses filiales pour les réclamations de l'Association en raison notamment du fait que TCETVT a eu une activité pendant moins de 4 ans après sa cession au groupe Technicolor alors que General Electric, et le propriétaire précédent RCA Corporation, ont détenu et exploité TCETVT pendant environ 20 ans.

Enquêtes et procès dans l'affaire Tubes cathodiques

Etats-Unis

En 2017, Technicolor a conclu des accords transactionnels avec les derniers plaignants dans le cadre des actions en justice aux Etats Unis alléguant des pratiques anticoncurrentielles dans l'industrie du tube cathodique (Cathode Ray Tubes ou « CRT »). Avec cet accord final, toutes les actions CRT sont désormais closes aux Etats-Unis.

Une charge exceptionnelle de 3 millions d'euros a été enregistrée au titre des transactions conclues en 2017. L'impact des transactions conclues sur la trésorerie du Groupe s'élève à 77 millions d'euros pour 2017 et s'élèvera à 7 millions d'euros pour 2018.

Reste du monde

En novembre 2014, des entités du groupe Vestel ont engagé une procédure judiciaire aux Pays-Bas contre Technicolor SA et Technicolor USA (et d'autres défendeurs) en alléguant des pratiques anticoncurrentielles dans l'industrie des CRT. La procédure contre Technicolor USA a été rejetée par les tribunaux néerlandais en juillet 2016 pour des motifs de compétence juridictionnelle. Technicolor SA déposera ses conclusions en réponse dans les délais impartis.

Vestel a également engagé une procédure judiciaire en Turquie et Technicolor USA Inc et Technicolor SA ont déposé leurs conclusions en réponse.

Le 29 avril 2010, la filiale brésilienne de Technicolor s'est vue notifier par les autorités brésiennes le lancement d'une enquête sur sa participation à un éventuel cartel dans le secteur du tube cathodique au Brésil. En octobre 2017, Technicolor a conclu un accord transactionnel avec l'autorité brésilienne de la concurrence (CADE) concernant les CRT pour un montant de 13 millions de BRL (3 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Enfin, Technicolor SA est partie en défense, aux côtés d'autres défendeurs, dans le cadre de procédures engagées sur des fondements similaires devant les juridictions allemandes par des fabricants allemands et devant les juridictions néerlandaises par des fabricants brésiliens et une association de consommateurs néerlandaise qui a déposé une requête de mise en l'état de l'affaire avant procès, et qui allègue un comportement anticoncurrentiel dans l'industrie du CRT de la part de Technicolor (et d'autres défendeurs).

A ce stade, Technicolor n'est pas en mesure d'évaluer l'issue éventuelle de ces affaires ni les risques encourus dans la mesure où les procédures sont encore à un stade préliminaire et où les discussions au fond n'ont pas commencé.

Questions environnementales

Certains sites de fabrication du Groupe ont un long passé industriel. Les contaminations des sols et des eaux souterraines, qui se sont déjà produites sur quelques sites, pourraient se produire à nouveau ou être découvertes sur d'autres sites à l'avenir. Les rejets industriels des sites que Technicolor a créés ou acquis exposent le Groupe à des coûts de dépollution. Le Groupe a identifié certains sites dont la contamination chimique a exigé ou va exiger la mise en œuvre de mesures de dépollution.

Une contamination du sol et des eaux souterraines a été détectée près d'un ancien site de fabrication, situé à Taoyuan (Taiwan) acquis en 1987 dans le cadre d'une opération entre General Electric (GE) et le Groupe. Le site a depuis été cédé à un promoteur local. La dépollution du sol a été achevée en 1998. En 2002, l'Agence Locale de Protection de l'Environnement de Taoyuan a ordonné la dépollution des nappes phréatiques sur l'ancien site. Les travaux pour satisfaire cette demande sont actuellement en cours. Technicolor a trouvé un accord avec GE pour se répartir la prise en charge des travaux de dépollution des nappes phréatiques.

De même, le Groupe vend ou a vendu dans le passé des produits qui sont soumis à certaines contraintes de recyclage, et, est de ce fait exposé à des changements de la réglementation en matière de recyclage dans divers pays.

Le Groupe estime que les montants provisionnés et les garanties contractuelles dont il dispose aux termes de ses contrats d'acquisition de certains actifs industriels permettront de couvrir raisonnablement les obligations de sécurité, de santé ou d'environnement. Cependant, les problèmes potentiels ne peuvent pas être prévus avec certitude et il n'est pas possible de dire si les montants provisionnés seront parfaitement adaptés.

11. Opérations spécifiques présentées dans le tableau des flux de trésorerie consolidés

11.1. Acquisitions et cessions de filiales et autres participations

Les impacts des acquisitions de filiales et titres de participation, net de la trésorerie acquise, sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016*
CCD	(4)	3
CINRAM NA	-	(18)
The Mill	-	(1)
Mr. X Inc.	(1)	(1)
LG ⁽¹⁾	(15)	-
Autres	(5)	(5)
Acquisitions de titres de participation	(25)	(22)
Diminuées de la trésorerie des sociétés acquises	-	1
Acquisitions de titres de participation, nettes	(25)	(21)

(*) Les montants de 2016 sont représentés afin de refléter les impacts des activités arrêtées ou en cours de cession (voir Note 12).

(1) Comprend les frais d'acquisition pour 1 million d'euros.

Les impacts de cession de filiales et titres de participation, net de la trésorerie cédée, sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
SV Holdco	-	29
Activité MGO	-	10
Activité Cinéma Digital ⁽¹⁾	8	5
Gainspeed Investment	1	6
Autres	2	3
Cession de titres de participation	11	53
Diminuées de la trésorerie des sociétés vendues	-	(1)
Cessions de titres de participation, nettes	11	52

(1) Activité cédée à Deluxe en 2015, premier paiement reçu en 2016 et second en 2017.

11.2. Impact en trésorerie des opérations de renégociation de la dette et de financement

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	2017	2016
Augmentation de la dette financière non-courante ⁽²⁾	(1.1)	644	450
Remboursement de la dette non-courante aux créanciers ⁽⁴⁾	(1.1)	-	-
Flux de trésorerie liés à la dette financière non-courante		644	450
Augmentation de la dette financière courante ⁽²⁾	(1.1)	2	-
Remboursement de la dette courante aux créanciers ⁽⁴⁾	(1.1)	(612)	(775)
Flux de trésorerie liés à la dette financière courante		(610)	(775)
Augmentation de capital (nettes des frais payés) ⁽¹⁾		1	15
Frais liés à la négociation de la dette ⁽³⁾	(8.4)	(7)	(10)
Impact net des opérations de refinancement et sur le capital		28	(320)

- (1) En 2017, inclut l'impact de trésorerie MIP / LTIP pour 1 millions d'euros.
En 2016, inclut l'impact de trésorerie MIP / LTIP pour 15 millions d'euros.
- (2) En 2017, principalement lié à l'émission d'un nouvel emprunt à terme souscrit en mars 2017 et du prêt BEI en janvier 2017 pour un total de 646 millions d'euros.
En 2016, principalement lié à l'émission de l'emprunt à terme réalisé en décembre 2016 pour 450 millions d'euros.
- (3) Les frais payés directement liés à la renégociation de la dette ont été classés en flux de trésorerie de financement.
En 2017, ils incluent 4 millions d'euros pour l'émission de nouvel emprunt à terme de mars 2017, 1 million d'euros pour l'emprunt à terme issu de décembre 2016, et 2 millions d'euros pour les lignes de crédit renouvelables.
En 2016, ils incluent 3 millions d'euros pour l'émission de l'emprunt à terme de décembre 2016 et 7 millions d'euros pour les lignes de crédit renouvelables.
- (4) En 2017, outre les remboursements contractuels de dettes, 601 millions d'euros de l'emprunt à terme à échéance en 2020 ont été remboursés.
En 2016, outre les remboursements contractuels de dettes, 701 millions d'euros de dette à terme de 2015 ont été remboursés.

Les tableaux ci-dessous rationalisent la variation des dettes financières du Groupe au bilan :

<i>(en million d'euros)</i>	31 décembre 2016	Flux de trésorerie de la dette financière	Variations sans impact sur les flux de trésorerie					31 décembre 2017
			Retraitement de location-financement	Ajustement IFRS de l'Emprunt à terme	Ecart de conversion	Transfert Courant - Non Courant	Autres mouvements	
Dettes financières non courantes	998	644	15	27	(52)	(554)	(1)	1 077
Dettes financières courantes	52	(610)	15	-	7	554	2	20
Total Dettes financières	1 050	34	30	27	(45)	-	1	1 097

<i>(en million d'euros)</i>	31 décembre 2015	Flux de trésorerie de la dette financière	Variations sans impact sur les flux de trésorerie					31 décembre 2016
			Retraitement de location-financement	Ajustement IFRS de l'Emprunt à terme	Ecart de conversion	Transfert Courant - Non Courant	Autres mouvements	
Dettes financières non courantes	1 207	450	4	44	7	(714)	-	998
Dettes financières courantes	86	(775)	10	-	14	714	3	52
Total Dettes financières	1 293	(325)	14	44	21	-	3	1 050

11.3. Obligations contractuelles et engagements commerciaux

Le tableau ci-dessous détaille au 31 décembre 2017 la maturité des obligations contractuelles et des engagements commerciaux pour lesquels le Groupe devra effectuer des paiements futurs certains ou éventuels. Ce tableau inclut les engagements fermes conduisant à des paiements certains ou éventuels mais excluent les options que le Groupe détient car elles ne sont pas considérées comme des engagements fermes ou des obligations. Quand une obligation de paiement futur peut être annulée par le paiement d'une pénalité, les montants futurs détaillés dans les tableaux sont ceux dont la Direction du Groupe a jugé la réalisation la plus probable.

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	Paiements dus par date d'échéance			
		Moins d'un an	Entre 1 et 3 ans	Entre 3 et 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements hors bilan					
Paiements futurs certains					
Loyers liés aux contrats de location simple (Note 4.5)	309	86	100	43	80
Autres paiements futurs certains ⁽¹⁾	25	6	8	6	5
Total paiements futurs certains	334	92	108	49	85
Paiements futurs éventuels					
Garanties données et autres paiements futurs éventuels	61	13	1	-	47
Total paiements futurs éventuels	61	13	1	-	47

(1) Les autres engagements à long terme concernent principalement les coûts de maintenance associés aux locations.

Le Groupe donne certaines garanties à des tiers (institutions financières, clients, partenaires et agences gouvernementales) afin d'assurer la bonne exécution des obligations contractuelles prises par Technicolor et par ses filiales consolidées dans le cadre de ses activités ordinaires. Les garanties ne figurent pas dans le tableau ci-dessus car elles n'augmentent pas les engagements du Groupe par rapport aux engagements pris initialement par les entités concernées.

Dans le cadre de son activité courante, le segment Services Entertainment peut être amené à donner des garanties à ses clients, sur les produits stockés puis distribués, contre les risques ou préjudices qui peuvent être encourus lors de la création, du stockage ou de la distribution. De telles garanties sont couvertes par des contrats d'assurance et sont donc exclues du tableau ci-dessus.

Les garanties présentées comprennent :

- Des garanties données à des administrations fiscales pour 13 millions d'euros liés à des litiges fiscaux en cours ;
- Une garantie parentale accordée par Technicolor SA pour sécuriser les montants de retraite dus au titre de la Section 75 au Royaume-Uni pour 47 millions d'euros ;
- Diverses garanties données aux administrations des douanes afin d'exonérer de droits de douanes toutes les opérations de transit par les entrepôts des douanes en vue d'une réexportation, et des garanties pour transit afin que les droits de douanes ne soient payés que sur le lieu de livraison final dans le pays d'importation. L'échéance de ces garanties bancaires coïncide avec l'échéance des accords douaniers renouvelables mensuellement

Les garanties et engagements d'achat reçus s'élèvent à 32 millions d'euros au 31 décembre 2017. Ce montant est principalement relatif aux redevances provenant des bénéficiaires de licences de marques.

Le 19 décembre 2017, le Groupe a conclu un contrat de répliation de 5 ans avec Sony entrant en vigueur le 1^{er} février 2018. Conformément à cet accord, une avance sur contrat client sera versée par le Groupe à Sony.

Le tableau ci-dessus concerne uniquement les activités poursuivies. Il n'y a plus d'obligations contractuelles d'engagements commerciaux, pour les activités arrêtées ou en cours de cession au 31 décembre 2017

(dont des paiements futurs certains de 7 millions d'euros compensé par une garantie reçu du même montant).

Au 31 décembre 2016, le montant total des « Paiements futurs certains » et des « Paiements futurs éventuels » au titre des activités continues s'élevait respectivement à 424 millions d'euros et à 60 millions d'euros.

12. Activités arrêtées ou en cours de cession et activités destinées à être cédées

12.1. Activités arrêtées ou en cours de cession

Une activité arrêtée ou en cours de cession est une composante du Groupe dont celui-ci s'est séparé (par sa vente ou d'une autre manière) ou qui est détenue en vue de sa vente.

Conformément à l'IFRS 5, pour être classées en « Activités arrêtées ou en cours de cession », :

- les activités doivent avoir été arrêtées ou être préalablement classées en « Actifs destinés à être cédés » ;*
- les activités arrêtées ou en cours de cession doivent être clairement distinguées du reste du Groupe, sur le plan opérationnel et pour la communication d'informations financières ;*
- celles-ci doivent représenter une ligne d'activité significative (ou une région géographique principale et distincte) ;*
- et faire partie d'un plan de cession ou d'abandon unique et coordonné ou être une filiale acquise exclusivement dans le but de la revente.*

Le résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, une analyse détaillée de ce montant étant donnée ci-dessous. Le compte de résultat des exercices précédents fait alors l'objet de reclassements pour présenter sur une ligne distincte le résultat des activités arrêtées ou en cours de cession. Dans le tableau des flux de trésorerie, les flux liés à ces activités sont présentés de manière séparée des flux des activités poursuivies.

Lorsqu'un actif non courant ou un groupe d'actifs non courant ne remplit plus les critères d'actifs détenus en vue de la vente, ils cessent d'être classés dans cette rubrique.

Dans ce cas, ils sont évalués au plus bas entre :

- la valeur comptable avant classification de l'actif (ou groupe d'actif) comme détenu en vue de la vente, ajusté de tout amortissement qui aurait été comptabilisé si l'actif (ou le groupe d'actif) n'avait pas été classé comme détenu en vue de la vente, et*
- sa valeur recouvrable à la date de décision de ne plus vendre. La valeur recouvrable est la valeur la plus haute entre la valeur de marché nette des coûts de cession et la valeur d'utilité.*

Tout ajustement de la valeur comptable est inclus dans le compte de résultat des activités poursuivies de la période dans laquelle les actifs cessent d'être classés comme détenus en vue de la vente.

Le 18 décembre 2017, le Groupe a annoncé être en cours de négociation pour la cession de sa division Licences de brevets, représentant la majorité des revenus de l'ancien segment Technologie. La cession est considérée comme « hautement probable » conformément IFRS 5. Par conséquent, la division Licences de brevets est présentée en tant qu'activité arrêtée ou en cours de cession pour toutes les périodes présentées et ses actifs et passifs sont classés comme destinés à être cédés dans l'état consolidé de la situation financière 2017.

Les autres activités arrêtées ou en cours de cession concerne les impacts des activités abandonnées, telles que les tubes cathodiques de 2004 et 2005.

12.1.1. Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2017	2016
ACTIVITÉS ARRÊTEES OU EN COURS DE CESSION		
Chiffre d'affaires	131	257
Coût de l'activité	(52)	(43)
Marge brute	79	214
Frais commerciaux et administratifs	(13)	(18)
Frais de recherche et développement	(1)	(1)
Coûts de restructuration	(2)	(11)
Pertes de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels	(5)	-
Autres produits (charges)	(4)	(87)
Résultat avant charges financières et impôts (EBIT) des activités poursuivies	54	97
Charges financières nettes	(1)	(2)
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	(1)
Impôt sur les résultats	(7)	(14)
Résultat net	46	80

En 2017, le gain de 46 millions d'euros provenant des activités arrêtées ou en cours de cession est lié principalement au résultat de l'activité Licences de brevets.

En 2016, la perte de 80 millions d'euros résulte principalement des accords passés pour éteindre certains risques et litiges liés à des activités arrêtées ou cédées il y a plusieurs années (voir Note 10.2).

12.1.2. Trésorerie nette des activités arrêtées ou en cours de cession

<i>(en million d'euros)</i>	2017	2016
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	46	80
<i>Ajustements pour réconcilier le résultat net avec la variation nette de la trésorerie d'exploitation pour les activités arrêtées ou en cours de cession</i>		
Amortissements d'actifs	8	8
Perte de valeur d'actifs	5	-
Variation nette des provisions	12	9
(Gains) / Pertes sur cessions d'actifs	-	1
Autres éléments sans impact en trésorerie (dont impôts) ⁽¹⁾	3	88
Variation du besoin en fonds de roulement et des autres actifs et passifs ⁽²⁾	(114)	13
Impôt payé sur les résultats	1	(39)
Variation nette de la trésorerie d'exploitation des activités arrêtées ou en cours de cession (I)	(39)	160
Variation nette de la trésorerie d'investissement des activités arrêtées ou en cours de cession (II)	(1)	1
Augmentation de dettes financière	3	7
Remboursement de dettes financière	(6)	-
Variation nette de la trésorerie de financement des activités arrêtées ou en cours de cession (III)	(3)	7
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (I+II+III)	(43)	168

(1) En 2016, comprenait l'incidence (non-cash) des accords conclus par le Groupe pour éteindre certains risques principalement liés aux affaires des tubes cathodiques « CRT » (voir ci-dessus).

(2) En 2017, comprend le montant payé dans le cadre des litiges CRT pour 77 millions d'euros.

12.2. Actifs et passifs destinés à être cédés

Les actifs non courants (ou groupe destiné à être cédé) sont classés comme « destinés à être cédés » dès lors que leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Ce classement implique que les actifs (ou le groupe destiné à être cédé) sont disponibles en vue de leur vente immédiate et que celle-ci est hautement probable. Les actifs non courants classés comme « destinés à être cédés » sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. Toute réduction de valeur des actifs (ou du groupe destiné à être cédé) à la juste valeur diminuée des coûts de cession est comptabilisée en résultat.

Au 31 décembre 2017, les actifs et passifs de la division Licences de brevets inclus dans la transaction décrite en note 1.1 ont été classés en actifs et passifs destinés à être cédés.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2017
Brevets	7
Actifs destinés à être cédés	7
Passifs destinés à être cédés^(*)	68

(*) inclut les dettes sociales et les revenus différés des brevets à transférer

Au 31 décembre 2016, il n'y avait pas d'activité classée comme destinée à être cédée.

13. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement n'a eu une incidence significative sur la situation financière entre la date des états financiers et le 21 février 2018, date à laquelle le Conseil d'Administration a autorisé la publication des états financiers consolidés.

14. Honoraires des commissaires aux comptes

<i>(en milliers d'euros)</i>	Deloitte		Mazars		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
▪ Technicolor SA	819	784	952	951	1 771	1 735
▪ Filiales	1 952	2 039	1 525	1 462	3 477	3 501
Sous-total	2 771	2 823	2 477	2 413	5 248	5 236
Services autres que la certification des comptes requis par les textes légaux et réglementaires⁽¹⁾						
▪ Technicolor SA	32	113	-	-	32	113
▪ Filiales	6	-	18	115	24	115
Sous-total	38	113	18	115	56	228
Services autres que la certification des comptes fournis à la demande de l'entité⁽²⁾						
▪ Technicolor SA	263	-	10	-	273	-
▪ Filiales	126	150	13	-	139	150
Sous-total	389	150	23	-	399	150
TOTAL	3 198	3 086	2 518	2 528	5 716	5 614

(1) Ces prestations couvrent les rapports sur augmentation et réduction de capital, les lettres de confort et autres services requis par les textes légaux et réglementaires.

(2) Ces prestations couvrent les services fournis à la demande de Technicolor ou ses filiales (due diligence, assistance juridique et fiscale, et attestations diverses).

15. Liste des principales entités consolidées

Sont listées ci-après les principales entités consolidées :

<i>SOCIETES – (Pays)</i>	% d'intérêt détenu par Technicolor (% arrondi à la première décimale)	
	2017	2016
Consolidées par intégration globale		
Technicolor SA 1-5 rue Jeanne d'Arc, 92130 Issy-Les-Moulineaux (France)	Société mère	Société mère
Maison Connectée		
Technicolor Pioneer Japan KK (Japon)	51,0	0,0(*)
Technicolor Delivery Technologies (France)	100,0	100,0
Technicolor Connected Home Rennes SNC (France)	100,0	100,0
Technicolor Connected Home India Private Ltd (Inde)	100,0	100,0
TCH Connected Home Singapore Pte. Ltd. (Singapour)	0,0(**)	100,0
Technicolor Korea Yuhan Hoesa (Corée, République de)	100,0	0,0(*)
Technicolor Connected Home USA LLC (Etats-Unis)	100,0	100,0
Thomson Telecom Mexico SA De CV (Mexique)	100,0	100,0
Technicolor Asia Ltd (Hong Kong)	100,0	100,0
Technicolor Communication Technology (Shenzhen) Company Limited (Chine)	0,0(**)	100,0
Technicolor Delivery Technologies Australia Pty Limited (Australie)	100,0	100,0
Technicolor (Chine) Technology Co., Ltd. (Chine)	100,0	100,0
Technicolor Brasil Midia E Entretenimento LTDA (Brésil)	100,0	100,0
Technicolor Delivery Technologies Belgium (Belgique)	100,0	100,0
Technicolor Malaysia Sdn Bhd (Malaisie)	100,0	100,0
Services Entertainment		
Technicolor Entertainment Services France SAS (France)	0,0(**)	100,0
Technicolor Global Logistics, LLC (Etats-Unis)	100,0	100,0
Technicolor Distribution Australia PTY LTD (Australie)	100,0	100,0
MPC (Shanghai) Digital Technology Co., Ltd (Chine)	89,8	89,8
Mikros Image (France)	100,0	100,0
Mikros Image Belgium (Belgique)	100,0	100,0
Technicolor India Pvt Ltd (Inde)	100,0	100,0
Th. multimedia Distrib.(Netherlands) BV (Pays-Bas)	100,0	100,0
Technicolor Disc Services International Ltd (Hammersmith) (Etats-Unis)	100,0	100,0
Technicolor Mexicana, S. de R.L. de C.V. (Mexique)	100,0	100,0
Technicolor Export de Mexico, S. de R.L. de C.V. (Mexique)	100,0	100,0
Technicolor Trademark Management (France)	100,0	100,0
The Mill Group Inc. (Etats-Unis)	100,0	100,0
Beam TV Inc. (Etats-Unis)	100,0	100,0
The Mill (Facility) LTD (Etats-Unis)	100,0	100,0
Trace VFX LLC (Etats-Unis)	100,0	100,0
Badger Bidco Limited (Etats-Unis)	100,0	100,0
Badger USA, Inc. (Etats-Unis)	100,0	100,0
Comercializadora Thomson de Mexico SA de CV (Mexique)	0,0(**)	100,0
Technicolor Inc (Etats-Unis)	100,0	100,0
Technicolor Home Entertainment Services Inc (Etats-Unis)	100,0	100,0
Technicolor Home Entertainment Services de Mexico, S. de R.L. de C.V. (Mexique)	100,0	100,0
Technicolor Videocassette of Michigan, Inc (Etats-Unis)	100,0	100,0
Technicolor Creative Services USA Inc (Etats-Unis)	100,0	100,0
Technicolor Canada, Inc (Canada)	100,0	100,0

Technicolor China investment (BVI) Ltd (Chine)	0,0(**)	100,0
Technicolor Home Entertainment Services Canada ULC (Canada)	100,0	100,0
Technicolor Home Entertainment Services Southeast, LLC (Etats-Unis)	100,0	100,0
Technicolor, Pty, Ltd (Australie)	100,0	100,0
Technicolor Holdings Ltd (Etats-Unis)	100,0	100,0
Technicolor Video Services (UK) Ltd (Royaume-Uni)	100,0	100,0
Technicolor Ltd (Etats-Unis)	100,0	100,0
Technicolor Distribution Services France SARL (France)	100,0	100,0
Technicolor Milan SpA (Italie)	100,0	100,0
The Moving Picture Company Limited (Etats-Unis)	100,0	100,0
Technicolor Polska (Pologne)	100,0	100,0
Mr. X Gotham, LLC (Etats-Unis)	100,0	100,0
Mr. X Inc. (Canada)	0,0(**)	100,0
Technicolor Animation Productions (France)	100,0	100,0
Corporate & Autres		
Thomson Licensing DTV (France)	100,0	100,0
Technicolor Treasury USA LLC (Etats-Unis)	100,0	100,0
TECH5 (France)	0,0(**)	100,0
Technicolor USA Inc (Etats-Unis)	100,0	100,0
Technicolor R&D France SNC (France)	0,0(**)	100,0
Technicolor Asia Pacific Holdings Pte. Ltd (Singapour)	100,0	100,0
Gallo 8 SAS (France)	100,0	100,0
Sté Fr.d'Invest.et d'Arbitrage - Sofia (France)	100,0	100,0
Deutsche Thomson OHG (Allemagne)	100,0	100,0
Technicolor Technology Licensing SAS (France)	0,0(*)	100,0
Thomson Licensing LLC (Etats-Unis)	100,0	100,0
RCA Trademark Management SAS (France)	100,0	100,0
Thomson Licensing SAS (France)	100,0	100,0
Technicolor Technology Licensing SAS (France)	0,0(**)	100,0
Consolidées par mise en équivalence		
Technicolor SFG Technology Co. Ltd (Chine)	49,0	49,0
Vancouver Lab Inc (Canada)	50,0	50,0
Canada Cinema Distribution Inc (Canada)	50,0	50,0
3DCD LLC (Etats-Unis)	50,0	50,0
Beijing Thomson CITIC Digital Technology Co., Ltd. (Chine)	0,0(**)	50,0
Techfund Capital Europe (France)	19,8	19,8

(*) Entités acquises ou cédées par le Groupe

(**) Entités créées, cédées, liquidées ou déconsolidées dans le cadre de réorganisations